



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME



# CONTRAT DE VILLE

## SAINTES

### 2015-2020



# SOMMAIRE

Préambule.....	3
I. Cadre juridique.....	4
II. Le territoire d'intervention du contrat de ville 2015-2020.....	5
II.1. Le quartier prioritaire.....	5
II.2. Le quartier en veille active.....	5
III. L'organisation, la gouvernance.....	6
III.1. Le comité de pilotage.....	6
III.2. Le comité technique.....	6
III.3. L'observation, le suivi et l'évaluation du contrat de Ville.....	7
III.4. La participation des habitants.....	7
IV. Les orientations, objectifs et champs d'actions.....	7
IV.1 Pilier « cohésion sociale ».....	8
IV.2. Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » .....	34
IV.3. Pilier « développement économique et emploi ».....	53
V. Les engagements des signataires.....	72
V.1. Les engagements de l'État.....	72
V.2. Les engagements de la Communauté d'agglomération de Saintes et de la Ville de Saintes.....	76
V.3. Les engagements du Conseil régional.....	79
V.4. Les engagements du Conseil départemental.....	79
V.5. Les engagements de la CAF de la Charente-Maritime.....	81
V.6. Les engagements de la SEMIS.....	82
V.7. L'intervention de la Caisse des dépôts.....	83
V.8. Les engagements de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes.....	84
V.9. Les engagements de Pôle Emploi .....	85
V.10 les engagements d'ERDF.....	85
V.11 les engagements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente Maritime.....	86
VI. Les conventions et documents d'application du contrat de ville.....	87
Annexes.....	88
Annexe 1 : Carte du quartier prioritaire Bellevue – Boiffiers.....	88
Annexe 2 : Quartier vécu 2015.....	89
Annexe 3 : Diagnostic.....	90
Annexe 4 : Composition du comité de pilotage.....	118
Annexe 5 : .....	119
1. Liste nominative des référents techniques « contrat de ville ».....	119
2. Moyens humains et organisation mobilisés par l'État.....	119
3. Composition de l'équipe projet de la CdA de Saintes et organigramme fonctionnel.....	119

## Préambule

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit la politique de la ville en tant que politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Cette politique vise notamment à :

- Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
- Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
- Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ;
- Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Le comité de pilotage du contrat de ville réuni le 24 juillet 2015 a validé le projet opérationnel repris de document contractuel à savoir:

- le diagnostic commun établi par la Communauté d'Agglomération de Saintes, la commune de Saintes et les services de l'État et joint en annexe 3 ;
- les orientations stratégiques et objectifs opérationnels présentés ci-après ;
- les engagements des différents signataires ;
- les modalités d'organisation, de gouvernance, de suivi et d'évaluation ;
- la mise en œuvre de la participation des habitants (conseil citoyen) ;
- le quartier vécu pour l'année 2015.

## I. Cadre juridique

- Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains
- Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains.
- Les conventions interministérielles suivantes :
  - Convention triennale d'objectifs 2014-2016 avec le ministère de la Culture et de la Communication – 5 mars 2014
  - Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme et le ministère délégué à la Ville – Janvier 2014
  - Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère délégué à la Réussite éducative et le ministère délégué à la Ville – 7 octobre 2013
  - Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Intérieur et le ministère délégué à la Ville – 27 septembre 2013
  - Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation et le ministère délégué à la Ville – 27 septembre 2013
  - Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère de la Défense (Anciens combattants) – 15 juillet 2013
  - Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère de la Justice – 11 juillet 2013
  - Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche – 7 juin 2013
  - Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013-2015 entre le ministère du Droit des femmes et le ministère délégué à la Ville – mai 2013
  - Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013-2015 entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre délégué à la Ville – 25 avril 2013
  - Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère délégué à la Ville – 19 avril 2013
  - Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative – 4 avril 2013
- Les conventions signées avec les partenaires et les opérateurs :
  - Convention-cadre avec l'AMGVF et l'Acuf
  - Convention-cadre avec l'Assemblée des départements de France (ADF)
  - Convention-cadre avec la Fédération des villes moyennes (FVM)
  - Convention-cadre avec l'Association des maires de France (AMF)
  - Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre l'État et la Caisse des dépôts
  - La charte « Entreprises & Quartiers »
  - Convention-cadre avec l'Assemblée des communautés de France (AdCF)
  - Convention triennale d'objectifs avec Pôle Emploi
  - Convention-cadre avec l'Association des régions de France (ARF)

## **II. Le territoire d'intervention du contrat de ville 2015-2020**

### **II.1. Le quartier prioritaire**

Il a été déterminé sur le critère unique du revenu fiscal médian annuel par unité de consommation en 2011. Ont été retenus par l'État, les quartiers de 1 000 habitants au moins ayant un revenu médian inférieur à 60% du revenu médian de référence, soit 11 530 euros au niveau national et 11 400 euros pour l'unité urbaine de Saintes.

Dans l'agglomération de Saintes, le quartier retenu par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est celui de Bellevue – Boiffiers.

Quartier	Population dans le périmètre retenu	Revenu médian
Bellevue – Boiffiers		7100 €

La carte du périmètre réglementaire du quartier prioritaire Bellevue – Boiffiers figure en annexe 1.

Les actions menées en faveur des habitants de ce périmètre seront conduites notamment par les structures et établissements présents soit dans le périmètre réglementaire, soit dans l'environnement socio-économique de ce périmètre (« quartier vécu »). La liste des établissements et structures situés en dehors du périmètre réglementaire mais appartenant au « quartier vécu » sera validée annuellement par le comité de pilotage du contrat de ville. Elle figure pour l'année 2015 en annexe 2.

Les habitants du quartier prioritaire et ces structures pourront bénéficier :

- prioritairement des politiques de droit commun des différents signataires ;
- de moyens spécifiques de l'État (programme 147), de la Communauté D'Agglomération de Saintes, de la commune de Saintes et de tous les autres partenaires signataires ou associés à la mise en œuvre du contrat de ville.

### **II.2. Le quartier en veille active**

À la demande de la commune de Saintes est proposé le quartier suivant :

- La Fenêtre situé à Saintes, anciennement quartier de priorité 1 dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Ce territoire bénéficiera d'une attention particulière et pourra bénéficier de la mobilisation des moyens de droit commun des signataires.

## **III. L'organisation, la gouvernance**

### **III.1. Le comité de pilotage**

Il se réunit au moins 2 fois par an sous la présidence conjointe du Préfet, du Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes et du Maire de la Ville de Saintes, ou de leurs représentants. Chaque signataire du contrat y est représenté. Deux membres désignés par le conseil citoyen (un par collège) y siègent, dans la limite du tiers des membres du comité de pilotage.

Il constitue l'instance politique d'orientation stratégique du contrat de ville en matière de pilotage, de validation, de suivi et d'évaluation. Il définit les modalités de suivi et d'évaluation des objectifs opérationnels, des engagements de droit commun par chaque signataire et des actions du contrat de ville qui servent de cadre de travail au comité technique. Il valide le plan d'actions annuel après un travail de synthèse effectué par le comité technique.

La composition du comité de pilotage figure en annexe 4.

### **III.2. Le comité technique**

Un comité technique est mis en place, co-animé par l'État (délégué du Préfet) et la CdA de Saintes (technicien référent). Il mobilise, selon les thématiques, les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage et ceux des établissements publics ou privés dont les compétences peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs du contrat de ville.

À cet effet, sont annexées au contrat (annexe 5) :

- la liste nominative des référents techniques « contrat de ville » au sein des structures signataires ;
- les moyens humains et l'organisation mobilisés par l'État pour le suivi du contrat de ville ;
- la composition de l'équipe projet de la Communauté d'Agglomération de Saintes et l'organigramme fonctionnel.

Le comité technique est chargé de :

- préparer les décisions à soumettre à l'arbitrage des membres du comité de pilotage et d'en assurer le suivi ;
- suivre la mise en œuvre effective du contrat de ville ;
  - organiser le travail des groupes thématiques selon les piliers du contrat de ville.
  - préparer la programmation annuelle du contrat de ville (appel à projets, instruction des dossiers) ;
  - mettre en œuvre le plan d'actions annuel validé par le comité de pilotage ;
  - formaliser les engagements de droit commun permettant d'y répondre, de proposer, si nécessaire, une mobilisation des crédits spécifiques du programme 147 de l'État et des moyens spécifiques de la Communauté d'Agglomération de Saintes en matière de politique de la ville pour optimiser et compléter les moyens de droit commun ;
- préparer les éléments d'évaluation du contrat de ville.

### **III.3. L'observation, le suivi et l'évaluation du contrat de Ville**

L'observation de l'évolution du territoire prioritaire ainsi que le suivi et l'évaluation du contrat lui-même constituent des éléments fondamentaux de sa mise en œuvre.

Concernant l'observation du territoire, il conviendra de mobiliser la base de données du Système d'information géographique de la politique de la ville du CGET et les autres bases disponibles des différents signataires du contrat. L'objectif sera de positionner le quartier Bellevue-Boiffiers selon deux types de contexte :

– le contexte saintais (niveaux des écarts entre le quartier prioritaire et le reste du territoire) ;

– le contexte national de la politique de la Ville (situation du quartier dans la géographie nationale de la politique de la ville sur la base des données fournies par le CGET).

Les signataires du présent contrat acceptent de mettre à disposition les données ou évaluations communicables en lien avec le contrat de Ville dès lors que ces informations sont susceptibles de favoriser le déploiement pertinent des politiques en faveur du quartier prioritaire. Elles seront communiquées au service Politique de la Ville de la CdA de Saintes.

L'évaluation devra être basée sur la méthodologie nationale élaborée par l'Observatoire national de la politique de la Ville (ONPV).

Le suivi du contrat et son évaluation porteront sur le suivi des engagements des signataires du présent contrat tout particulièrement en ce qui concerne l'affectation des crédits et moyens de droit commun sur le quartier prioritaire Bellevue-Boiffiers. Ainsi, devront être mis en œuvre des indicateurs du respect des engagements quant au déploiement des crédits et moyens de droit commun et spécifiques. Ce suivi des engagements fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de pilotage du contrat de Ville. Il fera l'objet d'une large concertation auprès des partenaires signataires et sera élaboré en collaboration avec les services de l'État.

Les indicateurs relatifs aux actions déployées devront être définis et mis en œuvre avant la fin 2016. Les porteurs d'actions s'engageront à fournir les éléments prévus en matière d'évaluation.

Les indicateurs d'évaluation devront comporter, selon les possibilités techniques, des données sexuées.

### **III.4. La participation des habitants**

Un conseil citoyen est créé pour le quartier prioritaire Bellevue-Boiffiers selon les principes, modalités et échéances présentés dans la fiche action consacrée à cet effet.

Le conseil citoyen désignera deux représentants titulaires (un par collège) qui siègeront au comité de pilotage dans la limite du tiers des membres du comité de pilotage, ainsi que deux suppléants en cas d'indisponibilité des membres titulaires.

## **IV. Les orientations, objectifs et champs d'actions**

Le contrat de ville repose sur trois piliers :

– cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi.

La jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention de toutes les discriminations constituent des priorités déclinées selon une approche intégrée dans les différents piliers.

## IV.1 Pilier « cohésion sociale »

<b>Thématique : Éducation-Enfance-Jeunesse</b>	
<b>Orientation stratégique 1 : Permettre l'adéquation entre besoins des familles et structures d'accueil</b>	
<b>Objectif opérationnel 1.1 : Améliorer les conditions d'accueil dans les structures éducatives et petite enfance</b>	
<b>Action : Développer l'accueil occasionnel ou d'urgence</b>	
<b>Public cible :</b> Enfants de 3 mois à 4 ans issus du quartier prioritaire ayant besoin d'un mode de garde	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b> <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b> - Accueil des enfants de 3 mois à 4 ans au sein des établissements dédiés (3 structures mobilisées sur ce volet pour la CDA de Saintes). - Favoriser l'accueil des enfants de 3 mois à 4 ans pour permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle. - Favoriser la prise en charge des enfants pour concourir à la mise en œuvre de parcours professionnel pour les familles monoparentales. - Favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des mères de familles	
<b>Dispositifs mobilisés :</b> 1,2,3 Soleil (multi accueil collectif et familial) la Passerelle : multi accueil halte garderie « à petit pas »	<b>Acteurs mobilisés :</b> Communauté d'Agglomération de Saintes Caisse d'Allocation Familiale Conseil Départemental (Protection Maternelle Infantile)
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Taux de fréquentation par structure	<b>Partenariat financier :</b> <b>Communauté d'agglomération de Saintes</b> personnel, charges de structure et charges liées à l'activité. <b>Caisse d'Allocations Familiales :</b> Participation au titre du Contrat Enfance Jeunesse

<b>Thématique : Éducation-Enfance-Jeunesse</b>	
<b>Orientation stratégique 1 : Permettre l'adéquation entre besoins des familles et structures d'accueil</b>	
<b>Objectif opérationnel 1.1 : Améliorer les conditions d'accueil dans les structures éducatives et petite enfance</b>	
<b>Action : Organiser l'accueil périscolaire (matin et soir)</b>	
Public cible : Enfants de 2 à 12 ans scolarisés au sein des 3 établissements du primaire	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
Offrir un accueil périscolaire, le matin avant l'école et le soir après l'école, au sein des trois établissements du primaire (Roger Pérat, Jean Jaurès, Saint Exupéry) pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la conciliation de la vie professionnelle et familiale.</li> <li>- Offrir des temps éducatifs complémentaires de qualités aux enfants.</li> </ul>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
Accueil périscolaire de la Communauté D'Agglomération de Saintes	Communauté d'Agglomération de Saintes Caisse d'Allocations Familiales
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b>
Taux de fréquentation par école et par niveau (maternelle-élémentaire)	<b>Communauté d'Agglomération de Saintes</b> Cf. engagements  <b>Caisse d'Allocations Familiales</b> : Participation au titre de prestations de service

<b>Thématique : Éducation-Enfance-Jeunesse</b>	
<b>Orientation stratégique 1 : Permettre l'adéquation entre besoins des familles et structures d'accueil</b>	
<b>Objectif opérationnel 1.2 : Consolider l'offre d'accueil périscolaire</b>	
<b>Action : Accueil de loisirs les mercredis après midi (ALSH)</b>	
Public cible : Enfants de 2 à 12 ans	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
- Accueil des enfants du quartier Boiffiers-Bellevue le mercredi après midi dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires avec des activités variées. - Organisation d'un ramassage gratuit en direction des trois écoles du plateau, à la fin de la classe, pour accompagner les enfants sur le centre de loisirs de Roger Pérat.	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
Action : Communauté d'Agglomération de Saintes	Communauté d'Agglomération de Saintes Caisse d'Allocations Familiales
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b>
Taux de fréquentation	<b>Communauté d'Agglomération de Saintes :</b> Financement de coûts de postes (animateur, restauration scolaire, agent d'entretien)  <b>Caisse d'Allocations Familiales :</b>

**Thématique : Éducation-Enfance-Jeunesse**

**Orientation stratégique 1 : Permettre l'adéquation entre besoins des familles et structures d'accueil**

**Objectif opérationnel 1.2 : Consolider l'offre d'accueil périscolaire**

**Action : Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**

**Public cible :** Enfants de 2 ans à 12 ans

**Axes transversaux du contrat de ville :**

Lutte contre les discriminations     Égalité hommes/femmes     Jeunesse

**Modalités opératoires :**

*Une attention particulière est portée sur les 3 établissements dans le cadre de la réforme afin d'offrir des actions thématiques auxquelles les enfants ont rarement accès.*

- Inciter les enfants de ces quartiers à s'inscrire dans des actions ou des activités qui favorisent la socialisation, la citoyenneté et l'expression.

<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
Temps péri-éducatif issu de la réforme des rythmes scolaire (septembre 2013)	Communauté d'Agglomération de Saintes Caisse d'Allocations Familiales État Éducation Nationale

<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b>
Taux de participation par atelier thématique	<b>Communauté d'Agglomération de Saintes</b> (25 intervenants répartis sur les trois établissements plus les agents ATSEM dans les 3 écoles maternelles)
	<b>Caisse d'Allocations Familiales</b>
	<b>État</b>

<b>Thématique : Éducation-Enfance-Jeunesse</b>	
<b>Orientation stratégique 2 : Assurer la mixité sociale des écoles et du collège</b>	
<b>Objectif opérationnel 2.1 : Déployer les outils favorisant la mixité dans les établissements scolaires</b>	
<b>Action : Engager un travail avec les collectivités concernées intégrant les enjeux liés à la carte scolaire</b>	
<b>Public cible :</b> enfants de 2 à 11 ans	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>  <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>  Requestionner la carte scolaire sur la ville de Saintes avec une attention particulière sur les trois écoles du plateau qui sont en effectif faible et doivent pour certaines bénéficier d'une mixité plus importante dans la zone d'inscription.  Offrir des conditions d'accueils optimisées par des équipes pédagogiques stables, donc avec un souci d'effectif stabilisé en lien avec un zonage revu.	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>  carte scolaire de la ville de Saintes	<b>Acteurs mobilisés :</b>  Ville de Saintes Communauté d'Agglomération de Saintes Éducation nationale
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>  données INSEE sur la ville de Saintes diagnostic CAF sur les familles allocataires élément du Conseil départemental sur les bénéficiaires des minimas sociaux	<b>Partenariat financier :</b>  sans incidence budgétaire

<b>Thématique : Éducation – Enfance – Jeunesse</b>	
<b>Orientation stratégique 3 : Favoriser la réussite éducative</b>	
<b>Objectif opérationnel 3.1 : Conforter l'approche individuelle et collective et le travail pluridisciplinaire</b>	
<b>Action : Programme de Réussite Éducative</b>	
<b>Public cible :</b> enfants de 2 à 16 ans	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<p>Le Programme de Réussite Éducative s'adresse aux enfants et leurs familles qui résident sur le grand quartier Boiffiers/Bellevue, fragilisés par leur environnement social, culturel, économique et qui expriment le besoin d'être accompagnés, pour favoriser la réussite scolaire, éducative, sociale des enfants.</p> <p>Le PRE prend en compte l'enfant dans sa globalité, grâce à la mobilisation d'un grand nombre de partenaires locaux et institutionnels avec la mise en place de parcours individualisés répondant à des objectifs précis, définis en accord avec la famille.</p> <p>Le Programme de Réussite Éducative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique globale de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse permettant d'assurer une logique éducative pour tous les enfants du territoire. Cette politique co-construite avec de nombreux partenaires est transcrite dans le Programme de Réussite Éducative.</p> <p>Les parcours d'enfants sont mis en œuvre dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires de soutien, concrétisés par les référents de parcours sous le contrôle du coordinateur du dispositif.</p> <p><u>Mise en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– aide au travail personnel des élèves.</li> <li>– projet semi-collectif sur des thématiques définies avec les familles et les intervenants (santé, sport...)</li> <li>– mise en place de parcours individualisés relatifs à la santé, à l'accès aux pratiques sportives et culturelles, à la prévention du décrochage... avec, selon les besoins identifiées par l'EPS, attribution d'aides financières à destination des enfants (dépenses de santé, etc.)</li> </ul>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
Programme de Réussite Éducative	Services de l'État : sous préfecture et DDC, éducation Nationale Ville de Saintes CCAS de Saintes Communauté d'Agglomération de Saintes Association Boiffiers Bellevue Associations sportives et culturelles du territoire Accueil périscolaire du territoire
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b>
<p><b><u>Évaluation des résultats</u></b> : changement dans la situation de l'enfant (fait constaté, compte rendu de réunion, entretien enfant – famille)</p> <p><b><u>Évaluation des moyens</u></b> : atteinte des objectifs du projet, pertinence des moyens éducatifs</p>	<p><b>État</b> : BOP 147 : 65 000 € en 2015.</p> <p><b>La communauté d'Agglomération de Saintes</b> :</p>

(évaluation collective, compte rendu entretien) <b><i>Évaluation de conformité</i></b> : participation des familles (fait constaté, compte rendu de réunion entretien enfant – famille) <b><i>Évaluation d'implication</i></b> : partenariat mis en œuvre	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

<b>Thématique : Éducation-Enfance-Jeunesse</b>	
<b>Orientation stratégique 3 : Favoriser la réussite éducative</b>	
<b>Objectif opérationnel 3.2 : Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans</b>	
<b>Action : Ouverture d'une classe moins de 3 ans</b>	
Public cible : Enfants de 24 mois à 3 ans	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la scolarisation des enfants de moins de trois ans.</li> <li>- Accompagner les familles fragiles dans la construction d'une relation avec l'institution scolaire.</li> <li>- Faciliter la socialisation et l'acquisition des codes au sein d'un collectif pour les jeunes enfants.</li> <li>- Développer les capacités de langage chez les enfants d'origines étrangères.</li> </ul>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
Classe pour les moins de trois ans au sein de l'école maternelle Jean Jaurès	Communauté d'Agglomération de Saintes Éducation nationale
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b>
Nombre d'enfants inscrits et présents en journée et demi-journée	<b>Communauté d'Agglomération de Saintes</b> Fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement d'un temps plein ATSEM et 1/2 temps d'éducatrice de jeunes enfants</li> <li>- Une dotation annuelle par classe</li> </ul> Investissement : dotation aux amortissements  <b>État : Éducation Nationale</b> : Cf. engagements éducation nationale

<b>Thématique : Éducation-Enfance-Jeunesse</b>	
<b>Orientation stratégique 3 : Favoriser la réussite éducative</b>	
<b>Objectif opérationnel 3.3 : Consolider une offre éducative de qualité</b>	
<b>Action : Préparer les enfants à l'usage des technologies numériques</b>	
<b>Public cible :</b> Enfants de 6 à 11 ans	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>  <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>  - Dans le cadre du déploiement du numérique à l'école prioriser les écoles élémentaires du quartier politique de la ville. - Donner accès à des outils performants favorisant un enseignement de qualité. - Faire accéder les enfants des quartiers politique de la ville aux outils informatiques pour faciliter les apprentissages et leur autonomie.	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>  Action Communauté d'Agglomération de saintes : plan numérique (projet de déploiement sur 5 ans)	<b>Acteurs mobilisés :</b>  Communauté d'Agglomération de Saintes Éducation nationale
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>  Nombre de classes équipées par école Nombre d'élèves concernés par le dispositif par école et par classe Équipements investis par année, par école et par classe	<b>Partenariat financier :</b>  <b>Communauté d'Agglomération de Saintes</b>

<b>Thématique : Éducation – Enfance – Jeunesse</b>	
<b>Orientation stratégique 4 : Améliorer les liens entre : Parents-Enfants-Institutions</b>	
<b>Objectif opérationnel 4.1 : Améliorer les conditions d'accueils dans les structures éducatives et petite enfance</b>	
<b>Action : Accompagnement à la parentalité</b>	
<b>Public cible :</b> parents du quartier prioritaire	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<p><i>Créer ou développer des lieux d'échanges avec les parents et espaces de soutien à la relation parents/enfants.</i></p> <p><i>Favoriser l'implication et la participation des parents.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents. Permettre l'éveil de l'enfant, la socialisation de l'enfant, répondre aux interrogations des parents.</li> <li>– Partenariat entre le centre social et la PMI du Conseil Départemental : relation pluridisciplinaire au sein d'un groupe de travail regroupant : Assistants(es) sociaux (ales) du Conseil Départemental, l'équipe éducative du dispositif des 2/3 ans de l'école Jean Jaurès, la « passerelle » de Bellevue.</li> <li>– Association familiale regroupant les travailleuses familiales intervenant à domicile.</li> <li>– Les éducateurs (trices) spécialisé(e)s et Assistants (tes) sociaux (ales) de l'action éducative en milieu ouvert du Conseil Départemental</li> <li>– Relais Assistants Maternels (RAM)</li> <li>– Mise en place d'un réseau parentalité impulsé à l'échelle de la ville de saintes à l'initiative de la CAF et de l'UDAF.</li> <li>– accueil des enfants et parents au centre social Boiffiers-Bellevue (galipette, petites canailles, CLAS, ALSH...)</li> <li>- CIDFF</li> </ul>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b> <b>REAAP :</b> Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents  <b>Liens avec le PRE et les CLAS</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b> Communauté d'Agglomération de Saintes Caisse d'Allocations Familiales Conseil Départemental (Protection Maternelle Infantile) Centre social Boiffiers-Bellevue
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombres de parents présents sur les temps du LAEP et sur les différentes structures. Indicateurs de mieux être psychiques et physiques mère-enfant ensemble et ou individuellement, mesurables sur le moyen terme, à la fois lors des séances au sein du LAEP et des relais proposés en fonction des problématiques rencontrées et ou des demandes de l'enfant, ou d'un des deux parents.	<b>Partenariat financier :</b>  <b>Communauté d'Agglomération de Saintes</b>  <b>Caisse d'Allocations Familiales</b>  <b>Conseil Départemental</b>

<b>Thématique : Éducation-Enfance-Jeunesse</b>	
<b>Orientation stratégique 5 : Favoriser le lien entre les acteurs et développer la cohérence des actions</b>	
<b>Objectif opérationnel 5.1 : Consolider l'offre d'accueil périscolaire</b>	
<b>Action : Consolider le temps de la méridienne par des intervenants spécialisés en sport</b>	
Public cible : Enfants de 6 à 12 ans scolarisés sur le quartier Boiffiers-Bellevue	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<p>Dans le cadre de la méridienne sur deux écoles élémentaires Roger Pérat et St Saint-Exupéry :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'équipe d'animation d'interclasse par un éducateur sportif afin d'organiser des activités physiques et sportives en direction des enfants.</li> <li>- Structurer le temps méridien, réguler les comportements des enfants en les mobilisant sur des activités.</li> <li>- Consolider les équipes d'animation par des compétences professionnelles qui favorisent la régulation au sein des établissements sur ces temporalités.</li> <li>- Par des activités sportives réguler les comportements et les relations filles/garçons au sein des établissements de l'élémentaire.</li> </ul>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
Action : Communauté d'Agglomération de Saintes	Communauté d'Agglomération de Saintes
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b>
Taux de fréquentation par type d'atelier sportif  Analyse des comportements en lien avec les enseignants, travail sur la régulation entre les enfants	<b>Communauté d'Agglomération de Saintes :</b> Financement des éducateurs sportifs

<b>Thématique : Éducation-Enfance-Jeunesse</b>	
<b>Orientation stratégique 5 : Favoriser le lien entre les acteurs et développer la cohérence des actions</b>	
<b>Objectif opérationnel 5.2 : Conforter l'approche et le travail pluridisciplinaire</b>	
<b>Action : Proposer des parcours culturels et artistiques</b>	
<b>Public cible :</b> Enfants scolarisés en primaire	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<p>Dans le cadre des parcours culturels et artistiques il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De consolider les projets des équipes pédagogiques par le financement d'intervenants spécialisés (le dispositif offre un volant de 12 à 24 heures par projet qui peut se décliner au niveau d'une classe voire d'une école).</li> <li>- D'impulser par la découverte culturelle et artistique un lien avec les familles au sein de l'école et sur l'extérieur (la production d'un spectacle au théâtre le Gallia permet à des familles de pouvoir découvrir des lieux culturels méconnus). Pour les enfants, cette expérience participe à la maîtrise des savoirs fondamentaux et permet le développement de compétences en matière de sociabilisation.</li> </ul> <p>La convention PEAC est en cours de finalisation entre les différents services.  La découverte artistique et culturel ne se réduit pas exclusivement au temps scolaire. (cf fiche culture)</p>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
Action portée par la CDA en direction de toutes les écoles avec une attention particulière sur les écoles inscrites sur les territoires politique de la ville et en fonction des projets proposés par l'inspection d'académie	Communauté d'Agglomération de Saintes Éducation nationale Direction des affaires culturelles de la Ville de Saintes Direction Régionale des Affaires Culturelles
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b>
Nombre de projets accompagnés par classe et par école	<b>Communauté d'Agglomération de Saintes :</b> Financement des intervenants  <b>État :</b> Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Éducation nationale

## Thématique : Culture – Sports – Loisirs

### Orientation stratégique 6 : Favoriser l'accès à la culture des habitants du quartier prioritaire, à la reconnaissance de la diversité culturelle et l'expression notamment des jeunes

**Objectif opérationnel 6.1 : Faciliter l'accès à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction**

**Objectif opérationnel 6.2 : Faire des enfants et des jeunes des quartiers la cible prioritaire**

**Objectif opérationnel 6.3 : Inscrire les habitants dans l'histoire de leur territoire**

#### Actions :

1. Mobiliser les équipements culturels accompagnés par la DRAC (aide au fonctionnement ou conventionnement avec des objectifs posant les attendus liés à la médiation culturelle, sensibilisation des habitants du quartier à la culture et au patrimoine, les résidences d'artistes, la pratique artistique des enfants....) : Gallia, Abbaye aux Dames, Atelier du patrimoine

Favoriser la fréquentation des lieux culturels (encourager la découverte de différentes disciplines : théâtre, musique, lecture, patrimoine...).

Favoriser la fréquentation du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse par les enfants et jeunes issus du quartier prioritaire.

Développer les résidences d'artistes dans le quartier prioritaire en lien avec les associations culturelles

Proposer des projets d'interventions artistiques construits avec les habitants, le milieu associatif, les autres partenaires socio-culturels. Encourager la transversalité entre les acteurs pour enrichir les propositions en faveur de la population.

2. Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) construit sur ses différents temps de vie (circulaire du 3 mai 2013). Faire en sorte que les enfants aient accès à une pratique artistique et deviennent « acteurs » du champ artistique exploré. Contribuer à ce que chaque projet face l'objet d'une restitution/production partagée (avec les parents ou habitants)

Développer des actions d'éducation au multimédia.

Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles).

3. Mettre en place des projets en cohérence avec le label Villes et Pays d'Art et d'Histoire.

Mobiliser le réseau des archives départementales, du fonds ancien et des médiathèques pour accompagner des projets autour de la mémoire du quartier et de ses habitants.

**Public cible :** Habitants du quartier prioritaire (adultes, jeunes et enfants)

#### Axes transversaux du contrat de ville :

Lutte contre les discriminations     Égalité hommes/femmes     Jeunesse

#### Modalités opératoires :

- Un calendrier de réunions de travail sera mis en place dès septembre 2015. Elles associeront les services de la CdA et de la commune de Saintes (dont le Conservatoire Municipal de Musique et de Danse), les conseillers de la DRAC, le délégué du Préfet du territoire, l'éducation nationale et des acteurs locaux incontournables (Abbaye aux Dames, Gallia Théâtre, Atelier du Patrimoine, centre social Boiffiers-Bellevue). L'objectif sera l'émergence de projets et d'actions qualitatifs avec l'élaboration d'un plan d'actions précis à partir de 2016 qui inclura des indicateurs d'évaluation adaptés.
- Les équipes artistiques et équipements culturels aidés au fonctionnement par la DRAC (BOP 131 et BOP 175) : Saintes, Ville d'Art et d'Histoire ; Abbaye aux Dames ; Le Gallia Théâtre.
- Les partenaires culturels et artistiques identifiés comme acteurs potentiels (aide possible BOP 224, crédits de droit commun) : médiathèque publique.

- Acteurs du secteur socio-éducatif identifiés par la DRAC comme porteurs de projets culturels pour les quartiers : centre social Boiffiers-Bellevue.
- Le label Ville d'Art et d'Histoire est géré à Saintes par une association, l'Atelier du Patrimoine de Saintonge. Depuis des années, cette association organise des opérations avec les quartiers faisant l'objet de PRU et cela dans un lien toujours direct avec les centres sociaux des quartiers, les établissements scolaires : ateliers, visites, conférences, expositions se sont poursuivis depuis 2005. L'Atelier du Patrimoine a lancé une étude historique et architecturale des quatre quartiers dont les résultats ont été diffusés au grand public à travers la publication « Histoire de quartiers ». Cette association pourrait poursuivre des actions en direction des enfants du quartier prioritaire en lien avec le centre social. Dans le cadre du partenariat du réseau régional VPAH, les territoires labellisés concernés par la politique de la ville pourraient travailler ensemble sur le lien social dans le cadre d'une résidence d'artiste en partenariat avec le Gallia Théâtre sur Saintes. Ces actions tendant à valoriser l'histoire du quartier au travers d'une proposition liée au spectacle vivant pourrait permettre aux enfants de se produire et d'associer d'autres champs disciplinaires (créations théâtre, chants, décors, musiques) permettant à d'autres acteurs culturels d'être impliqués par le biais des parcours (PEAC).

<p><b>Dispositifs mobilisés :</b></p> <p>Parcours d'Éducation Artistique et Culturel PRE</p>	<p><b>Acteurs mobilisés :</b></p> <p>État (DRAC, délégué du Préfet) Communauté d'Agglomération de Saintes Ville de Saintes (service culturel et conservatoire, musées, médiathèque) Abbaye aux Dames Atelier du Patrimoine Gallia Théâtre Centre social Boiffiers-Bellevue</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b></p> <p>-Évolution de la part des enfants et jeunes issus du quartier prioritaire fréquentant le conservatoire municipal de musique et de danse</p> <p>-Indicateurs en fonction du contenu de la convention PEAC</p> <p>-Nombre de projets développés</p> <p>-Nombre de projets construits avec les habitants</p>	<p><b>Partenariat financier :</b></p> <p><b>État :</b> en fonction des projets et besoins DRAC : BOP 131, BOP 175, BOP 224 <b>Politique de la Ville :</b> BOP 147</p> <p><b>Ville de Saintes :</b> Dans le cadre des subventions versées aux acteurs mobilisés.</p> <p><b>Communauté d'Agglomération de Saintes :</b> Dans le cadre des subventions versées aux acteurs mobilisés.</p>

<b>Thématique : Culture – Sports – Loisirs</b>	
<b>Orientation stratégique 7 : Réaliser au plus près l'adéquation des structures sportives avec les besoins des pratiquants, des familles.</b>	
<b>Objectif opérationnel 7.1 : Gérer les infrastructures</b>	
<b>Action 1 : Rendre accessibles aux habitants du quartier les équipements sportifs</b>	
Public cible : Tous les publics	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
Mettre à disposition des équipements sportifs en toute sécurité :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise aux normes des locaux, accès aux salles et stationnement pour l'activité pour personnes atteintes d'un handicap,</li> <li>– Maintenir en état de bonne utilisation les installations existantes.</li> </ul>	
Projet de création d'un conseil consultatif du sport avec les présidents des associations sportives dont l'un des objectifs est d'établir un plan d'investissement des installations.	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
	Ville de saintes Associations sportives Fédération handisport Associations d'habitants Conseil départemental Région
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b>
Coût des travaux réalisés dans les équipements sportifs	<b>Ville de Saintes :</b> - Dépenses en investissement pour les équipements sportifs. - Rénovation des Bowls des Boiffiers, Changement du sol du Gymnase du COSEC des Boiffiers sur les 4 ans à venir.

<b>Thématique : Culture – Sports - Loisirs</b>	
<b>Orientation stratégique 8 : Favoriser l'accès de tous aux sports</b>	
<b>Objectif opérationnel 8.1 : Développer et valoriser l'offre d'Activités Physiques et Sportives auprès des personnes atteintes d'un handicap</b>	
<b>Action : Permettre l'accès au sport aux personnes atteintes de handicap</b>	
Public cible : Personnes atteintes de handicap	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<p>– Assumer le surcoût par la ville de Saintes de la double licence pour les sportifs handisport saintais.</p> <p>– Promouvoir le développement de projets Handisports en accueillant des actions de découvertes des sports pour les personnes à mobilité réduite en partenariat avec les associations sportives, l'éducation nationale et les institutions.(Exemple: journée de sensibilisation des collégiens au Handicap, journée départementale du sport adapté...)</p>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
Mise à disposition des installations sportives (Gymnases, Piste d'athlétisme, stades...)	Ville de saintes Associations sportives Association Handisport Éducation Nationale Conseil Départemental Région
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b>
Coût engagé par la ville/surcoût de la licence  Nombre de personnes atteintes d'un handicap inscrites dans les associations sportives  Nombre de projets de sensibilisation menés envers : les enfants et les jeunes les personnes atteintes d'un handicap	<b>Ville de Saintes :</b>  Prise en charge du surcoût des licences projet à présenter pour la rentrée sportive 2016/2017

<b>Thématique : Culture – Sports - Loisirs</b>	
<b>Orientation stratégique 8 : Favoriser l'accès de tous aux sports</b>	
<b>Objectif opérationnel 8.2 : Dynamiser le sport féminin</b>	
<b>Action : Favoriser l'accès au sport des filles et des femmes</b>	
<b>Public cible :</b> Public féminin	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<i>Favoriser l'offre sportive auprès des femmes tout en gardant pour objectif la mixité dans les pratiques sportives.</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux femmes de pouvoir accéder aux activités sportives en facilitant le mode de garde</li> <li>- Promouvoir le sport féminin en communiquant sur les disciplines pratiquées dans le quartier et/ou à l'extérieur du quartier</li> </ul>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
Projet en cours de réflexion : regroupement des activités sportives avec un service dédié à la garde des enfants.	Communauté d'Agglomération de saintes Ville de saintes Associations sportives Centre social Boiffiers Bellevue Région Conseil départemental DDCS -Déléguee départementale aux droits des femmes et à l'égalité
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b>
Augmentation du nombre de licenciées par associations sportives	<b>Projet en cours de réflexion</b>

<b>Thématique : Culture – Sports - Loisirs</b>	
<b>Orientation stratégique 9 : Renforcer le rôle d'intégration social et de santé des activités sportives</b>	
<b>Objectif opérationnel 9.1 : Développer des actions pour que les citoyens soient acteurs de leur santé</b>	
<b>Action : Favoriser les pratiques sportives à tous les âges</b>	
<b>Public cible :</b> Seniors, enfants, jeunes, familles	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
– Favoriser les pratiques sportives des seniors en relation avec les institutions ou foyers (Foyer logement Soleil et Club Soleil). – Poursuivre les opérations de randonnées pédestres, cyclistes et séances de gymnastique engagées par la ville de Saintes. Celles-ci sont encadrées par des bénévoles et en direction des personnes retraitées, les mercredis après midi. – Développer des projets de promotion des Activités Physiques et Sportives comme facteur de Santé pour tous les publics (cf. fiche action « dégager des initiatives des actions de proximité à partir du diagnostic santé-social en cours sur 2015-2016 » Thématique santé.)	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
Action : Ville de Saintes (coordination des animations) Programme National Nutrition Santé Contrat Local de Santé (diagnostic en cours sur 2015-2016)	Ville de Saintes Centre Communal d'Action Sociale Associations sportives Bénévoles Agence Régionale de Santé Région
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b>
Nombre de personnes sensibilisées et/ou participants aux activités sportives au sein du Foyer Soleil et du Club Soleil  Nombre de participants aux manifestations proposées	<b>Ville de Saintes :</b> Coût de l'animateur sportif et location de véhicule pour le transport des participants. <b>Communauté d'Agglomération de Saintes :</b> Financement au titre du diagnostic santé-social (diagnostic + coût du personnel chargé de la mission) <b>Agence Régionale de Santé :</b> Financement au titre du PNNS et diagnostic santé-social <b>Région :</b> Financement au titre du diagnostic santé-social

<b>Thématique : Culture – Sports - Loisirs</b>	
<b>Orientation stratégique 10 : Assurer la participation des parents/enfants en lien avec les associations sportives</b>	
<b>Objectif opérationnel 10.1 : Assurer la participation des parents /enfants et améliorer les liens avec les associations sportives</b>	
<b>Action 1 : Promouvoir les associations sportives et fédérer autour de projet participatif</b>	
<b>Public cible :</b> Parents, enfants, jeunes	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<p><i>Construire autour de l'enfant et du jeune des collaborations étroites entre la famille, les associations sportives, les partenaires en favorisant les pratiques sportives. Les actions mises en place concourent à aider les jeunes à développer des compétences sociales (mobilité, découverte de cultures sportives...) et à les accompagner dans leur choix d'activité. il s'agira :</i></p> <p>- D'inciter les associations sportives à développer la pratique sportive dans les quartiers de la cité et à s'ouvrir sur leur propre quartier</p> <p>- De mettre en place de nouvelles formes de coopération avec les familles en partenariat avec les associations sportives et associations de proximité du quartier prioritaire ( Ex: Jardin des loisirs ( activités gratuites durant le mois de juillet au jardin public (accrobranche,...) , Les vendredis Sports en Famille...).</p>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
Coordination des animations par la ville de Saintes	Associations sportives Ville de Saintes Centre social Communauté d'Agglomération de Saintes
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b>
<p>Nombre d'activités sportives proposées par les associations sur le quartier et/ou en direction des habitants du quartier</p> <p>Progression des inscriptions auprès des associations sportives</p> <p>Nombre de familles présentes aux différentes manifestations</p>	<p><b>Ville de Saintes :</b> Jardins des loisirs : intervenants, équipements sportifs et communication. Les vendredis sports en famille : communication et achats annexes à la manifestation (exemple : goûter)</p> <p><b>État :</b> Soutien à l'emploi sportif CNDS pour Saintes Volley-ball</p>

<b>Thématique : Culture – Sports - Loisirs</b>	
<b>Orientation stratégique 11 : Favoriser l'accès aux loisirs</b>	
<b>Objectif opérationnel 11.1 : Garantir un droit aux loisirs et aux vacances pour tous</b>	
<b>Action : Favoriser les loisirs et vacances pour les habitants du quartier</b>	
<b>Public cible :</b> Parents, enfants, jeunes	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
Favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances pour les habitants du quartier :  Développer l'information aux personnes sur les loisirs et vacances proposées par les structures de Saintes : - temps de loisirs sur les samedi et vacances scolaires (ALSH du centre social et autres associations) ; - forum loisirs-vacances avec la mobilisation de nombreuses structures et d'habitants ; - actions en direction des enfants, jeunes, adultes et familles proposées par le centre social.  - Permettre aux familles de pouvoir accéder à ces loisirs et vacances par le biais d'aide aux départs : Aide aux vacances familiales de la CAF, soutien accordés par le biais de la Commission Locale des Partenaires Sociaux, des services Conseil Départemental et Centre Communal d'Action Social...  - Soutenir les actions des partenaires associatifs : Secours Populaire Français, Secours Catholique, Resto du Cœur...	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b> Associations Centre social Ville de Saintes Communauté d'Agglomération de Saintes CAF Partenaires œuvrant dans les loisirs et vacances
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b> <b>Communauté d'Agglomération et Ville de Saintes</b> <b>Caisse d'Allocations Familiales</b> <b>État :</b> BOP 147 selon la nomenclature du CGET (Ville Vie Vacances et Activités de loisirs)

<b>Thématique : Participation des habitants - Vie associative - Lutte contre les discriminations</b>	
<b>Orientation stratégique 12 : Renforcer le sentiment d'appartenance citoyenne en luttant contre les discriminations et en faveur de l'égalité</b>	
<b>Objectif opérationnel 12.1 : Soutenir les associations de proximité</b>	
<b>Action : Mettre en œuvre des conventions pluriannuelles d'objectifs</b>	
<b>Public cible :</b> Tous les publics	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<p>Afin d'alléger les procédures de demande de subvention et de sécuriser les financements, des conventions pluriannuelles d'objectifs pourront être signées avec les associations de proximité les plus structurantes qui mettent en œuvre des projets incluant prioritairement les habitants du quartier Bellevue-Boiffiers, qui contribuent au lien social, à la citoyenneté et à la participation des habitants. Les actions devront respecter et promouvoir les valeurs de la République.</p> <p>Elles comprendront a minima les éléments suivants : objectifs, indicateurs d'évaluation, durée, le montant alloué pour la première année et un montant prévisionnel pour les années suivantes. La demande annuelle ne sera plus nécessaire et l'association pourra demander le versement avant le 31 mars d'une avance à compter de 50 % du <u>montant prévisionnel</u> stipulé dans la convention.</p> <p>Un avenant annuel permettra de fixer la subvention définitive, dont le montant pourra varier en fonction de plusieurs paramètres, entre autres : évaluation des actions, réajustement des objectifs, développement d'actions nouvelles innovantes, moyens financiers des partenaires.</p>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
	<p>État : Direction Départementale de la Cohésion Sociale en lien avec le délégué du Préfet  Communauté d'agglomération de Saintes  Ville de Saintes  Conseil départemental  Caisse d'allocations familiales  Associations de proximité potentiellement concernées :  Association Boiffiers-Bellevue (centre social)</p>
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b>
Suivi des indicateurs prévus dans la convention	<p>État : BOP 147, crédits supplémentaires pour conforter les associations de proximité  <b>Communauté d'Agglomération de Saintes :</b>  Subvention-  <b>Ville de Saintes :</b> Subvention- Mise à disposition de locaux  <b>Conseil départemental :</b>  <b>Caisse d'allocations familiales :</b> Prestation de service et CEJ</p>

**Thématique : Participation des habitants - Vie associative - Lutte contre les discriminations**

**Orientation stratégique 12 : Renforcer le sentiment d'appartenance citoyenne en luttant contre les discriminations et en faveur de l'égalité**

**Objectif opérationnel 12.2 : Lutter contre les discriminations**

**Action : Sensibiliser les acteurs**

**Public cible :** Tous les publics

**Axes transversaux du contrat de ville :**

Lutte contre les discriminations     Égalité hommes/femmes     Jeunesse

**Modalités opératoires :**

La prévention de toutes les discriminations constitue une priorité développée selon une approche intégrée dans les différents piliers du contrat.

Une première réunion d'information et de sensibilisation sur cette question a été organisée avec l'appui d'un cabinet le 17 mars 2015.

Dans un premier temps, l'action la plus adéquate semble être de favoriser une approche intégrée par les acteurs (politique de recrutement, politique d'attribution de prestations, politique d'accueil des usagers...) en les amenant à s'interroger sur leurs pratiques quotidiennes.

L'opportunité de l'élaboration d'un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations au niveau intercommunal sera examinée par la suite.

D'autres actions pourront être mises en œuvre : former des acteurs à la lutte contre les discriminations, améliorer l'accès aux droits sociaux et de santé, informer les victimes de discriminations de leurs droits, par exemple.

**Dispositifs mobilisés :**

Selon l'opportunité, plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations

**Acteurs mobilisés :**

Ensemble des acteurs concernés par l'accueil d'habitants du quartier prioritaire

Référent discriminations à la Direction Régionale Jeunesse Sport Cohésion Sociale pour appui méthodologique, centre ressources missionné par la DRJSCS

**Indicateurs d'évaluation :**

**Partenariat financier :**

**État :** BOP 147 – DRJSCS

**Communauté d'Agglomération :** selon opportunité du projet

**Autres partenaires :** selon opportunité du projet.

<b>Thématique : Participation des habitants - Vie associative - Lutte contre les discriminations</b>	
<b>Orientation stratégique 12 : Renforcer le sentiment d'appartenance citoyenne en luttant contre les discriminations et en faveur de l'égalité</b>	
<b>Objectif opérationnel 12.3 : Agir en faveur de l'implication des habitants</b>	
<b>Action : Constituer le conseil citoyen en association</b>	
<b>Public cible :</b> Habitants du quartier prioritaire	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<p>Appel à candidatures pour les deux collèges du conseil citoyen en juin 2015. Réunion publique organisée le 9 juillet 2015 pour la désignation des membres du conseil citoyen et le tirage au sort du collège habitants en respectant.</p> <p>Dans la phase de lancement , le conseil citoyen comprendra deux collèges :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un collège habitants composé de 10 membres : 3 habitants volontaires siégeant au conseil de quartier ; 7 habitants par tirage au sort après appel à candidatures ; la composition respectera le principe de la parité entre hommes et femmes. La composition et les modalités de renouvellement de ce collège seront prévus dans les statuts de l'association.</li> <li>• Un collège associations et acteurs locaux de 9 représentants : appel à candidatures parmi les associations suivantes (Association Boiffiers – Bellevue, Le Tremplin 17, Association Saintes Volley-ball, Association EREQUA'SOL, Les restaurants du cœur) et les acteurs locaux (commerçants et professionnels installés dans le périmètre du quartier prioritaire) et autres représentées sur le quartier.</li> </ul> <p>Deux membres titulaires représentant les deux collèges seront désignés pour participer aux travaux du comité de pilotage du contrat de ville. Deux suppléants seront désignés pour les remplacer en cas d'indisponibilité.</p> <p><u>Calendrier :</u> De septembre à novembre 2015, accompagnement des membres pour la création de l'association (statuts, modalités de fonctionnement, assemblée générale constitutive, élection du bureau...).</p> <p>Décembre 2015 : création de l'association. Arrêté préfectoral reconnaissant la composition du conseil citoyen après consultation du Maire de Saintes et du président de la Communauté d'agglomération de Saintes.</p>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b> Politique de la ville	<b>Acteurs mobilisés :</b> Binôme technicien référent Communauté d'Agglomération de Saintes (à déterminer) et délégué du Préfet pour l'accompagnement à la création de l'association.
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Effectivité de la création de l'association. Évolution de la participation aux réunions (nombre de participants par réunion sur toute la durée du contrat) du conseil citoyen. Participation du conseil citoyen aux travaux des comités du contrat de ville. Nombre de projets initiés par le conseil citoyen.	<b>Partenariat financier :</b> <b>État :</b> accompagnement au démarrage par le délégué du Préfet, BOP 147 en fonction de besoins identifiés <b>Communauté d'Agglomération de Saintes et Ville de Saintes :</b> lieu de réunion mis à disposition, moyens dédiés au fonctionnement courant. Autres

<b>Thématique : Santé</b>	
<b>Orientation stratégique 13 : Améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants des quartiers sensibles</b>	
<p><b>Objectif opérationnel 13.1 : En partenariat avec l'Assurance Maladie, favoriser l'accès et un meilleur recours aux droits en santé (CMU, CMU-C, ACS)</b></p> <p><b>Objectif opérationnel 13.2 : Renforcer le recours aux politiques de prévention de droit commun (vaccinations, dépistages, offre de bilans et examens de santé)</b></p> <p><b>Objectif opérationnel 13.3 : Renforcer l'accès aux soins primaires par la déclinaison du Pacte Territoire santé</b></p> <p><b>Objectif opérationnel 13.4 : Promouvoir la santé autour des thématiques suivantes en s'appuyant sur le Schéma régional de prévention : nutrition / activité physique, santé de la mère et de l'enfant, prévention des IVG, prévention des IST, santé mentale et addictions, prévention de la perte de l'autonomie des personnes âgées</b></p> <p><b>Objectif opérationnel 13.5 : Développer les démarches territoriales en santé s'appuyant sur la mise en réseau et la coopération des acteurs ainsi que sur la participation des habitants</b></p>	
<b>Action : Dégager des initiatives et actions de proximité à partir du diagnostic santé-social intercommunal réalisé en 2015</b>	
<b>Public cible :</b> Habitants du quartier prioritaire	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<p>Un diagnostic santé-social est en voie de réalisation par l'Observatoire régional de la santé à l'échelle de la communauté d'agglomération de Saintes en 2015 avec le soutien financier de l'Agence Régionale de la Santé et de l'agglomération. Il comprendra un focus sur le quartier prioritaire Bellevue-Boiffiers. La signature du contrat local de santé est prévue pour 2016. En fonction du diagnostic et des orientations et actions du futur Contrat Local de Santé, des actions seront élaborées en direction des habitants du quartier prioritaire.</p>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b> Caisse Primaire d'Assurance Maladie Communauté d'Agglomération de Saintes Agence Régionale de Santé État CCAS Partenaires associés aux différents groupes de travail
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>  Suivi et évaluation du Contrat Local de santé	<b>Partenariat financier :</b> <b>État :</b> BOP 147 selon la nomenclature annuelle du CGET <b>Agence Régionale de Santé</b> <b>Communauté d'Agglomération de Saintes</b> <b>Autres partenaires associés en fonction des actions arbitrées</b>

<b>Thématique : Accès aux droits</b>	
<b>Orientation stratégique 14 : Lutter contre la pauvreté et les inégalités par l'amélioration du recours aux droits sociaux et de santé</b>	
<b>Objectif opérationnel 14.1 : Mieux cerner l'accès et le recours aux droits</b> <b>Objectif opérationnel 14.2 : Renforcer l'accès aux droits</b> <b>Objectif opérationnel 14.3 : Permettre l'accès des femmes aux informations relatives à leurs droits</b> <b>Objectif opérationnel 14.4 : Développer la coordination et l'accompagnement des publics concernés</b>	
<b>Actions :</b> <b>1. Se doter d'outils de connaissance sur le recours et le non-recours aux droits</b> <b>2. Développer l'information des habitants du quartier</b> <b>3. Soutenir les actions au plus près des habitants</b> <b>4. Assurer une meilleure articulation entre les institutions œuvrant au bénéfice des mêmes bénéficiaires potentiels</b> <b>5. Assurer un accompagnement individuel lorsqu'il conditionne un accès effectif aux droits</b>	
<b>Public cible :</b> Habitants du quartier prioritaire et institutions concernées par le recours aux droits	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>  <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité femmes/hommes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>  1. Avec l'ensemble des partenaires concernés, recourir à des méthodes spécifiques pour mieux cerner le phénomène du non recours dans le quartier prioritaire. Ex. s'appuyer sur les parcours d'usagers pour identifier les obstacles au recours, mettre en place un système de mesure du non recours. 2. S'appuyer sur le guide local d'accès aux droits édité par la Communauté d'agglomération de Saintes. Accompagner les habitants pour favoriser l'utilisation des nouvelles technologies pour l'accès aux droits ; S'appuyer sur l'expérimentation de la Caisse d'allocation familiale avec le centre social pour mobiliser d'autres partenariats. 4. Renforcer les liens et les articulations entre les différentes institutions dont le bailleur social (Conseiller en Économie Sociale et Familiale) En matière d'aide aux victimes, d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations, mobiliser les collectivités, l'institution judiciaire, le CIDFF 17, l'intervenant social en commissariat et en gendarmerie... pour assurer une meilleure prise en charge. (lien avec fiche CISPD ) 5. Déployer des rendez-vous personnalisés pour une approche globale des droits des personnes d'ici 2020 (rendez-vous des droits?)	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>  CAF, CPAM, Pôle Emploi, Centre social Boiffiers-Bellevue, CCAS de Saintes, CIDFF 17, Mission Locale, DT de la Saintonge Romane, SEMIS, ISCG...
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b>

## IV.2. Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »

<b>Thématique : Mobilité - Transport</b>	
<b>Orientation stratégique 15 : Assurer la mobilité des habitants</b>	
<b>Objectif opérationnel 15.1 : Permettre le désenclavement du quartier et favoriser la mobilité des habitants</b>	
<b>Action : Renforcer la mobilité et la motilité des habitants du quartier prioritaire</b>	
<b>Public cible : habitants du quartier prioritaire</b>	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<p>– <u>Améliorer les liaisons de transport :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– améliorer la circulation existante et développer de nouvelles liaisons vers les pôles commerciaux et les autres quartiers limitrophes. (voir fiche développement économique).</li> <li>– Développer les liaisons douces (piétonne, vélo) entre les quartiers et les pôles d'attractivité (centre ville, équipements...)</li> </ul> <p>– <u>Mettre en place et conforter l'offre de service existant en mettant en place les outils de suivi et de contrôle de la qualité de service</u></p> <p>– <u>Accompagner les habitants vers la mobilité</u> sensibiliser et informer les habitants sur l'offre de service en matière de déplacement, de tarification sociale et des accompagnements possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les transports assurés par le Conseil Département (carte solidarité transport), la Ville de Saintes, le CCAS et CDA (carte pass'buss, permis citoyen), la Société Bus...</li> <li>- les accompagnements : association St Fiacre (projet de garage solidaire) centre social Boiffiers-Bellevue (atelier code de la route, Locamob)...</li> <li>– les aides financières qui peuvent être sollicitées (CDA, Conseil Départemental, CCAS...)</li> </ul>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
Taxi mouette Permis citoyen Atelier code de la route Loca 'mob Carte pass'buss	Conseil Départemental Kéolis Centre Communal d'Action Sociale Ville de Saintes Communauté d'Agglomération de Saintes Centre social Boiffiers-Bellevue St fiacre Société Bus Mission locale de la Saintonge Éducation nationale Les habitants du quartier État (DDTM)

<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b></p> <p>Nombre de personnes bénéficiant des offres de transports à tarif social</p> <p>Nombre de personnes bénéficiant des actions (garage solidaire, centre social)</p>	<p><b>Partenariat financier :</b></p> <p><b>Communauté d'Agglomération de Saintes</b>  <b>Centre Communal d'Action sociale</b>  <b>Conseil Départemental</b></p> <p><b>État :</b> DDTM, sous réserve des disponibilités budgétaires, possibilité de mobiliser du financement en ce qui concerne en particulier l'accompagnement des habitants vers la mobilité</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Thématique : Sécurité, prévention de la délinquance et accès aux droits</b>	
<b>Orientation stratégique 16 : Développer une approche globale des actions de prévention</b>	
<b>Objectif opérationnel 16.1 : Développer des actions de prévention</b>	
<b>Objectif opérationnel 16.2 : Accompagner les victimes</b>	
<b>Action : Renforcer et adapter les dispositifs aux problématiques spécifiques du quartier</b>	
<b>Public cible :</b> quartier prioritaire	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<p>À partir de l'état des lieux départemental de prévention de la délinquance (2014-2017), du diagnostic de sécurité, et des orientations de l'Assemblée plénière, le CISPD anime des groupes de travail spécifiques :</p> <p>Groupe 1 : <u>améliorer et renforcer les actions de prévention</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– La prévention citoyenne : en particulier en direction des jeunes, repérage et suivis, intervention dans les écoles, soutien à la parentalité,</li> <li>– La lutte contre les violences intrafamiliales : assurer une articulation et une mutualisation des dispositifs en place, accentuer la vigilance sur les questions de violences faites aux femmes par l'Intervenant social en commissariat et gendarmerie, proposer des formations aux acteurs de territoire, favoriser la prise en charge des victimes et des enfants exposés aux violences conjugales, réflexion sur la prise en charge du conjoint violent,</li> <li>– La prise en charge des addictions : travail sur la prévention, accompagnements individualisés</li> <li>– La lutte contre la récidive : insertion des sortants de prison, réparation pénale, rappel à la loi...</li> </ul> <p>Groupe 2 : <u>mise en place d'un schéma de tranquillité publique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– diagnostic partagé</li> <li>– mise en place d'actions de médiation à vocation de tranquillité publique, dans les espaces publics, à proximité des établissements scolaires ; à proximité des logements,</li> <li>– renforcement de la présence humaine dans l'espace public (patrouilles pédestres et coordonnées entre police municipale et nationale).</li> </ul> <p>Ces groupes doivent permettre la mise en place d'actions cibles pour chacune des thématiques.</p>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance  Poste d'Intervenant social en Commissariat et gendarmerie	Police municipale Ville de saintes État : éducation nationale, PJJ, Préfecture, Sous-Préfecture, Police nationale, Gendarmerie, Parquet, Service pénitentiaire d'insertion et de probation Bailleurs sociaux Associations locales Communauté d'Agglomération (/ compétence Transport) Conseil départemental

<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Statistiques en matière de délinquance</li> <li>Fréquence des réunions et taux de participations</li> <li>Nombre d'actions engagées</li> </ul>	<p><b>Partenariat financier :</b></p> <p><b>État</b> (Fonds Interministériel de prévention de la délinquance)</p> <p><b>Communauté d'Agglomération de Saintes</b></p> <p><b>Partenaires privés</b> (ERDF...)</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Thématique : Sécurité, prévention de la délinquance et accès aux droits</b>	
<b>Orientation stratégique 17 : Nouvelle stratégie nationale de la prévention de la délinquance (fiches 7 et 8 sur les schémas locaux de tranquillité publique)</b>	
<b>Objectif opérationnel 17.1 : Effectuer un examen partagé du territoire</b> <b>Objectif opérationnel 17.2 : Développer des préconisations</b>	
<b>Action : L'élaboration concertée du schéma de tranquillité publique</b>	
<b>Public cible :</b> Habitants du quartier prioritaire	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b> <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>  Développer une vue globale et transversale des problématiques de délinquance afin de définir des préconisations à l'échelle de la ville de Saintes, dont le quartier Boiffiers-Bellevue  La collectivité est sollicitée par la population exposée au quotidien à une certaine forme d'insécurité (incivilités, nuisances, dégradations, agressions) pour rétablir la tranquillité publique. L'attente de sécurité des habitants concerne la voie publique, les réseaux de transport, les abords des bâtiments publics, les établissements scolaires ou sportifs, le patrimoine des bailleurs sociaux (halls d'immeubles et partie communes), les zones de commerce et d'activité économique.  Une démarche globale, favorisant une utilisation coordonnée des outils existants, impliquant une participation élargie aux habitants et aux usagers et débouchant sur un schéma local de tranquillité publique sera privilégiée.  Ce schéma devra être défini dans le cadre des instances territoriales existantes (CISPD) et mis en œuvre par leur déclinaison opérationnelle.  Ce schéma intégrera, autant que possible : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le renforcement des moyens humains visant à réguler l'espace public</b> (augmentation des effectifs et des plages d'intervention de la Police Municipale),</li> <li>- <b>La mise en œuvre d'actions de médiation</b> à vocation de tranquillité publique dans les établissements publics, à proximité des écoles et des logements,</li> <li>- <b>La prise en compte de l'action de la prévention spécialisée</b> qui s'inscrit dans l'aide à l'enfance confiée à l'autorité des départements,</li> <li>- <b>Des plans d'actions adaptés aux champs du logement social (lien fiche habitat-logement) et des transports publics de voyageurs.</b></li> </ul> L'élaboration de ce schéma nécessitera des rencontres entre les représentants de la commune, de l'État mais aussi des bailleurs sociaux, des opérateurs de transport public, des associations, des centres sociaux localement présents, des commerçants, en lien avec la gestion urbaine de proximité.	
<b>Dispositifs mobilisés :</b> CISPD ISCG	<b>Acteurs mobilisés :</b> Police municipale Ville de Saintes État : Police nationale, Gendarmerie, Parquet, éducation nationale, PJJ, SPIP, Préfecture, Sous-Préfecture Bailleurs sociaux

	Associations locales Communauté d'Agglomération (/compétence Transport) Conseil Départemental Commerçants
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre de schémas réalisés Modalités de concertations Modalités de communication avec le grand public visant à lutter contre le sentiment d'insécurité	<b>Partenariat financier :</b> <b>État : FIPD</b> <b>Communauté d'Agglomération de Saintes</b> <b>Ville de Saintes</b>

<b>Thématique : Habitat/logement, rénovation urbaine, cadre de vie</b>
<b>Orientation stratégique 18 : Élaborer une politique de peuplement et de suivi de l'occupation du parc social</b>
<b>Objectif opérationnel 18.1 : Veiller à l'articulation entre les orientations en matière de politique de peuplement, les objectifs de réhabilitation et la production de logements</b>
<b>Action : Mettre en place une instance de suivi partenariale : la Conférence Intercommunale du Logement</b>
<b>Public cible :</b> Partenaires du logement / occupants du parc social
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse
<b><u>Objectifs de l'action :</u></b>
<p>Il s'agit de mettre en place une instance de concertation et d'échange partenariale sur le champ du logement, et plus spécifiquement du suivi des ménages occupant le parc locatif social public.</p> <p>Tout EPCI doté d'un PLH approuvé et d'un contrat de ville doit créer une conférence intercommunale du logement. Co-présidée par le préfet de département et le président de l'EPCI, elle rassemble, outre les maires des communes membres de l'établissement, le préfet, des représentants des bailleurs sociaux présents dans le ressort territorial de l'EPCI, et des représentants du département, de tout organisme titulaire de droits de réservation, des représentants locaux des associations de locataires siégeant à la Commission nationale de concertation, des représentants des organismes d'intermédiation locative, des représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, des représentants locaux des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement et des représentants des personnes défavorisées.</p> <p>Cette conférence adopte, en tenant compte des critères légaux de priorité ainsi que de l'objectif de mixité sociale des villes et des quartiers, des orientations concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des objectifs en matière d'attribution et de mutation sur le patrimoine locatif social présent ou prévu sur le ressort territorial de l'EPCI.</li> <li>• Les modalités de relogement des personnes relevant de l'accord collectif intercommunal ou déclarées prioritaires au titre du DALO et des personnes relevant des projets de renouvellement urbain ;</li> <li>• Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.</li> </ul> <p>La mise en œuvre de ces orientations, approuvées par l'EPCI et le préfet, fait l'objet de conventions signées entre l'EPCI, les organismes bailleurs et les réservataires de logements sociaux et, le cas échéant, d'autres personnes morales intéressées. De ce fait, lorsque le territoire comprend des quartiers prioritaires de la politique de la ville et fait l'objet d'un contrat de ville, la convention les concernant est élaborée dans le cadre de la conférence intercommunale du logement.</p> <p>Les premiers travaux de la Conférence Intercommunale consisteront à rédiger la charte intercommunale de mixité sociale, prévue à l'article 8 de la loi Ville du 21 février 2014, qui devra être annexée au présent contrat de ville avant la fin 2015.</p> <p><b><u>A quel besoin cela répond-il ? :</u></b></p> <p>La spécialisation du parc social se développe de manière différenciée entre les différents quartiers et touche plus particulièrement les quartiers de concentration du parc social : Boiffiers et surtout Bellevue. Si des phénomènes de précarisation peuvent concerner des programmes plus</p>

petits, ils n'ont pas le même impact en termes de fonctionnement des quartiers : école, accès à l'emploi, etc.

Les phénomènes de différenciation se développent aussi de manière interne aux quartiers en différenciant plusieurs secteurs.

La Conférence Intercommunale du Logement est le lieu d'échange, qui permet de fixer des orientations visant à limiter les phénomènes de concentration de publics fragilisés notamment dans le quartier prioritaire et de traiter de l'ensemble des thématiques en lien avec l'occupation du parc social : nature de l'offre, nature de la demande, critères relatifs à l'attribution de logements...

#### **Description de l'action :**

La mise en place de la Conférence Intercommunale sera lancée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Étape 1 : Réunion d'installation de la Conférence Intercommunale du Logement à l'automne 2015

- Mise en place de la Conférence,
- Définition des travaux
- État des lieux du parc social
- Définition des modalités de travail

Étape 2 : Réunion de la Conférence Intercommunale avant la fin de l'année 2015 pour valider le contenu de la convention de mixité sociale

Étape 3 : À partir de 2016, réunion annuelle de la Conférence Intercommunale afin de permettre le suivi des orientations définies notamment dans le cadre de la convention de mixité sociale

#### **Inscription dans le cadre d'une politique publique :**

L'action proposée ici se situe dans la continuité des orientations fixées dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (convention 2007-2012) et du Programme Local de l'Habitat en cours de révision. (Axe 5 : Améliorer la connaissance, l'échange et la gouvernance en matière de politique de l'habitat)

#### **Dispositifs mobilisés :**

SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)  
PLU (Plan Local de l'Urbanisme)

#### **Acteurs mobilisés :**

État (Préfet, DDTM, DDCS), CDA, communes membres de la CDA, SEMIS, ICF Habitat, SA Atlantique Aménagement, Habitat 17, AROSH-PC, CIL Charente-Maritime (Mieux se loger avec Solendi), la CLCV (Confédération consommation Logement et Cadre de Vie), INDECOSA CGT (l'association pour l'INformation et la DEFense des Consommateurs Salariés), le CCAS de la Ville de Saintes, les associations Le Logis et Tremplin 17.

#### **Indicateurs d'évaluation :**

Fréquence des réunions  
Évaluation des résultats issus des orientations fixées dans le cadre de la Conférence (occupation du parc social)

#### **Partenariat financier :**

Pas de coût spécifique

<b>Thématique : Habitat/logement, rénovation urbaine, cadre de vie</b>
<b>Orientation stratégique 18 : Élaborer une politique de peuplement et de suivi de l'occupation du parc social</b>
<b>Objectif opérationnel 18.2 : Veiller à l'articulation entre les orientations en matière de politique de peuplement, les objectifs de réhabilitation et la production de logements</b>
<b>Action : Partager la connaissance du parc et assurer une fonction de veille</b>
<b>Public cible :</b> Partenaires du logement / occupants du parc social
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>  <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse
<b><u>Objectifs de l'action :</u></b>  L'action a pour objet de pérenniser l'échange et l'analyse des données relatives à l'occupation du parc social, la nature de la demande et des attributions en logement social, en particulier sur le quartier prioritaire.  <b><u>A quel besoin cela répond-il ? :</u></b>  L'évaluation du Programme de Rénovation Urbaine de la ville de Saintes pointait un enjeu de meilleure connaissance et analyse du peuplement du parc social à des échelles fines. En effet, les différentes sources de données permettant d'analyser à la fois la structure du parc social, son occupation, et l'état des lieux des demandes et attributions en logement social font l'objet d'une analyse ponctuelle dans le diagnostic du Programme Local de l'Habitat, mais aucune analyse pérenne n'est prévue. Une meilleure connaissance de l'ensemble des données précitées est indispensable à la formulation d'orientations visant à éviter la concentration des ménages les plus fragiles dans des secteurs de concentration du parc social.  <b><u>Description de l'action :</u></b>  L'action se déroulera en plusieurs étapes. Étape 1 : Obtention des données nécessaires aux analyses – Adhésion de la Communauté d'Agglomération de Saintes à l'Afipade (Association des Fichiers Partagés de la Demande), qui permet de disposer de statistiques en continu sur le statut de la demande et des attributions en logement social. – Convention d'échange de données avec les bailleurs sociaux (fichiers relatifs à l'occupation du parc social) - Suivi de l'évolution de la structure du parc social en partenariat avec les services de l'État. (DDTM) et les bailleurs sociaux Étape 2 : Définition d'une méthode d'analyse et de mise à jour des informations dans un cadre partenarial  <b><u>Inscription dans le cadre d'une politique publique :</u></b>  L'action proposée ici se situe dans la continuité des orientations fixées dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (convention 2007-2012) et du Programme Local de l'Habitat en cours de révision. (Axe 5 : Améliorer la connaissance, l'échange et la gouvernance en matière de politique de l'habitat)

<p><b>Dispositifs mobilisés :</b>  PLH  Politique de la ville</p>	<p><b>Acteurs mobilisés :</b>  État (DDTM/DDCS), bailleurs sociaux (SEMIS en particulier), CDA, Ville de Saintes</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b>  Modalités de partage d'informations  Nombre de réunions d'échange</p>	<p><b>Partenariat financier :</b>  Aucun à ce jour:  <b>Communauté d'Agglomération:</b> 3 000 € annuels (fonctionnement) – coût d'adhésion à l' Afipade</p>

<b>Thématique : Habitat/logement, rénovation urbaine, cadre de vie</b>
<b>Orientation stratégique 18 : Élaborer une politique de peuplement et de suivi de l'occupation du parc social</b>
<b>Objectif opérationnel 18.3 : Veiller à l'articulation entre les orientations en matière de politique de peuplement, les objectifs de réhabilitation et la production de logements</b>
<b>Action : Formaliser une politique de peuplement du parc social : la convention de mixité sociale</b>
<b>Public cible :</b> Partenaires du logement / occupants du parc social du quartier prioritaire
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b> <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse
<p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <p>L'action vise à formaliser de façon partenariale une politique de peuplement, sous la forme d'une convention de mixité sociale, définie par l'article 8 de la loi pour la ville du 21 février 2014 :  « Dès lors que le contrat de ville est élaboré sur des territoires comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, le représentant de l'État, dans le département, les communes signataires et l'établissement public de coopération intercommunale, lorsqu'il est compétent en matière d'habitat, concluent avec le département, les bailleurs sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire intercommunal et les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction titulaires de droits de réservation sur ce patrimoine une convention intercommunale qui définit, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville :  1° Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville [...] ;  2° Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;  3° Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.  Cette convention, annexée au contrat de ville, est conclue après consultation des associations de locataires affiliées à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation, des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement. »</p> <p><b><u>A quel besoin cela répond-il ? :</u></b></p> <p>La spécialisation du parc social se développe de manière différenciée entre les différents quartiers et touche plus particulièrement les quartiers de concentration du parc social : Boiffiers et surtout Bellevue. Si des phénomènes de précarisation peuvent concerner des programmes plus petits, ils n'ont pas le même impact en termes de fonctionnement des quartiers : école, accès emploi...</p> <p>Les phénomènes de différenciation se développent aussi de manière interne aux quartiers en différenciant plusieurs secteurs.</p> <p>Il s'agit donc de définir des objectifs en matière d'attributions de logements sociaux et de définir les modalités de coopération en matière de réservation de logements afin d'améliorer la mixité sociale dans le quartier prioritaire.</p>

**Description de l'action :**

La formalisation de la convention de mixité sociale aura lieu dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement.

Étape 1 : Présentation de la convention de mixité sociale lors de la première Conférence Intercommunale du Logement

Étape 2 : Validation de la convention lors de la seconde Conférence, prévue avant la fin de l'année 2015

Étape 3 : Évaluation annuelle de la mise en œuvre de la convention dans le cadre de la Conférence et ajustements éventuels au regard des résultats

**Inscription dans le cadre d'une politique publique :**

L'action proposée ici se situe dans la continuité des orientations fixées dans le cadre du Programme Local de l'Habitat en cours de révision. (Axe 5 : Améliorer la connaissance, l'échange et la gouvernance en matière de politique de l'habitat)

**Dispositifs mobilisés :**

PLH  
SCOT

**Acteurs mobilisés :**

Conférence Intercommunale du Logement :  
État (Préfet, DDTM, DDCS), CDA, communes membres de la CDA, SEMIS, ICF Habitat, SA Atlantique Aménagement, Habitat 17, AROSH-PC, CIL Charente-Maritime (Mieux se loger avec Solendi), la CLCV (Confédération consommation Logement et Cadre de Vie), INDECOSA CGT (l'association pour l'Information et la DEFense des Consommateurs Salariés), le CCAS de la Ville de Saintes, les associations Le Logis et Tremplin 17.

**Indicateurs d'évaluation :**

Suivi des attributions  
Evolution de l'occupation du parc social

**Partenariat financier :**

Aucun à ce jour

**Thématique : Habitat/logement, rénovation urbaine, cadre de vie****Orientation stratégique n°18 : Élaborer une politique de peuplement et de suivi de l'occupation du parc social****Orientation stratégique n°19 : Équilibrer et répartir à l'échelle intercommunale et des quartiers l'offre en logement social****Objectif opérationnel 18.3 : Veiller à l'articulation entre les orientations en matière de politique de peuplement, les objectifs de réhabilitation et la production de logements****Action : Produire du logement, hors quartier prioritaire, accessible au public le plus précaire****Public cible :** Partenaires du logement / occupants du parc social**Axes transversaux du contrat de ville :** Lutte contre les discriminations Égalité hommes/femmes  Jeunesse**Objectifs de l'action :**

Il s'agit de soutenir la production de logement social, en particulier de logement très social (PLAI), sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes. Plus précisément, la répartition de la production nouvelle en logement social doit permettre de poursuivre la déconcentration de l'offre engagée dans le Programme de Rénovation Urbaine de la Ville de Saintes.

Elle doit également permettre de répondre aux obligations de la loi SRU (production de 20 % de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales pour les communes de plus de 3 500 habitants).

En parallèle, la nature de la production nouvelle de logement social doit également être un paramètre à mettre en lien avec la politique de peuplement à formaliser.

**A quel besoin cela répond-il ? :**

Le parc social connaît un processus de spécialisation qui touche plus particulièrement les grands quartiers d'habitat social. Cette concentration de l'offre sociale et les difficultés sociales qui en découlent sont facteurs d'exclusion, de dysfonctionnements sociaux, de surcoûts de gestion. La production de logements sociaux doit s'inscrire dans un plan à long terme visant à une meilleure répartition sur le territoire.

Les écarts de loyers dans le parc social sont un facteur de spécialisation sociale ; le parc récent même en PLAI propose des loyers supérieurs à ceux du parc social ancien, ce qui favorise la concentration des ménages à très faibles ressources.

Au regard des revenus des ménages sur le territoire, des situations de certains ménages à faibles ressources logés dans le parc privé, les besoins de production de logement social sont réels sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. En parallèle, les obligations de la loi SRU s'appliquent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur le territoire, ce qui implique la nécessité de mettre en place une stratégie de rattrapage pour certaines communes, et d'anticipation pour d'autres.

**Description de l'action :**

Les travaux engagés dans le cadre du Programme Local de l'Habitat ont déterminé un objectif de production en logement social de l'ordre d'environ 250 logements pour la durée du PLH (6 ans) et pour le périmètre de la CDA (36 communes).

Le barème d'attribution des subventions sera défini précisément dans le cadre de ces mêmes travaux dans le second semestre 2015.

**Inscription dans le cadre d'une politique publique :**

L'action proposée ici est en lien fort avec l'axe 2 des orientations du Programme Local de l'Habitat en cours de révision : « Réamorcer la production de logements sociaux et anticiper les obligations des communes, améliorer l'équilibre au sein du parc public existant »

**Dispositifs mobilisés :**

PLH : Soutien à la production de logement social public  
SCOT

**Acteurs mobilisés :**

État, CDA, communes membres de la CDA, SEMIS,

**Indicateurs d'évaluation :**

Suivi de la production neuve  
Nature et localisation de la production neuve  
Effets sur le peuplement du parc social (notamment du quartier prioritaire)

**Partenariat financier :**

Aucun à ce jour, coût estimé à : Environ 1,2 millions d'euros sur les 6 ans du Programme Local de l'Habitat

**Thématique : Habitat/logement, rénovation urbaine, cadre de vie**

**Orientation stratégique 18 : Élaborer une politique de peuplement et de suivi de l'occupation du parc social**

**Orientation stratégique 19: Équilibrer et répartir à l'échelle intercommunale et des quartiers l'offre en logement social**

**Orientation stratégique 20 : Maintenir et développer l'attractivité du quartier prioritaire**

**Objectif opérationnel 18.3 : Veiller à l'articulation entre les orientations en matière de politique de peuplement, les objectifs de réhabilitation et la production de logements**

**Action : Étudier les opportunités de diversification de l'offre et les enjeux de réhabilitation du parc existant dans les quartiers à dominante d'habitat social**

**Public cible :** Partenaires du logement

**Axes transversaux du contrat de ville :**

Lutte contre les discriminations     Égalité hommes/femmes     Jeunesse

**Objectifs de l'action :**

Il s'agit de repérer, au regard de la situation du quartier prioritaire et de la nature de la demande sur le marché local du logement, les enjeux de réhabilitation et les opportunités de diversification du parc locatif social.

L'objectif est de trouver la bonne articulation entre la production neuve, la réhabilitation, le renouvellement et la diversification : l'ensemble de ces actions vise à une diversification de l'offre et à l'amélioration de l'attractivité du parc social. Elles s'inscrivent dans une perspective de mixité sociale.

**A quel besoin cela répond-il ? :**

Suite au Programme de Rénovation Urbaine de la Ville de Saintes, des enjeux d'attractivité persistent sur le quartier prioritaire, en particulier sur le quartier Bellevue. Ce quartier a fait l'objet d'un investissement très inférieur aux autres quartiers concernés par le PRU, n'a donc pas pu bénéficier d'une réelle stratégie de rénovation urbaine et voit en conséquence son attractivité diminuer et les difficultés s'y accumuler (nature des équipements, précarisation des ménages occupants...).

En parallèle, la présence d'amiante dans les bâtiments engendrerait des coûts de réhabilitation extrêmement élevés, qui questionne la pertinence de cette réhabilitation et doit ouvrir la réflexion sur la poursuite du renouvellement urbain sur ce quartier.

La déconcentration d'une partie du parc social de Bellevue en conséquence est une opportunité pour développer une offre favorisant le parcours résidentiel des ménages et notamment des ménages solvables du quartier.

**Description de l'action :**

L'action doit se dérouler en plusieurs étapes :

- la SEMIS engage en 2015 la réalisation d'un nouveau Plan Stratégique du Patrimoine (PSP), qui définira sa stratégie patrimoniale à horizon 6 ans.

- Si des objectifs de déconcentration et/ou de diversification sont engagés, un travail conjoint entre l'État. (DDTM), la SEMIS et la CDA devra être engagé pour proposer un projet partagé.

*En effet, à ce jour, l'État indique qu'aucun nouvel agrément ne pourra être délivré sur les quartiers prioritaires, ce qui exclut de fait la possibilité de pouvoir produire du logement conventionné (même s'il constitue de la diversification) sur ce secteur.*

- la Conférence Intercommunale du Logement et ses groupes de travail pourront être le lieu où la

réflexion sur l'évolution de l'offre sur le quartier Bellevue pourra être engagée de façon partenariale.  
 En effet, la définition d'une politique de peuplement ne peut être indépendante d'une réflexion sur la nature de l'offre en logement social.

**Inscription dans le cadre d'une politique publique :**

L'action proposée ici est en lien fort avec l'axe 2 des orientations du Programme Local de l'Habitat en cours de révision : « Réamorcer la production de logements sociaux et anticiper les obligations des communes, améliorer l'équilibre au sein du parc public existant »

<p><b>Dispositifs mobilisés :</b>          PRU          PLH</p>	<p><b>Acteurs mobilisés :</b>          État, CDA, SEMIS, Ville de Saintes</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b> d'une stratégie patrimoniale partagée pour le quartier prioritaire</p>	<p><b>Partenariat financier :</b></p>

**Thématique : Habitat/logement, rénovation urbaine, cadre de vie**

**Orientation stratégique 18 : Élaborer une politique de peuplement et de suivi de l'occupation du parc social**

**Orientation stratégique 19 : Équilibrer et répartir à l'échelle intercommunale et des quartiers l'offre en logement social**

**Orientation stratégique 20 : Maintenir et développer l'attractivité du quartier prioritaire**

**Objectif opérationnel 18.3 : Veiller à l'articulation entre les orientations en matière de politique de peuplement, les objectifs de réhabilitation et la production de logements**

**Action : Conforter la fonction sociale d'une partie du parc privé : opérations d'amélioration**

**Public cible :** Partenaires du logement / Habitants du quartier prioritaire

**Axes transversaux du contrat de ville :**

Lutte contre les discriminations     Égalité hommes/femmes     Jeunesse

**Objectifs de l'action :**

Il s'agit de :

- conforter et accompagner la fonction sociale du parc privé, aider à la production de logements à loyers maîtrisés offrant une alternative au parc social public,
- participer au maintien du dynamisme et de l'attractivité du centre-ville,
- améliorer les conditions d'habitat dans le parc privé et favoriser l'adaptation du parc à des personnes à mobilité réduite

L'objectif quantitatif serait de produire entre 10 et 20 logements privés améliorés par an, dont la moitié remise sur le marché, soit une offre nette d'environ 60 logements dans la durée du PLH.

**A quel besoin cela répond-il ? :**

Le parc privé assure déjà une fonction sociale importante en accueillant une part majoritaire des ménages à faibles ressources. Par ailleurs, les conditions du financement du parc social neuf d'une part, et la relative détente du marché, se traduisent par de faibles écarts de loyers entre le parc privé et le parc social. Il existe donc des effets concurrentiels importants notamment avec des logements privés situés dans des secteurs périurbains.

La fonction sociale du parc privé se traduit souvent pour les locataires par des conditions d'habitat dégradés et pour les propriétaires occupants par des difficultés financières pour améliorer le parc.

Enfin, la tendance au vieillissement de la population induit des besoins d'adaptation importants.

**Description de l'action :**

L'action doit se dérouler en plusieurs étapes :

- dans le cadre de la révision du PLH, la CDA va lancer dans le courant du second semestre 2015 une étude pré-opérationnelle afin de définir un nouveau programme d'intervention sur le parc privé,
- cette étude devrait aboutir sur un partenariat avec l'Anah concernant l'intervention sur le parc privé courant 2016

**Inscription dans le cadre d'une politique publique :**

L'action proposée ici est en lien fort avec l'axe 2 des orientations du Programme Local de l'Habitat en cours de révision : « Réamorcer la production de logements sociaux et anticiper les obligations des communes, améliorer l'équilibre au sein du parc public existant »

<b>Dispositifs mobilisés :</b> ANRU PRU	<b>Acteurs mobilisés :</b> État (ANAH) CDA, SEMIS, Ville de Saintes
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> À déterminer en fonction du type de programme qui découlera de l'étude pré-opérationnelle	<b>Partenariat financier :</b> À définir dans le cadre du PLH

<b>Thématique : Habitat/logement, rénovation urbaine, cadre de vie</b>	
<b>Orientation stratégique n°20 : Maintenir, développer l'attractivité du quartier</b>	
<b>Objectif opérationnel 20.1 : Maintenir la gestion et l'entretien du quartier et améliorer l'appropriation et le respect du cadre de vie par les habitants</b>	
<b>Objectif opérationnel 20.2 : Encourager la mobilisation des habitants</b>	
<b>Action : Maintenir ou améliorer la propreté du quartier</b>	
<b>Public cible :</b> tous les habitants du quartier	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<u>Mettre en œuvre avec l'ensemble des partenaires une stratégie GUP :</u> Trouver une organisation qui permette de faire remonter l'information des habitants, la hiérarchiser et la prioriser de façon à organiser les réponses des services et de prendre appui sur la GUP mise en place dans le cadre du PRU.  PHASE 1 : Mise en place d'une instance de pilotage (représentants institutionnels) qui valide la démarche, les référents et le rythme de rencontre de l'instance de coordination. Mettre en place une instance de coordination comprenant les différents référents des partenaires. PHASE 2 : Identifier les différents points d'amélioration par la mise en œuvre et établir un programme d'action particulier pour le quartier prioritaire avec les modalités, avec ses indicateurs d'évaluation. PHASE 3 : Mise en œuvre  <u>Mettre en place des programmes d'actions spécifiques dans les lieux de fort dysfonctionnement :</u>  Trois leviers d'intervention : – des démarches pédagogiques en amont : actions de la CDA à poursuivre et à intensifier – des démarches curatives : actions de la CDA et de la Ville pour améliorer la réactivité à poursuivre ; – des démarches coercitives, avec des actions correctives, ce qui implique une implication de la police municipale dans le dispositif.  Travailler en étroite collaboration avec les habitants du quartier.  PHASE 1 : Diagnostic en marchant qui dégage des thématiques et identifie des points d'amélioration PHASE 2 : Plan d'action spécifique avec les points d'amélioration attendus PHASE 3 : Mise en œuvre et évaluation	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
GUP Régie de quartier	Services de la CDA, Régie de quartier, Police municipale, SEMIS, Centres Sociaux, associations de quartier, Conseils de quartier, Conseil citoyen
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b> <b>Ville de Saintes</b>

### IV.3. Pilier « développement économique et emploi »

<b>Thématique : Emploi, Insertion, Formation</b>	
<b>Orientation stratégique 21 : Attirer et soutenir les projets garantissant l'attractivité du territoire, la création d'emploi et l'insertion par l'économique</b>	
<b>Objectif opérationnel 21.1 : Créer de l'activité dans les quartiers par un développement des structures d'insertion par l'activité économique</b>	
<b>Action : Favoriser et soutenir les parcours d'insertion</b>	
<b>Public cible :</b> tous les habitants du quartier avec une priorité pour les femmes	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<p>Plusieurs structures d'Insertion par l'Activité Économique existent sur la CDA de Saintes. Ces structures de l'IAE sont devenues des acteurs à la fois économiques et sociaux, incontournables sur le territoire.</p> <p>Ces structures se sont regroupées en Union Locale (ULSIE) en 2007. L'ULSIE est composée de chantiers d'insertion, d'une régie de quartier, d'une association intermédiaire, d'une entreprise d'insertion et d'ateliers d'insertion.</p> <p>L'ULSIE représente environ 80 ETP de salariés en parcours d'emploi.</p> <p>Ces structures d'IAE répondent à un besoin de professionnalisation en direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– des personnes éloignées de l'emploi prescrits par les acteurs ayant une mission de service public (Pôle emploi Mission locale, Département Cap emploi)</li> <li>– des entreprises demandeuses de main d'œuvre, entre autre les métiers sous tension (bâtiment, aide à la personne...).</li> </ul> <p><u>Les objectifs prioritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Soutenir l'accès à l'emploi des femmes à travers l'IAE : Porter une attention particulière à l'égalité femmes-hommes dans l'accès aux activités proposées par les structures d'insertion : augmenter la part des femmes en parcours d'insertion sur les structures quels que soient les emplois supports. Travailler sur les représentations des emplois proposés.</li> <li>– Privilégier les habitants du quartier prioritaire pour l'accès aux structures d'insertion par l'activité économique.</li> </ul>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b> UT-DIRECCTE 17 Conseil Départemental Pôle emploi Cap Emploi Mission Locale de la Saintonge SIAE
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> différences de métiers support sur les chantiers d'insertion pourcentage de femmes et d'hommes sur chaque structure	<b>Partenariat financier :</b> <b>État :</b> cf. engagements

<b>Thématique : Emploi, Insertion, Formation</b>	
<b>Orientation stratégique 21 : Attirer et soutenir les projets garantissant l'attractivité du territoire, la création d'emploi et l'insertion par l'économie</b>	
<b>Objectif opérationnel 21.1 : Créer de l'activité dans les quartiers par un développement des structures d'insertion par l'activité économique</b>	
<b>Action : Conforter et diversifier l'action de la régie de quartier</b>	
<b>Public cible</b> : tous publics habitants le quartier	
<b>Axes transversaux du contrat de ville</b> :	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires</b> :	
<p>Dans le cadre de la rénovation urbaine, afin de permettre aux habitants, aux associations, aux collectivités locales et au bailleur social de travailler conjointement à la valorisation et à la réappropriation de quartiers profondément transformés, la ville de Saintes et l'État ont soutenu la création d'une Régie de Quartiers.</p> <p>L'association EREQUA'SOL (Ensemble pour une Régie des Quartiers Solidaires) a trois missions principales :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à tisser les liens sociaux dans, et, entre les quartiers, en mobilisant les habitants.</li> <li>2. Inventer de nouveaux modes de participation à la vie de la cité.</li> <li>3. Créer des activités, marchandes et non marchandes, supports d'emplois et favorisant le parcours d'insertion des habitants les plus en difficultés.</li> </ol> <p>C'est dans ce cadre que le projet suivant sera développé :</p> <p>– <u>Projet de laverie sociale</u> :</p> <p>Depuis la disparition de la laverie positionnée au centre commercial des Boiffiers, les habitants ont du mal à laver et faire sécher les « grosse pièces » (couettes, couvertures...). A cette structure de laverie sociale s'ajoutera une « repasserie » ainsi qu'un atelier de retouches. Ce lieu sera également un lieu de rencontres et d'animations avec les associations du territoire. « le lavoir d'antan »</p> <p>Cette action permet de répondre à une demande des habitants, et à terme, de développer des postes d'insertion pour les habitants du quartier. Les prestations de lavage, repassage et le point retouches doivent ouvrir le quartier sur la ville et faire venir d'autres publics.</p>	
<b>Dispositifs mobilisés</b> :	<b>Acteurs mobilisés</b> :
Régie de quartier	UT-DIRECCTE 17 La Communauté d'Agglomération de Saintes La ville de Saintes Le Conseil Départemental Les structures d'insertion par l'activité économique Les associations locales Les acteurs économiques
<b>Indicateurs d'évaluation</b> :	<b>Partenariat financier</b> :
Nombre de personnes du quartier utilisant la laverie sociale et les services annexes (repasserie et point couture) Nombre de personnes n'habitant pas le quartier utilisant la laverie sociale et les services.	<b>État</b> : cf. engagements Investissement : 70 à 80 000€ fonctionnement : 55 000€

## Thématique : Emploi, Insertion, Formation

### Orientation stratégique n° 22 : Renforcer le lien entre économie-formation-insertion-emploi, dans une logique de parcours professionnel

Objectif opérationnel 22.1 : Mieux coordonner les différentes interventions au profit des habitants du quartier prioritaire en s'appuyant sur le partenariat local

#### Action : Mettre en place un Groupe d'Insertion Professionnel (GIPro)

Public cible : tous publics du quartier prioritaire

#### Axes transversaux du contrat de ville :

Lutte contre les discriminations     Égalité hommes/femmes     Jeunesse

#### Modalités opératoires :

Mieux coordonner les différentes interventions au profit des habitants du quartier et s'assurer de la mobilisation des dispositifs de droit commun et développer si nécessaire les dispositifs spécifiques.

Cette action répond au besoin :

- de renforcer la cohésion entre les différents acteurs ;
- de co-construire les parcours d'insertion entre les acteurs et les habitants du quartier ;
- de permettre plus de lisibilité donc plus d'efficacité et d'efficacités par le biais d'un référent unique...

#### étape 1 :

##### Repérer les besoins de habitants du quartier :

situation économique, emploi, santé, formation, accès aux droits... Chaque partenaire s'engage à repérer les personnes qui ne vont pas vers les structures d'emploi et celles qui sont sans solutions d'emploi depuis longtemps.

Repérer également les manques et besoins de ces personnes. Intégrer les problématiques de freins à la recherche d'emploi : garde des enfants, mobilité, maîtrise de l'outil informatique, maîtrise de la langue française...

##### –Effectuer un meilleur repérage des besoins des entreprises :

les différents services publics de l'emploi disposent d'outils de repérage des besoins des entreprises en termes de recrutement et de formation des entreprises du territoire.

#### Étape 2 :

Mettre en place un groupe de professionnels autour de la situation des habitants du quartier, décliné en 2 temps :

- un temps de travail sur la situation des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, jeunes en décrochage scolaire
- un temps de travail autour de la situation des habitants de plus de 25 ans, les plus éloignés de l'emploi (femmes, + 50 ans et DELD)

Ces temps de rencontres se déclinent en 3 axes :

- Échange autour des situations de personnes, repérées sur le quartier, et dont la mise en adéquation de l'ensemble des compétences doit permettre l'amélioration de la difficulté repérée.
  - Les situations ne sont abordées qu'avec l'accord de l'intéressé ou celui de son représentant légal pour les mineurs. Les acteurs ayant connaissance de difficultés sociales connexes ne devront les évoquer qu'avec leur accord.
  - Les échanges sont centrés prioritairement sur le volet insertion professionnelle

- Au sein du groupe, un seul référent pour la situation de chaque personne est identifié. Le référent a pour charge de coordonner les actions à mettre en œuvre autour et avec la personne
- Un point d'avancement, à chaque rencontre, doit permettre d'informer sur le suivi des situations, d'évaluer leur bien fondé et, si nécessaire de réorienter les interventions

Ces points seront notifiés dans une charte partenariale co-signée par les acteurs du GIPro

- Apport d'informations, nouveautés, actualités, porté par le SPEL ou par un des participants, et temps d'échange avec des partenaires extérieurs au groupe (si nécessaire)
- Temps consacré à la réflexion et à l'élaboration de projets pouvant concourir à l'insertion professionnelle des habitants du quartier

<p><b>Dispositifs mobilisés :</b></p> <p>Politique d'aide à l'emploi Service civique</p>	<p><b>Acteurs mobilisés :</b></p> <p>La Mission Locale de la Saintonge, Pôle Emploi, le CIO, le Lycée Bellevue, le Collège Edgar Quinet (SEGPA), le centre social Boiffiers Bellevue, le Logis, la Régie de Quartier, la PJJ, le Conseil Départemental, le CISPD, le CCAS les structures d'IAE État : UT-Direccte 17, Délégué du Préfet</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b></p> <p>Nombre de personnes accompagnées Nombre de propositions faites par thèmes Nombre d'entrées en emploi</p>	<p><b>Partenariat financier :</b></p>

## Thématique : Emploi, Insertion, Formation

### Orientation stratégique 23 : Mobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi

#### Objectif opérationnel 23.1 : Aller au plus près des publics prioritaires

#### Action : Action JESSAI

**Public cible :** Jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, jeunes en décrochage scolaire, jeunes résidant dans les quartiers prioritaires

#### Axes transversaux du contrat de ville :

- Lutte contre les discriminations Égalité hommes/femmes  Jeunesse

#### Modalités opératoires :

##### Objectifs de l'action :

- Amorcer un accompagnement socioprofessionnel pour des jeunes qui le refusent tel qu'il est actuellement mis en place (sur rendez-vous, basé sur la demande / l'envie d'insertion du jeune, en face à face individuel avec un conseiller...)
- Impulser une dynamique de mise en projet du jeune
- Donner de l'appétence au jeune pour se mobiliser sur son insertion
- Changer l'image de l'institution Mission Locale en montrant ses capacités d'adaptation pour des jeunes ayant des difficultés spécifiques d'accès à l'emploi
- Mettre le jeune dans un parcours d'insertion
- Réduire l'errance des jeunes dans les quartiers dits « sensibles », prévenir les risques de marginalisation
- Permettre à ces jeunes d'accéder à une insertion professionnelle durable
- Organiser des rencontres adaptées entre le monde économique et les jeunes les plus éloignés de l'emploi
- Réduire le délai entre la sortie du système scolaire et l'accompagnement en Mission Locale

##### Description de l'action :

L'action sera menée sous forme d'action collective de 8 à 9 jeunes. Cette action collective sera mise en place 3 fois dans l'année. Elle comportera 3 phases, afin d'amener les jeunes vers la mise en place d'un accompagnement :

Phase	Contenu	Animation
Amorçage	Cette phase concerne le repérage de ces jeunes. Elle est menée en lien avec les partenaires sociaux et éducatifs du territoire : centres sociaux, service de protection judiciaire de la jeunesse, maison de quartiers, associations locales, mairie, comité intercommunal de prévention de la délinquance, conseillers Mission Locale ...	Partenariale
<b><i>Phase 1</i></b>	<b><i>Travail sur la mise en œuvre d'une action collective.</i></b> Cette phase a pour objectif de faire travailler le groupe de jeunes en équipe, de faire prendre conscience de la notion d'engagement personnel et d'engagement réciproque, de montrer que la réussite d'un projet est une question de volonté et d'organisation, de mettre en évidence le fait que chacun a des compétences, de prendre confiance en soi.	Mission Locale

	Les projets mis en place devront prendre en compte les notions d'organisation et, éventuellement, de recherche de financement (ex : par le biais des Projets Jeunes et de Projets Initiative Jeunes).	
<b>Phase 2</b>	<b>Travail sur le projet professionnel de chacun.</b> Cette phase a pour objectif de travailler sur son projet de vie et par conséquent sur le projet professionnel. Les échanges, les confrontations au sein du groupe et l'utilisation de tests d'intérêt professionnel. La méthodologie de l'A.D.V.P. (Activation du Développement Vocationnel et Personnel) est utilisée par un personnel formé.	Mission locale
<b>Phase 3</b>	<b>Travail de mise en situation professionnelle.</b> Ce travail d'immersion professionnelle est mené en lien avec des structures économiques partenaires de la Mission Locale, prêtes à accueillir et tutorer des jeunes en « difficulté d'insertion » sur une phase d'observation sur site ou de mise en situation de travail. Pour la plupart de ces jeunes, ce sera leur première expérience « professionnelle ». Ces structures partenaires, entreprises ou associations, seront ciblées en fonction des difficultés du jeune (l'objectif est d'éviter le sentiment d'échec récurrent) et du projet du jeune. Une évaluation de cette phase est systématiquement mise en place par l'animatrice du groupe.	Mission locale
Phase de retour au droit commun	C'est une phase de travail sur le bassin d'emploi saintais, sur la présentation des dispositifs d'État / Région en faveur de l'emploi (Emploi d'avenir, Alternance, Formations...). A la suite de cette phase, chaque jeune met en place son parcours individuel avec un conseiller référent, en respectant un cadencement de rendez vous.	Conseillers en insertion professionnelle, conseillers de l'Espace Ressources entreprises, Conseiller en création d'entreprise (Atelier de la Création).

Chaque groupe aura une durée de vie de 2 à 3 mois en fonction de la teneur du projet collectif.

#### **Inscription dans le cadre d'une politique publique :**

Cette action s'inscrit dans le cadre des priorités de l'ACSE en 2015, pilier développement économique et emploi / Accompagnement à l'insertion professionnelle/Accompagnement renforcé des jeunes.

La proposition d'action faite s'inscrit dans la continuité et en appui aux politiques de l'**État** et de la **Région** en matière d'emploi. En effet, l'objectif est à la fois d'adapter la promotion des dispositifs qui concernent ces jeunes (Emplois d'Avenir, Alternance, Formation qualifiante...) et de mettre en action un public plus éloigné de l'emploi. De plus, dans la ligne des actions du **Conseil Général**, cette action a pour objectif de prévenir l'accès au RSA.

#### **Dispositifs mobilisés :**

Période de mise en situation professionnelle

#### **Acteurs mobilisés :**

Centre social Boiffiers Bellevue  
Maison de Quartier  
Animateur de prévention  
Entreprises et associations partenaires de la Mission Locale

<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b>  Nombre de jeunes accompagnés  Nombre de propositions faites par thèmes  Nombre d'entrées en Garantie Jeunes  Nombre d'entrées en EAV  Nombre d'entrées en emploi  Nombre d'entrées en formation</p>	<p><b>Partenariat financier :</b>  <b>État :</b>  BOP 147 : Uniquement en 2015 : 2000 €.  Pour les années suivantes, le soutien à cette action n'est pas arrêté. Opportunité étudiée en fonction de la mise en place de la Garantie Jeunes à partir de septembre 2015.  FIPJ : 8000 € en 2015. Pour les années suivantes, opportunité étudiée en fonction de la mise en place de la Garantie Jeunes à partir de septembre 2015 et selon les disponibilités budgétaires.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Thématique : Emploi, Insertion, Formation</b>	
<b>Orientation stratégique 24 : Favoriser l'adéquation entre l'offre d'emploi et la demande d'emploi</b>	
<b>Objectif opérationnel 24.1 : Permettre l'élévation des niveaux de qualification et adaptation au marché de l'emploi</b>	
<b>Objectif opérationnel 24.2 : S'assurer de la mobilisation des dispositifs de droit commun et développer si nécessaire les dispositifs spécifiques pour les habitants du quartier</b>	
<b>Action : Renforcer la mobilisation du droit commun (formation, contrats aidés...)</b>	
<b>Public cible :</b> tous publics du quartier	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<p>Les opérateurs de droit commun devront proposer un accompagnement adapté afin de permettre aux personnes des quartiers de mieux accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– à la formation professionnelle qualifiante</li> <li>– aux dispositifs d'orientations professionnelles (Aide aux choix professionnels pour les moins de 26 ans)</li> <li>– aux offres de contrat en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation...)</li> <li>– au dispositif emploi d'avenir (4% des contrats signés minimum définis par les services de l'État</li> <li>– aux dispositifs d'accompagnement renforcé (Garantie Jeunes – 20% du public défini par l'État, CIVIS, ANI – décrochage scolaire, PPAE...)</li> <li>– aux dispositifs de parrainage</li> <li>– aux structures d'insertion par l'activité économique</li> </ul> <p>L'objectif est de permettre aux opérateurs de droit commun du SPE (Pôle Emploi, MILO et cap Emploi) d'optimiser les logiques de parcours.</p>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b> Contrats aidés Dispositifs d'accompagnement renforcé Parrainage Alternance Formation	<b>Acteurs mobilisés :</b> Les structures « accompagnatrices de droit commun » pouvant prescrire ces dispositifs et signer les demandes de prises en charge financières (Pôle Emploi, MILO, Département dans le cadre du RSA, Cap Emploi) Les structures prestataires de service et partenaires sur ces thèmes : SIAE, Organismes de formation, entreprises, parrains...
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre de personnes ayant intégré un de ces dispositifs	<b>Partenariat financier :</b> <b>Région</b> <b>État</b> <b>Pôle Emploi</b> <b>Communauté d'Agglomération de Saintes</b> <b>Conseil départemental</b>

<b>Thématique : Emploi, formation, insertion</b>	
<b>Orientation stratégique 23 : Mobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi</b>	
<b>Orientation stratégique 24 : Favoriser l'adéquation entre l'offre d'emploi et la demande d'emploi</b>	
<b>Orientation stratégique 25 : Associer les champs de la formation, de l'emploi, de l'insertion et du développement économique</b>	
<b>Objectif opérationnel 21.1 : Créer de l'activité dans les quartiers par un développement des structures d'insertion par l'activité économique et les clauses d'insertion</b>	
<b>Objectif opérationnel 22.1 : Mieux coordonner les différentes interventions au profit des habitants du quartier, en s'appuyant sur le partenariat local</b>	
<b>Objectif opérationnel 23.1 : Aller au plus près des publics prioritaires</b>	
<b>Objectif opérationnel 24.1 : Permettre l'élévation des niveaux de qualification et l'adaptation au marché de l'emploi.</b>	
<b>Objectif opérationnel 24.2 : S'assurer de la mobilisation des dispositifs de droit commun et développer si nécessaire les dispositifs spécifiques pour les habitants du quartier</b>	
<b>Action : Accompagner l'insertion professionnelle, le retour à l'emploi</b>	
<b>Public cible :</b> demandeurs d'emploi du quartier prioritaire	
<b>Axes transversaux du contrat de ville : impactés</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi du quartier afin de faciliter leur ré insertion</li> </ul> Accompagnement à la définition d'un projet d'emploi réaliste en lien avec leurs compétences, leur mobilité et les besoins des entreprises.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation si nécessaire de prestations ponctuelles (ateliers) ou d'accompagnement</li> <li>En direction des entreprises : Opérations ponctuelles de promotion de profils</li> <li>Mobilisation de mesures d'adaptation (type AFPR, POE), d'insertion (CUI), d'actions de formation</li> <li>Opérations ponctuelles au sein du quartier dont informations, ateliers (par exemple ateliers du marché du travail, décider de se former, pole-emploi.fr, mobilité), forums à thème dont en partenariat avec la mission locale</li> </ul>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b>
Prestations d'accompagnement emploi et projet Contrats aidés CUI dont contrat starter Contrats d'apprentissage de professionnalisation Comité Technique d'Animation SIAE agréments IAE AFPR, POE, POEC, CPF/AIF Conseil en évolution Professionnelle Compte Personnel Formation/AIF	Pôle Emploi Certaines actions en partenariat avec la Mission Locale
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	<b>Partenariat financier :</b>
Suivi d'une cohorte initiale des demandeurs d'emploi du quartier Évolution des différentes catégories de demandeurs d'emploi et par typologie de public	néant

<b>Thématique : Développement économique</b>	
<b>Orientation stratégique 26 : Favoriser une offre de proximité commerciale et de services pour et par les habitants du quartier</b>	
<b>Objectif opérationnel 26.1 : Soutenir, adapter et accompagner les commerces de proximité</b>	
<b>Action : Définir la vocation des galeries et adapter les locaux</b>	
<b>Public cible :</b> Tous publics résidant sur le quartier prioritaire	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<p><b>Objectifs de l'action :</b>  <b>Donner une vocation spécifique à chaque galerie et adapter les locaux vacants dans un souci de maintien de l'équilibre commercial sur l'ensemble du quartier</b></p> <p>Suite aux conclusions du diagnostic de l'offre et de la demande réalisée par la CCI et la CDA, une enquête auprès des commerçants des deux cours (Salvador Allende et Kennedy) viendra compléter celle déjà réalisée par la CCI sur les 2 galeries, elle permettra d'évaluer la santé économique de chaque commerce.</p> <p>Ces analyses, corrélées à celle de la fréquentation des services (crèche, médiathèque, poste, SEMIS) permettront d'orienter l'activité sur chaque site.</p> <p>L'objectif sera d'adapter les locaux vacants à chaque site. Déjà, la Ville de Saintes a fait l'acquisition de 3 locaux vacants dans la Galerie des Boiffiers qu'elle a remis en état, ils accueillent aujourd'hui une boulangerie, un espace de restauration rapide. Une réflexion est en cours pour l'implantation d'une laverie solidaire sur le troisième local.</p> <p>Une réflexion sera menée sur la galerie de Bellevue où différents services sont implantés, faut-il développer cette offre et laisser les Cours Salvador Allende et Kennedy dans leur vocation commerciale déjà bien affirmée ?</p>	
<p><b>Description de l'action :</b>  L'action se déroulera en plusieurs étapes.</p> <p>Étape 1 : Analyse de l'offre et mise en adéquation avec l'analyse de la demande  Étape 2 : Analyse de la qualité de l'offre commerciale existante sur les plans juridiques, fonciers et techniques  Étape 3 : Définition des vocations à donner à chaque site : galeries Boiffiers/Bellevue, Cours Salvador Allende et Pt Kennedy  Étape 4 : Définition de la stratégie à court, moyen et long terme ; rachat des locaux, requalification des sites, réhabilitation, démolition/construction  Étape 5 : mise en place d'outils de suivi : veille sur les mutations, suivi des commerçants (fiche)</p>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b> EPARECA, SEMIS, Chambres consulaires, CDA, Ville de Saintes, Caisse des Dépôts et Consignation
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre de services et commerces implantés Nombre de projets accompagnés Nombre de projet mis en place	<b>Partenariat financier :</b> Aucun à ce jour <b>CCI</b> <b>Communauté d'Agglomération de Saintes</b>

## Thématique : Développement économique

### Orientation stratégique 26 : Favoriser une offre de proximité commerciale et de services pour et par les habitants du quartier

#### Objectif opérationnel 26.1 : Soutenir, adapter et accompagner les commerces de proximité

#### Action : Diagnostic sur la demande et l'offre commerciale

**Public cible :** Tous publics résidant sur le quartier prioritaire

#### Axes transversaux du contrat de ville :

- Lutte contre les discriminations    Égalité hommes/femmes    Jeunesse

#### Objectifs de l'action :

**L'objectif principal est de connaître et mesurer les besoins des habitants du quartier dans le but d'adapter l'offre existante ou en devenir.**

L'idée est de réaliser une enquête auprès des habitants afin de connaître leurs habitudes de consommation sur le quartier et sur le territoire élargi de la Communauté d'agglomération.

En parallèle, un diagnostic de l'offre, réalisé à partir d'enquêtes de terrain et inspiré des différentes études déjà menées sur les Boiffiers en particulier, permettra de dresser un état des lieux des implantations commerciales, de leur composition et de leur fonctionnement.

Les résultats de ces deux analyses permettront d'adapter l'offre à la demande.

Analyser la demande c'est étudier 5 principaux critères :

- l'évolution globale de la demande sur le marché visé, évolution sur les dernières années écoulées et prévisions pour les prochaines
- la segmentation de la demande : qui consomme le produit/service ? des particuliers ? des entreprises ? des femmes ? des hommes ? des jeunes ? des seniors ?
- les comportements des clients potentiels : quand, pourquoi, comment, à quelle fréquence consomment-ils le produit/service ?
- les critères d'achat des clients potentiels : sensibilité plus forte à la qualité, au prix, au lieu d'achat... ?
- les attentes des clients potentiels par rapport à l'offre : que souhaitent-ils retrouver dans le produit/service ?
- Avis et attente des habitants sur les services proposés

Réaliser un état des lieux de l'offre commerciale c'est :

- définir l'organisation spatiale et la composition des commerces
- analyser leur fonctionnement
- recueillir l'avis des commerçants sur les forces et faiblesses de la structure commerciale
- analyser l'offre de services dédiés à la population

#### Description de l'action :

L'action se déroulera en plusieurs étapes.

Étape 1 : Analyse des habitudes de consommation des habitants du quartier et des environs (secteur à définir) sous forme d'enquête postale ou de questionnaires à disposition dans les commerces et lieux publics.

Étape 2 : Analyse de l'offre commerciale des quartiers (Bellevue, Boiffiers, Av Salvador Allende)

Étape 3 : Mise en adéquation des résultats et définition d'un plan d'actions.	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b> Chambres consulaires, CDA, Commerçants....
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre de personnes enquêtées Nombre de projets accompagnés Nombre de projet mis en place	<b>Partenariat financier :</b> Aucun à ce jour <b>CCI</b> <b>Communauté d'Agglomération de Saintes</b>

<b>Thématique : Développement économique</b>	
<b>Orientation stratégique 26 : Favoriser une offre de proximité commerciale et de services pour et par les habitants du quartier</b>	
<b>Objectif opérationnel 26.2 : Réaliser les aménagements urbains nécessaires au développement des entreprises</b>	
<b>Action : Réaliser les aménagements urbains nécessaires</b>	
<b>Public cible :</b> Tous publics résidant sur le quartier prioritaire	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<p><b>Rappel du contexte :</b>  Suite au diagnostic qui sera réalisé sur l'offre et la demande commerciale, une réflexion sera lancée sur les vocations à donner aux différents espaces commerciaux du quartier. (Boiffiers – Bellevue – Salvador Allende).  Aujourd'hui, deux pôles commerciaux semblent se dessiner, galerie des Boiffiers et cours Salvador Allende et Kennedy, avec une vocation commerciale affirmée. La Galerie de Bellevue semble plutôt s'orienter vers une offre de services.</p>	
<p><b>Objectifs de l'action :</b>  Réaliser un plan d'aménagement d'ensemble qui devra répondre aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– renforcer par des aménagements urbains l'attractivité d'une polarité commerciale et/ou de service pour répondre à la demande des habitants et permette un rayonnement au-delà du quartier</li> <li>– répondre aux critères d'implantation et de pérennité du commerce (lisibilité, visibilité, accessibilité, stationnement, confort d'usage, sécurité...)</li> <li>– améliorer la circulation existante et développer de nouvelles liaisons vers les pôles commerciaux et les quartiers limitrophes,</li> <li>– mieux articuler et relier habitat, commerces et équipements publics,</li> <li>– renforcer la place du piéton,</li> <li>– créer des lieux de vie (espaces publics, équipements...) investis par tous et développer une nouvelle ambiance pour l'ensemble du quartier.</li> </ul>	
<p><b>Description de l'action :</b>  L'action se déroulera en plusieurs étapes.  <u>Étape 1 :</u> Réalisation d'un diagnostic urbain et paysager en utilisant les différentes études déjà réalisées (études urbaines, diagnostic offre et demande, étude sur les vocations des sites commerciaux) complété par des enquêtes terrains sur les fonctionnalités du quartier  <u>Étape 2 :</u> Proposition d'un plan d'aménagement d'ensemble à partir des enjeux révélés par le diagnostic urbain  <u>Étape 3 :</u> Élaboration d'un programme d'actions (fiches actions avec phasage, chiffrage et montage opérationnel proposé)</p>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b> EPARECA, SEMIS, Chambres consulaires, CDA, Ville de Saintes, CDC
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre de services et commerces implantés Nombre de projets accompagnés Nombre de projet mis en place	<b>Partenariat financier :</b> Aucun à ce jour: <b>CCI</b> <b>Communauté d'Agglomération de Saintes</b>

## Thématique : Développement économique

### Orientation stratégique 27 : Attirer et soutenir les projets garantissant l'attractivité du territoire, la création d'emploi et l'insertion par l'économie

#### Objectif opérationnel 27.1 : Favoriser la création d'entreprises et le développement d'activités du quartier à l'échelle de la CDA

#### Action : Sensibilisation à la création et à la mise en place de projets

**Public cible** : Tous publics résidant sur le quartier prioritaire

#### Axes transversaux du contrat de ville :

- Lutte contre les discriminations Égalité hommes/femmes  Jeunesse

#### Objectifs de l'action :

**L'objectif principal est de susciter l'initiative par des actions de sensibilisation.**

Le projet 2015, présenté ici, s'inscrit dans la continuité des services :

- Ateliers de la Création pour la création et la reprise d'entreprises pour les activités à caractère économique

Ce projet se veut **actif et offensif pour les personnes résidant dans les quartiers prioritaires afin de :**

- **présenter les dispositifs** (projet jeune, fondations, forum participatif, J.pass du Crédit Mutuel, Bourse Régionales Désir d'Entreprendre, Coup d'Pouce ...)
- **faire connaître les acteurs** les interlocuteurs possibles
- **proposer un accompagnement renforcé** afin d'éviter les ruptures de parcours ante création et les échecs post création
- faire le relais « **fil rouge** » **entre les acteurs** sollicités (DDJSCS, Couveuse d'entreprises, Chambres consulaires, ADIE, Espace Gestion, CDA de Saintes, banques... afin d'éviter les abandons de projet)
- Intégrer le porteur de projet dans un **réseau de partenaires**
- 

Des sessions d'informations collectives seront proposées dans les quartiers (Lycées, Centres sociaux, Conseils de quartier...) et des accompagnements individuels renforcés (au-delà du droit commun) seront proposés

#### Description de l'action :

L'action se déroulera en plusieurs étapes.

Étape 1 : Rencontre avec les partenaires œuvrant dans les quartiers prioritaires (Centre social, élus de quartier, Régie de Quartier, Lycée...)

Étape 2 : Mise en place de rencontres thématiques auprès des habitants du quartier (8 à 10 en 2015) par exemple :

- les étapes de la création d'entreprises : positionnement de la réunion d'information (êtes-vous prêt à entreprendre) animée conjointement par la CCI et la CMA, réunions thématiques pôle Emploi/ADIE...
- les projets jeunes, méthodologie et aides financières

Étape 3 : Accompagnement par projet (individuel ou collectif) :

- par le réseau des acteurs de la création d'entreprises pour les projets de création et/ou de reprise d'entreprises. Dans ce cas, l'accompagnement proposé ici ira au delà de celui proposé par le dispositif Bourse Régionale Désir d'Entreprendre.
- 

**Dispositifs mobilisés :**

Tous les dispositifs d'accompagnements spécifiques de la création et reprise d'entreprises et les dispositifs de soutien à la mise en place de projets

**Acteurs mobilisés :**

Chambres consulaires (CCI : dispositif « Entreprendre en France » + dispositif CMA), Couveuse d'entreprise, incubateur, ADIE, Pôle Emploi, Espace gestion, FGIF, Communauté d'Agglomération, Conseil Régional...

<b>Thématique : Développement économique</b>	
<b>Orientation stratégique 27 : Attirer et soutenir les projets garantissant l'attractivité du territoire, la création d'emploi et l'insertion par l'économie</b>	
<b>Objectif opérationnel 27.1 : Favoriser la création d'entreprises et le développement d'activités innovantes au sein des quartiers</b>	
<b>Action : Action de développement économique</b>	
<b>Public cible :</b> Les entreprises et porteurs de projet principalement dans le domaine des services	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<p><b>Objectifs de l'action :</b> Favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques (les activités du numérique, les projets d'économie sociale et solidaire...) de service, et toute autre activité génératrice d'emploi. Changer l'image du quartier et permettre un brassage de population.</p> <p><b>A quel besoin cela répond-il ? :</b> Les activités du numérique, les projets d'économie sociale et solidaire et toute autre activité génératrice d'emploi.</p> <p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Étape 1 : Réunir le maximum d'éléments favorables à de nouvelles implantations économiques : incitations fiscales, locaux vacants, loyers attractifs, accompagnement personnalisé par les acteurs de la création d'entreprise.</p> <p>Étape 2 : Création d'un plan de communication : rédaction d'un document présentant les atouts économiques et les aides à l'implantation, diffusion de l'information « papier et web » auprès des acteurs économiques du territoire.</p> <p>Étape 3 : Communication élargie : clubs d'entreprises, réseau et groupements professionnels...</p> <p>Étape 4 : Création d'un événement à définir afin de communiquer sur la nouvelle vocation du quartier et d'attirer des entreprises susceptibles d'être intéressées</p> <p>Étape 5 : Accompagnement des entreprises par le réseau économique, mise en place de tutorat, intégration dans le réseau local</p>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b> Atelier de la création	<b>Acteurs mobilisés :</b> CCI, Réseau de la création, Communauté d'Agglomération de saintes, Ville de Saintes, CDC
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre de services et commerces implantés Nombre de projets accompagnés Nombre de projet mis en place	<b>Partenariat financier :</b>

<b>Thématique : Développement économique</b>	
<b>Orientation stratégique 27 : Attirer et soutenir les projets garantissant l'attractivité du territoire, la création d'emploi et l'insertion par l'économie</b>	
<b>Objectif opérationnel 27.2 : Soutenir, adapter et accompagner les commerces de proximité</b>	
<b>Action : Accompagner les entreprises existantes</b>	
<b>Public cible :</b> Tous publics résidant sur le quartier prioritaire	
<b>Axes transversaux du contrat de ville :</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Objectifs de l'action :</b>	
<p>Soutenir les entreprises commerciales et de service de proximité afin de pérenniser leurs activités et favoriser leur développement. Favoriser la création de nouvelles entités répondant aux besoins de la population locale (cf fiche diagnostic)</p> <p><b>A quel besoin cela répond-il ? :</b>  Le commerce de proximité répond à la demande des habitants de quartier pour des besoins de première nécessité.  Ce sont des services essentiels à pérenniser qui représentent une source d'animation et de lien social.</p> <p><b>Description de l'action :</b></p> <p>1 : Collaboration des chambres consulaires et du service économie de la CDA afin d'assurer un suivi personnalisé des entreprises implantées. Proposition d'actions de sensibilisation et de formation répondant aux besoins de la population locale et aux nouvelles tendances de consommation.</p> <p>2 : Mise en place d'actions collective d'animations commerciales et de promotion de l'offre. Création d'une association de commerçants, élaboration d'un plan d'actions commerciales à destination des habitants du quartier, mesures de soutien au marché hebdomadaire du jeudi sur Bellevue.....</p> <p>3 : Maintien des dispositifs d'exonérations fiscales et sociales ciblées sur les activités commerciales pour conforter l'attractivité des sites.</p> <p>4 : Mobilisation des fonds FISAC pour l'aide à l'investissement des commerces de proximité (Quartier prioritaire)</p>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b>	<b>Acteurs mobilisés :</b> UT-DIRECTE 17, Chambres consulaires, CDA, Ville de Saintes...
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre de commerces et de services implantés Nombre de projets accompagnés Nombre de projets mis en place	<b>Partenariat financier :</b> État : exonérations fiscales, FISAC

## Thématique : Développement Économique / Insertion

### Orientation stratégique 27 : Attirer et soutenir les projets garantissant l'attractivité du territoire, la création d'emploi et l'insertion par l'économie

Objectif opérationnel 27.3 : Créer de l'activité dans les quartiers par un développement des structures d'insertion par l'activité économique et des clauses d'insertion à l'échelle de la CDA

Action : Poursuivre le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics en lien avec les entreprises

Public cible : Tous publics résidant sur le quartier prioritaire

Axes transversaux du contrat de ville :

Lutte contre les discriminations     Égalité hommes/femmes     Jeunesse

Modalités opératoires :

#### Objectifs de l'action :

Développer à l'échelle du territoire l'insertion dans les marchés publics et tisser un lien supplémentaire avec le monde économique et les entreprises locales.

Cette prestation déjà menée par la Mission Locale de la Saintonge Romane, dans le cadre du PRU avec un fort partenariat (Pôle Emploi, DIRECCTE, DT Conseil Départemental / rSa, Structures d'Insertion par l'Activité Économique, organismes de formation, centres sociaux, CCAS ...) est accessible à tous les publics en difficulté face à l'emploi.

La Mission Locale a été sollicitée également depuis 2011 par la Région Poitou Charentes , le Conseil Général 17, le ministère de la Défense, la SNCF, les services techniques de la Ville de Saintes . Elle est devenue **relais territorial** pour la mise en place et le suivi des clauses sociales prévues dans leurs marchés.

Ce service sera attaché à la promotion des Quartiers Prioritaires, à l'implication et à l'accès aux offres de ses habitants.

#### À quel besoin cela répond-il ?

C'est un effet levier sur la politique d'accès à l'emploi local pour les publics habitant les Quartiers, en permettant de rapprocher l'offre et la demande dans des secteurs d'activité définis, ex : BTP

Ceci permet également de répondre aux besoins de recrutement des entreprises en apportant une offre de service adaptée qui transforme le sentiment de « contrainte » parfois ressenti par les marchés « clausés ».

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le dispositif des clauses d'insertion fait apparaître un réel soutien aux collectivités et aux entreprises pour mettre en place des heures à effectuer en insertion. Cette mise en confiance est un gage de développement des clauses et des offres d'emploi locales, de consolidation et de diversification des liens avec les entreprises.

Les clauses insertion insérées dans les marchés publics apportent une réelle remise en situation de travail dans le secteur marchand, pour un public pour qui cette 1ère marche est souvent difficile à franchir. Un travail important accompagnement des salariés est assuré avec la mise en place de modules de formation adaptés.

Les salariés sont employés dans les entreprises, selon la législation en vigueur, en utilisant les différents types de contrats de travail adaptées aux personnes concernées : CDI, CDD, alternance, intérim d'insertion, intérim avec accompagnement spécifique, contrats aidés ...  
Le travail de partenariat entre les acteurs sociaux pour soutenir les salariés en insertion dans les entreprises est la clé de voûte des parcours de retour à l'emploi réussis.

La coordination des clauses insertion sur un territoire par une structure identifiée qui connaît bien les publics en recherche d'emploi et les partenaires permet d'optimiser la mise en relation entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi.

**Inscription dans le cadre d'une politique publique :**

La mise en œuvre de la clause insertion dans les marchés publics nécessite une réelle volonté politique d'y recourir. Celle-ci s'accompagne de la mise en place d'une cellule d'ingénierie qui réalise un vrai travail d'interface entre tous les acteurs concernés.

Cette action pourrait se pérenniser au-delà du PRU de Saintes, à travers le développement d'un service de « facilitateurs de la clause sociale dans les marchés publics » pour les Collectivités, les EPCI, l'État.

Une bonne utilisation des clauses sociales dans les marchés est un des moyens de consolider l'activité des structures d'insertion en complément des subventions.

Un opérateur territorial unique offre une des conditions de réussite du dispositif. Le traitement des clauses est alors centralisé pour les acteurs de la commande publique. Pour les entreprises, ceci permet de répondre à plusieurs marchés et mutualiser les heures pour les personnes en parcours d'insertion.

**Dispositifs mobilisés :**

Tous les dispositifs d'accompagnements spécifiques de la création et reprise d'entreprises et les dispositifs de soutien à la mise en place de projets

**Acteurs mobilisés :**

Ville de Saintes, SNCF, Région Poitou Charentes, Pôle Emploi, Conseil Départemental, SIAE, Communauté d'Agglomération, chambres consulaires, fédérations professionnelles, État...

**Indicateurs d'évaluation :**

Nombre d'entreprises accompagnées  
Nombre de personnes ayant accédé à un emploi

**Partenariat financier :**

Coût estimé à 40 000€  
**État** : BOP 147 : en 2015, 5000 € attribués pour aide au lancement.

<b>Thématique : Développement économique</b>	
<b>Orientation stratégique 26 : Favoriser une offre de proximité commerciale et de services pour et par les habitants du quartier</b>	
<b>Orientation stratégique 27 : Attirer et soutenir les projets garantissant l'attractivité du territoire, la création d'emploi et l'insertion par l'économie</b>	
<b>Objectif opérationnel 27.4 : Favoriser la création d'entreprises et de développement d'activités du quartier</b>	
<b>Action : Informer et accompagner les demandeurs d'emplois qui ont un projet de création d'entreprises</b>	
<b>Public cible :</b> demandeurs d'emploi qui résident dans le quartier et hors quartier	
<b>Axes transversaux du contrat de ville : impactés</b>	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Égalité hommes/femmes <input type="checkbox"/> Jeunesse	
<b>Modalités opératoires :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• INFORMER (entretien individuel et ou actions collectives) et ACCOMPAGNER les demandeurs d'emploi qui ont un projet de création ou de reprise d'entreprises (mobilisation de prestations personnalisées)</li> <li>• Actions ponctuelles d'information dans le quartier. Actions qui peuvent être partenariales (exemple avec l'ADIE première action dans le quartier le 5 juin 2015)</li> <li>• Actions expérimentales avec l'ADIE au bénéfice de seniors pour leur permettre de s'imaginer créateurs d'entreprises.</li> </ul>	
<b>Dispositifs mobilisés :</b> prestations pôle emploi ateliers et prestations d'accompagnement création d'entreprises ARCE	<b>Acteurs mobilisés :</b> conseillers Pôle Emploi partenaire : ADIE convention nationale entre les deux réseaux.
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>  nombre de bénéficiaires de prestations suivi de la cohorte de demandeurs d'emploi du quartier  évolution de la demande d'emploi par catégories de demandeurs d'emploi et par type de public	<b>Partenariat financier :</b>

## V. Les engagements des signataires

### V.1. Les engagements de l'État

- Décliner, en fonction du contexte local et des besoins, les objectifs et mesures prévus pour les quartiers prioritaires dans les conventions interministérielles.
- Reconduire le poste de délégué du Préfet de la Charente-Maritime dans les quartiers prioritaires de La Rochelle et Saintes (1 ETP) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

#### Pilier 1 « cohésion sociale »

- Soutenir l'emploi sportif dans le cadre du CNDS. Pour 2015, le club Saintes Volleyball a été retenu au titre d'un des deux emplois « Citoyens du sport » dans le département. À ce titre, il bénéficiera d'une aide de 9 000 euros sur le deuxième semestre 2015 (juillet à décembre 2015) et de 18 000 euros en année pleine 2016 et 2017.
- Rendre accessible le service civique à tout jeune de moins de 25 ans qui en fait la demande (25 % des volontaires issus des quartiers de la politique de la ville).
- Soutenir les actions en lien avec la promotion de la citoyenneté et les valeurs de la République dans le cadre du BOP 147 en fonction de la nomenclature annuelle du CGET.
- Les crédits du BOP 147 pourront être mobilisés pour des actions à caractère innovant visant notamment le soutien à des actions de médiation sportive selon les priorités de l'État et la nomenclature annuelle du CGET.

#### Programme de réussite éducative :

- Les crédits spécifiques du BOP 147 seront mobilisés selon le principe du cofinancement, en fonction des besoins, du bilan annuel présenté, des priorités de l'État et de la nomenclature annuelle du CGET. À titre indicatif, en 2015, 65 000 € ont été versés au CCAS de Saintes pour la mise en œuvre de ce dispositif.

#### Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité :

- Ils seront soutenus par le BOP 147 lorsqu'ils sont mis en œuvre dans le quartier prioritaire, en fonction des besoins, du bilan annuel présenté, des priorités de l'État et de la nomenclature annuelle du CGET. À titre indicatif, 6 000 € ont été prévus à cet effet en 2015.

#### **Les engagements de l'éducation nationale :**

- Soutenir et mobiliser les équipes pédagogiques des écoles et établissements accueillant la majorité des élèves issus du quartier prioritaire afin de réduire les écarts de réussite scolaire en prenant pour cadre structurant le référentiel de l'éducation prioritaire et le projet de territoire.
- Poursuivre la mise en œuvre du dispositif « Plus de maîtres que de classes » sur le quartier prioritaire :
  - en 2015, un ETP affecté à l'école élémentaire Roger Pérat (coût à titre indicatif : 50 000 €).
- Soutenir les écoles accueillant une majorité d'élèves issus du quartier prioritaire en mettant à leur disposition des moyens pédagogiques correspondant :

- en 2015, 2,3 ETP octroyés par le maintien d'un seuil d'ouverture/fermeture favorable (surcoût à titre indicatif : 115 000 €).
- Soutenir la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans le quartier prioritaire :
  - en 2015, un ETP à l'école élémentaire Jean Jaurès. (surcoût à titre indicatif :50 000€)
- Mobiliser ses différentes catégories de personnels pour la mise en œuvre locale du Programme de Réussite Éducative (participation aux instances et à l'équipe pluridisciplinaire de soutien) et des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (liaison écoles-association chargée des CLAS).
- Encourager et soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire de leurs enfants en facilitant l'organisation de rencontres régulièrement programmées en particulier en début d'année scolaire dans les écoles et établissements (par exemple en école maternelle, le « café des parents » organisé avec les enseignants et psychologue scolaire du RASED). Ce temps permet de rassurer les familles sur le rôle de l'école, ses enjeux, les activités des élèves.
- Accompagner les élèves allophones et leurs familles du collège Quinet et des écoles du secteur par le renforcement des moyens pédagogiques dédiés à l'apprentissage de la langue et un accompagnement à une meilleure compréhension de la société française et du système éducatif :
  - 3 heures par semaine allouées à l'apprentissage renforcé de la langue par les élèves ;
  - 3 heures allouées à l'ouverture de l'école aux familles (dispositif Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants) ;
  - coût à titre indicatif : 15 000 € ;
  - ½ poste d'enseignant 1er degré (coût indicatif :25 000 €).
- Dans le cadre des plates-formes de soutien aux décrocheurs un dispositif d'appui aux principaux de collèges sera mis en place à l'échelle du quartier pour faciliter l'accueil des élèves de 3<sup>e</sup> en stage d'observation. Un enseignant par établissement sera également nommé comme « référent » pour prévenir le décrochage scolaire.
- Le PRE pourra être mobilisé pour soutenir ou développer des actions partenariales, individuelles ou collectives, en lien avec les collèges, pour prévenir le décrochage.
- Mobiliser les équipes pédagogiques pour participer à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle pour les élèves du quartier prioritaire. Les productions des élèves seront valorisées à l'échelle du quartier, et de la ville.
- Désigner nommément un référent technique « contrat de ville ». Ce référent aura en charge la représentation des services de l'éducation nationale au comité technique du contrat de ville, l'interface technique pour la mise en œuvre du contrat, la transmission et le partage de données sur le suivi des actions en direction du quartier prioritaire, leur mise en œuvre opérationnelle et leur efficacité en lien avec les directeurs d'école, le chef d'établissement et l'inspecteur de l'éducation nationale.

## **Culture :**

- Mobiliser les services compétents (DRAC) pour faciliter l'accès à la culture des habitants du quartier prioritaire et accompagner techniquement les projets au bénéfice du quartier prioritaire.

- Relayer les appels à projets nationaux du Ministère de la Culture pouvant concerner les publics des quartiers prioritaires afin d'émarger sur des financements de crédits centraux alloués à cette politique prioritaire (« Les portes du temps », « La maîtrise de la langue française » en 2015, etc.)
- Consacrer 30 % des mesures nouvelles dédiées au plan national pour l'éducation artistique et culturelle pour des actions développées dans les quartiers de la politique de la ville de la région Poitou-Charentes, pour des projets culturels validés après expertise DRAC.
- Désigner nommément un référent technique « contrat de ville » dans les services de la DRAC.
- Dans le cadre du soutien en investissement pour les bibliothèques, il peut être envisagé d'attribuer une subvention allant de 40 à 50% pour les projets éligibles au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) concernant les quartiers inscrits dans la Politique de la Ville. Ces aides pourraient porter sur les constructions, restructuration, extension de bibliothèque, mais aussi sur leur équipement mobilier et informatique, sur la mise en place de services multimédia et l'acquisition de fonds documentaires ou numériques.
- La commune de SAINTES est équipée d'un cinéma de 2 écrans, le GALLIA, situé 67 ter, cours National, classé « Art et Essai » au regard de sa programmation et doté des labels « Jeune public », « Recherche et découverte » et « Patrimoine et répertoire ». À ce titre, il a reçu en 2013 et en 2014 une subvention de 18 900 € du Centre National du Cinéma (CNC) qui devrait être reconduite en 2015.

À titre indicatif, les moyens mobilisés par l'État sont les suivants en matière d'action culturelle :

- Financements de la DRAC en faveur de la Politique de la Ville en 2013 et 2014 :
  - BOP 224 : 40 000 € pour les projets culturels présentés via les CUCS.

À cela s'ajoutent les financements affectés à l'éducation artistique et culturelle pour lesquels une part importante est destinée aux jeunes vivants dans les quartiers prioritaires.

- BOP 131 : 40 000 € mobilisés par les équipes et équipements conventionnés par la DRAC dans le secteur de la musique et de la danse. 50 000 € mobilisés par les équipes et équipements conventionnés par la DRAC dans le secteur théâtre et arts de la rue.
- Pour 2015, la DRAC a programmé 200 000 € pour le soutien de projets culturels et artistiques dans les quartiers de la région Poitou-Charentes, sur le BOP 224.
- Mobilisation du BOP 119 pour la DGD.
- Le soutien financier accordé par la DRAC aux équipes et équipements de Saintes pour l'année 2015 :
  - Abbaye aux Dames : 124 200 € sur le BOP 224 et 220 000 € sur le BOP 131.
  - Gallia Théâtre : 100 000 € sur le BOP 131.
  - Saintes, Ville d'Art et d'Histoire (Atelier du Patrimoine) : 15 000 € sur le BOP 175.

Le BOP 147 pourra être mobilisé en complément des crédits de droit commun selon les priorités de l'État et la nomenclature annuelle du CGET.

## **Pilier 2 « cadre de vie et renouvellement urbain »**

- Accompagner la collectivité tant en moyens humains que financiers, sous réserve des disponibilités budgétaires.
- Désigner nommément un référent technique « contrat de ville » dans les services de la DDTM. Ce référent aura en charge la représentation des services au comité technique du contrat de ville de Saintes, l'interface technique pour la mise en œuvre du contrat, la transmission et le partage de données sur le suivi des actions en direction du quartier prioritaire, leur mise en œuvre opérationnelle et leur efficacité.

### Prévention de la délinquance et tranquillité publique :

- Le référent en prévention situationnelle de la police nationale pourra conseiller la collectivité dans l'élaboration de solutions.
- Les crédits du FIPD pourront être mobilisés selon les orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et du plan départemental de la Charente-Maritime. À titre indicatif, 15 800 € ont été accordés pour le poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie en 2015.

## **Pilier 3 « développement économique et emploi »**

- Décliner, en fonction du contexte local, les mesures et objectifs prévus pour les quartiers prioritaires.
- Mobiliser le service public de l'emploi pour garantir l'accès effectif des résidents du quartier prioritaire aux dispositifs de la politique de l'emploi.
- Renforcer les dispositifs existants qui bénéficient particulièrement aux jeunes des quartiers prioritaires.
- Soutenir la création d'entreprises.
- Soutenir la déclinaison locale de la charte Entreprises et Quartiers.
- Désigner nommément un référent technique « contrat de ville » dans les services de la DIRECCTE. Ce référent aura en charge la représentation des services au comité technique du contrat de ville de Saintes, l'interface technique pour la mise en œuvre du contrat, la transmission et le partage de données sur le suivi des actions en direction du quartier prioritaire, leur mise en œuvre opérationnelle et leur efficacité.

À titre indicatif, les moyens mobilisés par l'État en 2014 ou 2015 sont les suivants en matière d'insertion par l'activité économique :

- Contrats aidés dans le quartier prioritaire de Saintes en 2014 : 238 650 €.
- Ateliers et chantiers d'insertion : le montant total prévisionnel 2015 de l'aide aux postes correspondant au quartier prioritaire est de 144 923€.
- Entreprise d'insertion : le montant total prévisionnel 2015 de l'aide aux postes correspondant au quartier prioritaire est de 21 067€.

- Entreprise de travail temporaire d'insertion : le montant versé en 2014 peut être évalué à 30 121 € pour le territoire de Saintes.
- Association intermédiaire : le montant des aides en 2014 a été de 11 700 € pour le territoire de Saintes.
- BOP 147 : À titre indicatif, en 2015, 11 000 € ont été mobilisés pour des actions de ce pilier dont 5000 € en faveur du Relais territorial pour la coordination des clauses d'insertion dans les marchés publics et 4000 € en faveur d'ERAQUA'SOL (régie de quartiers).

## **V.2. Les engagements de la Communauté d'Agglomération de Saintes et de la Ville de Saintes**

Dans le cadre de la mutualisation des services, La communauté d'agglomération de Saintes et la ville de Saintes s'engagent à mobiliser leurs moyens humains, matériels et financiers au service du contrat de ville défini sur le quartier prioritaire Bellevue-Boiffiers.

La Communauté d'Agglomération de Saintes s'engage également à désigner une personne référente pour l'animation du contrat de ville.

Ses missions sont :

- Organiser la gouvernance de la politique de la ville à l'échelle de la Communauté d'Agglomération :
  - Préparer et animer en lien avec le délégué du Préfet les instances de pilotage politique et technique ;
- Préparer et conduire la mise en œuvre du contrat de ville nouvelle génération :
  - Organiser la production de connaissance en lien avec les acteurs locaux ;
  - Animer un travail de transversalité avec les différents services de la collectivité impliqués dans le champ de la cohésion sociale et de la politique de la ville ;
  - Organiser, en complémentarité du droit commun, une programmation de crédits spécifiques politique de la ville ;
  - Accompagner les partenaires institutionnels et associatifs dans les actions financées dans le cadre de la politique de la ville.

***Engagements financiers soumis à l'annuaire budgétaire et sous réserve des crédits disponibles.***

**Engagements par pilier :**

**Pilier 1 « cohésion sociale » :**

**Communauté d'Agglomération de Saintes :**

Éducation :

- Financement et mise en œuvre du Programme de réussite éducative : pour 2015 : 20 000€
- Favoriser l'accueil des enfants dans les structures éducatives et petite enfance :
  - Passerelle : pour 2014 : 121 416.43€
  - Multi accueil collectif : pour 2014 : 413 873.36€
  - Multi accueil familial : pour 2014 : 256 648.37€
  - Accueil périscolaire Saint Saint-Exupéry : pour 2014 : 61 299€

- Accueil périscolaire Jean Jaurès : pour 2014 : 42 316€
- Accueil périscolaire Roger Pérat : pour 2014 : (44 374€) et extra-scolaire (21 292€)
- Dispositif classe de moins de 3 ans à l'école maternelle Jean Jaurès : coût des postes chargés 2014 : 58 114,29€
- Équipement numérique, Dotation par enfants/Classe/an : 10 € (mise en œuvre du développement à compter de 2015 et années suivantes)

### Santé :

Financement ponctuel pour l'année 2015 :

- Élaboration du Diagnostic Santé Social préalable à la mise en place du Contrat Local de Santé : 17 176€

### Associations de proximité :

- Soutien aux acteurs associatifs de proximité qui développent des projets avec les habitants du quartier :
- Association Boiffiers-Bellevue : en 2015 : 255 000€

### **Ville de Saintes :**

#### Sport :

- Mise à disposition et entretien des équipements sportifs du quartier
- Soutien aux associations sportives sur le quartier :
  - US Volley-ball : 17 000€
  - US Gymnastique : 10 500€
  - BMX : 6 000

#### Culture :

Dans le cadre du renouvellement des conventions d'objectifs avec les différentes associations culturelles (l'Abbaye aux dames, le Gallia Théâtre, l'atelier du patrimoine)... l'enjeu du développement de projets en lien avec le contrat de ville et donc en faveur des habitants du quartier prioritaire Bellevue-Boiffiers, sera inscrit. Ces conventions sont en cours de rédaction avec chaque structure culturelle.

Ces attendus sont les mêmes dans le cadre des projets développés par les établissements culturels de la collectivité. L'objectif partagé par l'ensemble des acteurs permettra d'initier des projets transversaux comme cela a été le cas dans le cadre du PRU.

Une convention formalisant l'engagement de la collectivité dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle est en cours de finalisation au Rectorat.

Les services de la collectivité s'engagent ainsi, à mener des actions en directions du quartier prioritaire dans le cadre en outre, des parcours culturels et artistiques :

- Soutien aux structures culturelles de Saintes et poursuite des actions du Gallia théâtre en faveur des jeunes du quartier (scène jeunes publics) : financement en fonction des projets
- Parcours culturels et artistiques sur les trois écoles du quartier : 8 700€ pour 2014

### Associations de proximité :

- Soutien aux acteurs associatifs de proximité qui développent des projets avec les habitants du quartier :
- Association Boiffiers-Bellevue en 2015 : 185 000€:

### **Pilier 2 « cadre de vie et renouvellement urbain » :**

#### **Communauté d'Agglomération de Saintes :**

#### Habitat, cadre de vie :

- Mise en place du Programme Local de l'Habitat
- Poursuite de la politique de peuplement : partage et analyse des données sur le l'occupation du parc social : 3 000€ (coût adhésion Afipade)
- Opération PRU : investissement : les crédits mobilisés concernent pour l'essentiel le quartier prioritaire
- Poursuite des financements dans le cadre du CISPD pour 2014 :
  - bourses aux permis de conduire : 5 101.45€
  - groupe ressource de prévention et lutte contre les addictions : 2 000€
  - action de lutte contre les violences conjugales : 2 330€
  - cours de natation pour les jeunes suivis PJJ : 1 554.50€
  - prévention des violences sexistes : 2 000€
  - sensibilisation pour les jeunes à l'utilisation de l'internet : 310€
  - Atelier média et sexualité : 400€
  - Action d'insertion pour les mineurs en décrochage scolaire : 1 470€

#### Transport :

- Dans le cadre de l'étude sur un Plan Global de Déplacement (PGD), qui sera lancé d'ici fin 2015, les axes suivants seront étudiés (Pour information le budget global consacré au transport urbain sur la CDA pour 2014, était de 400 000€) :
  - Pérenniser et conforter l'offre de service existant en mettant en place les outils de suivi et de contrôle de la qualité de service
  - Développer les liaisons douces (piétonne, vélo) entre les quartiers et les pôles d'attractivité (centre ville équipements)
  - Accompagner les réflexions sur la mise à disposition d'offre de déplacement en direction des publics défavorisés (service à la mobilité)
  - Sensibiliser les habitants à l'offre de transport

#### **Ville de Saintes :**

- Financement 2014 du dispositif Gestion Urbaine de Proximité :  
Poursuivre l'entretien des bâtiments, voiries et espaces publics :
  - sur Boiffiers (voirie et espaces extérieurs) : 63 343,28€
  - sur Bellevue (voirie et espaces extérieurs) : 81 642,38€
- Participation dans le cadre du PRU (SEMIS et OPHLM) : investissement en 2014 :

455 256.70€. Les interventions ont été réalisées sur le grand quartier Bellevue-Boiffiers, quartier plus large que la définition du quartier prioritaire. Fin d'opération en 2015.

### **Pilier 3 « développement économique et emploi »**

#### **Communauté d'Agglomération :**

- Soutien aux structures d'insertion intervenant ponctuellement sur le quartier
  - Le SAS
  - Régie de quartier (prestation de nettoyage des conteneurs enterrés)
- Financement de la Mission Locale . Permanence sur le quartier
- 

#### **Ville de Saintes :**

- Soutien aux structures d'insertion intervenant ponctuellement sur le quartier
  - Régie de quartier
  - Le SAS
  - Saint Fiacre

### ***V.3. Les engagements du Conseil régional***

La contribution régionale aux contrats de ville 2014-2020 se fera de manière privilégiée au travers, notamment :

- des Contrats Régionaux de Développement Durable 2014-2016, avec la mise en œuvre d'actions ciblées dans les quartiers en faveur de l'emploi, de l'accès à la culture ou de l'amélioration du cadre de vie ;
- de l'amélioration de la performance énergétique des logements ;
- de la mobilisation des dispositifs régionaux en faveur du développement économique : la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre et le dispositif « Coup de Pouce Régional à la Très Petite Entreprise ».

La Région Poitou-Charentes appuiera, dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020, les nouveaux projets qui vont émerger dans le cadre du nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU2). L'intervention de la Région se fera au titre du CRDD et de l'amélioration de la performance énergétique des logements.

### ***V.4. Les engagements du Conseil départemental***

Le Département contribue à la mise en œuvre des politiques publiques de solidarité.

Il intervient dans de nombreux domaines, à divers niveaux.

- L'information, l'accès aux droits, l'orientation vers les services concernés

Le Département assure une mission générale d'information sur les différentes aides et sur les dispositifs sociaux et médico-sociaux qu'il porte. Il assure également une mission d'aide à l'accès aux droits concernant l'ensemble de ces dispositifs, voire une orientation vers les services concernés.

- L'enfance – famille

La loi du 6 janvier 1986, qui a confié au Département la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance, en fait l'intervenant prépondérant sur le domaine de la prévention et la protection de l'enfance.

Il contribue à la politique de protection de l'enfance et de la famille par :

- le suivi social des ménages avec enfants mineurs et jeunes majeurs ;
- le suivi social des futurs parents ou des parents, en lien avec les professionnels de la PMI lorsque les enfants ont moins de 6 ans ;
- la mise en place d'aide matérielle ou humaine au domicile parental ;
- la réalisation des évaluations nécessaires à la procédure d'agrément des assistants familiaux ;
- l'évaluation des informations préoccupantes.

- L'insertion

La politique départementale d'insertion s'inscrit dans le cadre de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

Le Département met en œuvre :

- l'instruction des demandes de rSa ;
- l'orientation des bénéficiaires vers un accompagnement adapté ;
- l'accompagnement par les assistants sociaux polyvalents des bénéficiaires du rSa dans la mise en place de leur parcours d'insertion sociale et par les travailleurs sociaux spécialisés rSa et les Conseillers d'Insertion Professionnelle dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle.

- L'accès et le maintien dans le logement

La loi de décentralisation d'août 2004 confie aux Départements le financement et la gestion du fonds de solidarité pour le logement (FSL). Le Département a également l'obligation d'élaborer un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, arrêté et animé conjointement avec l'État.

Par ailleurs, le Département de Charente-Maritime a fait le choix de mener une politique volontariste en matière d'habitat en élaborant le schéma départemental de l'habitat.

Le Département intervient à différents niveaux en matière de logement :

- l'information et accompagnement des personnes rencontrant des difficultés liées à leur logement ;
- l'accueil, l'information et l'accompagnement des ménages pour leurs demandes d'aides financières et d'accompagnement social lié au logement au titre du fonds de solidarité pour le logement de la Charente-Maritime ;
- la prévention des expulsions locatives, en réalisant notamment les évaluations sociales sollicitées par les services préfectoraux concernés ;
- la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre par le repérage, l'information et l'accompagnement des ménages en lien avec et le pôle de lutte contre l'habitat indigne et les programmes d'amélioration de l'habitat initiés par le Département.

- L'accompagnement budgétaire

Le Département propose un suivi budgétaire lorsque les difficultés budgétaires deviennent importantes et qu'elles mettent en péril l'équilibre des ménages. Lorsque la situation le nécessite, différentes aides peuvent être mises en place :

- l'accompagnement en économie sociale et familiale est une des aides proposées aux familles rencontrant des difficultés budgétaires au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour répondre aux besoins des enfants ;
- les professionnels évaluent les demandes de mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) et les demandes de mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ).

- L'autonomie

Dans le cadre de larges compétences conférées par le Code de l'action sociale et des familles, le Département assure différentes missions en direction des personnes âgées et des personnes handicapées :

- mise en œuvre des dispositifs d'aide et d'action sociale (information, orientation...) ;
- évaluations, révisions et renouvellements dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- évaluations liées à une information préoccupante ;
- enquête d'agrément des accueillants familiaux pour personnes âgées et suivi social et médico-social des personnes âgées accueillies chez les accueillants familiaux.

## ***V.5. Les engagements de la CAF de la Charente-Maritime***

Conduite par l'État et les collectivités territoriales, la politique de la ville poursuit sur le territoire de Saintes des objectifs partagés par la CAF de la Charente-Maritime et inscrits dans ses engagements 2013/2017. Les CAF, organismes de droit privé constituent la branche famille de la sécurité sociale. Depuis 1996, la branche famille négocie tous les 4 ou 5 ans avec l'État sa convention d'objectifs et de gestion (COG). La COG actuelle (2013/2017) a pour ambition de réduire les inégalités sociales et territoriales et réaffirme les 3 missions principales des CAF :

- **Mission 1 : Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :**

L'amélioration de l'offre d'accueil des jeunes enfants est une préoccupation constante de la CAF qui soutient son développement tant par les prestations légales qu'elle verse que par l'appui aux services et équipements qu'elle finance. La CAF soutient également l'autonomisation des jeunes par la structuration d'une offre d'accueil enfance jeunesse, accessible et adaptée aux besoins des familles et aux spécificités du territoire.

- **Mission 2 : Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents / enfants :**

Par le développement et la structuration d'une offre de services et actions pour le soutien à la parentalité (CLAS, LAEP, REAP, médiation familiale, espaces rencontres).

- **Mission 3 : Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie :**

L'animation de la vie sociale est un axe constant de la politique de la CAF par l'agrément et le soutien des centres sociaux et espaces de vie sociale.

La CAF de Charente-Maritime est attachée à :

- la co-construction avec les habitants du contrat de ville ;
- le soutien aux associations dans la mise en œuvre concrète du contrat de ville.

Pour mettre en œuvre ses missions, la CAF s'appuie sur les acteurs des territoires (collectivités locales et associations) porteurs de projets d'équipements ou de service pour mieux répondre aux besoins des familles. L'accompagnement de la CAF se traduit à la fois par un appui technique au travers de l'intervention de ses équipes territoriales et par un soutien financier dans le cadre de convention d'objectifs et de financement.

Tous les financements de la CAF font l'objet d'un conventionnement pluriannuel de 4 ans avec le gestionnaire du service ou de l'équipement dont la reconduction est tributaire d'une évaluation partenariale afin d'ajuster le projet à l'évolution des besoins des familles et des ressources du territoire.

Sur le quartier prioritaire Bellevue-Boiffiers du contrat de ville de Saintes, deux opérateurs sont conventionnés avec la CAF :

- le Centre Social Boiffiers-Bellevue qui a la particularité d'être situé sur 4 sites distincts : un espace situé sur le quartier Bellevue dédié à l'enfance et la petite enfance (avec le LAEP), l'espace « adulte » situé dans le quartier des Boiffiers, un espace jeune et l'espace « mobilité » également sur le quartier des Boiffiers à proximité duquel se trouve « l'accueil général » du Centre Social où se déroule l'accueil de la Halte-Garderie.
- La Communauté d'agglomération de Saintes en qualité de gestionnaire direct de plusieurs équipements sur le quartier et en qualité de collectivité territoriale ayant pris la compétence enfance jeunesse et signataire à ce titre du contrat enfance jeunesse.

## ***V.6. Les engagements de la SEMIS***

La SEMIS contribuera à la mise en œuvre du contrat de ville défini sur le quartier prioritaire Bellevue- Boiffiers par la mobilisation de ses différentes catégories de personnel et de ses moyens matériels et financiers.

Elle désignera un référent, interface technique pour la transmission et le partage de données liées aux caractéristiques du parc social sur ce quartier.

### **Cohésion sociale**

Elle poursuivra les orientations des locataires vers les dispositifs d'accompagnement du département (FSL..),

Elle a engagé des partenariats avec des structures d'insertion par le logement Tremplin 17 et Le Logis en vue de permettre des actions d'accompagnement des familles.

Elle participe aux actions de diffusion d'informations aux habitants sur les dispositifs déployés (par exemple pour la mise en place des conseils citoyens)

Elle apporte un soutien aux associations sportives développant des actions sur ce quartier (BMX, Volley ...)

### **Cadre de vie et renouvellement urbain**

Dans le cadre du PRU 2007-2015, l'intervention des bailleurs SEMIS et OPH Ville de

Saintes sur ce périmètre représente un montant de plus de 30 millions d'euros.

L'engagement de sa démarche pour une définition de son projet stratégique et la révision de son PSP viendront alimenter la réflexion sur le devenir de ces quartiers, spécialement sur celui de BELLEVUE.

La SEMIS s'associera aux actions communes autour de la GUP et de la tranquillité publique.

### ***Développement économique et emploi***

La SEMIS, outre l'intervention régulière d'acteurs économiques liés aux travaux et à la maintenance du bâtiment, a conclu des marchés d'entretien d'immeuble avec la régie de quartier.

Par ailleurs, elle a conforté et réorganisé son service de gestion de proximité dans le centre commercial de Bellevue.

Elle est également bailleur de locaux commerciaux et professionnels sur le quartier.

## **V.7. L'intervention de la Caisse des dépôts**

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la **Communauté d'agglomération de Saintes**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO

financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

## ***V.8. Les engagements de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes***

En 2015, un diagnostic santé social va être réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Poitou-Charentes à l'échelle de la communauté d'agglomération de Saintes avec le soutien financier de l'ARS à hauteur de 11 451 €.

Il comprendra un focus sur le quartier prioritaire Bellevue-Boiffiers suite à la réunion de travail organisée avec les différents acteurs le 20 avril 2015.

La signature d'un contrat local de santé est prévue en 2016.

En fonction du diagnostic et des orientations du futur CLS, l'ARS apportera son soutien aux actions qui s'inscriront dans les objectifs suivants :

1. En partenariat avec l'Assurance Maladie, favoriser l'accès et un meilleur recours aux droits en santé (CMU, CMU-C, ACS).

2. Renforcer le recours aux politiques de prévention de droit commun (vaccinations, dépistages, offre de bilans et examens de santé).

3. Renforcer l'accès aux soins primaires par déclinaison du Pacte Territoire santé en favorisant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluri - professionnel de proximité et le développement de la télémédecine.

4. Promouvoir la santé autour des thématiques suivantes en s'appuyant sur le Schéma régional de prévention : nutrition / activité physique, santé de la mère et de l'enfant, prévention des IVG, prévention des IST, santé mentale et addictions, prévention de la perte de l'autonomie des personnes âgées.

5. Développer les démarches territoriales en santé s'appuyant sur la mise en réseau et la coopération des acteurs ainsi que sur la participation des habitants.

Les financements essentiellement mobilisables sont le FIR (Fond d'Intervention Régional).

## ***V.9. Les engagements de Pôle Emploi***

Les engagements de Pôle Emploi figurent dans les fiches action présentées dans la partie IV relative aux orientations, objectifs et champs d'action.

## ***V.10 les engagements d'ERDF***

### **Préambule :**

Dans la continuité des précédentes conventions conclues depuis 2005 entre ERDF, la ville de Saintes et l'État pour conduire ensemble, dans les quartiers en difficulté relevant de la Politique de la Ville, des actions spécifiques au bénéfice des populations concernées, à la suite des bilans réalisés par les parties prenantes et au regard de la pertinence des actions engagées, ERDF, au travers sa responsabilité sociale et sociétale d'entreprise (RSE), la Communauté d'Agglomération de Saintes, la ville de Saintes et l'État souhaitent prolonger et consolider leurs engagements antérieurs tout en les adaptant aux nouvelles orientations et priorités du Contrat Ville.

La contribution s'articule autour des 3 piliers du Contrat Ville : « cohésion sociale », « cadre de vie et renouvellement urbain » et « développement économique et emploi ».

### **1. Cohésion sociale :**

ERDF apportera son concours à des actions favorisant la cohésion sociale en lien avec les partenaires du contrat Ville.

### **2. Cadre de vie et renouvellement urbain:**

La mise en œuvre de programmes de renouvellement urbain engendre des chantiers importants dans lesquels ERDF entend être un partenaire actif.

ERDF s'engage à apporter son expertise et ses compétences : un interlocuteur privilégié a pour mission de coordonner les interventions et les actions d'appui qu'ERDF apportera à ces projets de renouvellement urbain.

ERDF accompagnera également des actions en matière de citoyenneté, de prévention de la délinquance et de tranquillité publique.

### **3. Développement économique et emploi :**

ERDF transmettra ses offres d'emplois et de stages aux parties prenantes.

L'accès à l'emploi, à l'alternance, aux stages et à la découverte des métiers pour les jeunes issus des quartiers prioritaires sera examiné au regard de l'engagement de l'entreprise dans la charte « diversité et intégration »

Des actions de parrainage de proximité seront poursuivies avec les acteurs locaux de

l'emploi concerné

ERDF confiera certains travaux, en particulier la rénovation et le traitement esthétique des postes de distribution publique d'électricité, propriété des collectivités locales, à des chantiers de jeunes, des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures d'insertion par le travail de personnes handicapées. ERDF pourra apporter son concours aux dispositifs de soutien à la création d'activités : couveuses d'entreprise, ADIE ...

La Fondation Agir pour l'Emploi (FAPE) examinera avec attention les projets émanant des territoires prioritaires.

Les partenaires du contrat Ville s'engagent à associer ERDF à leurs travaux sur les thématiques développées ci-dessus ainsi qu'à faciliter les nouveaux partenariats qui pourraient voir le jour.

### ***V.11 les engagements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente Maritime***

L'engagement de la Caisse Primaire s'inscrit notamment dans une volonté de renforcer l'égal accès aux droits et aux soins de qualité et favoriser les actions en faveur de la prévention des assurés sociaux de la Charente Maritime.

Au-delà des mesures visant à réduire les inégalités d'accès aux droits, la Caisse Primaire entend prévenir les situations de rupture de l'ensemble de sa population. La lutte contre le non recours aux soins, par un accompagnement adapté, continuera à être développée tout en consolidant l'approche multicanal et en mobilisant les partenaires nécessaires.

La Caisse Primaire s'engage ainsi à garantir à tous les assurés un accès réel aux droits et aux soins :

- simplifiant les démarches des assurées en favorisant la continuité des droits,
- développant une démarche active pour favoriser l'accès aux droits et aux prestations, notamment pour les assurées les plus fragiles (CMU, CMUC, ACS),
- attribuant, sous conditions de ressources, des aides financières individuelles et des participations additionnelles à l'aide légale pour l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS),
- informant mieux les assurés sur le système de soins et l'accès aux prestations,
- favorisant le développement de soins accessibles aux assurés sociaux et à poursuivre les actions de prévention et d'accompagnement sur les thèmes bien identifiés tels que le dépistage des cancers, les vaccinations, la prévention bucco-dentaire, le recours au bilan de santé, la nutrition, le tabagisme.

La Caisse Primaire s'appuiera sur des partenaires afin de mutualiser les expertises et améliorer la participation des publics les plus fragiles.

## **VI. Les conventions et documents d'application du contrat de ville**

Seront obligatoirement annexés au contrat avant la fin de l'année 2015 tel que prévu lors du comité de pilotage du 19 décembre 2014 :

- La déclinaison locale de la charte d'engagements réciproques entre l'État, la commune de Saintes, la CdA de Saintes et la SEMIS, seul bailleur social intervenant actuellement dans le périmètre du quartier prioritaire (convention d'utilisation de l'abattement de TFPB). La loi de finances 2015 a confirmé le rattachement de l'abattement de TFPB au contrat de ville qui doit être signé par les organismes concernés pour bénéficier de l'abattement. Elle précise aussi que « les organismes concernés transmettent annuellement aux signataires du contrat de ville les documents justifiant du montant et du suivi des actions entreprises par ces organismes pour l'amélioration des conditions de vie des habitants en contrepartie de l'abattement prévu ». Cette convention a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité.
- La convention intercommunale visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville.
- Le pacte financier et fiscal de solidarité portant sur l'ensemble des leviers d'action favorisant la solidarité intercommunale.
- Le schéma local de tranquillité publique élaboré dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance.

# Annexes

## Annexe 1 : Carte du quartier prioritaire Bellevue – Boiffiers

COMMISSARIAT GENERAL A L'EGALITE DES TERRITOIRES  
5 rue Pléyel  
93283 Saint-Denis CEDEX

1er Janvier 2015

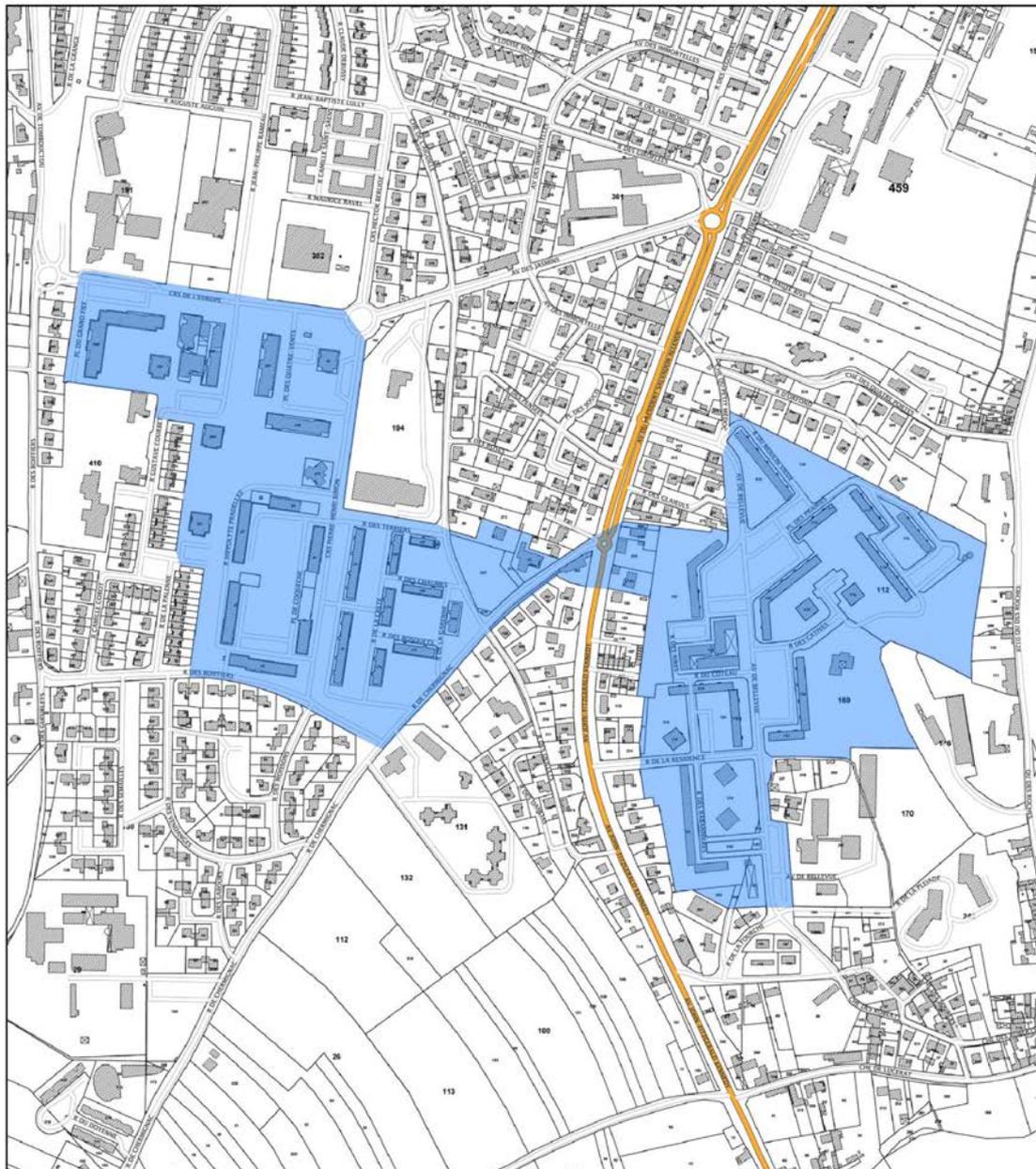


cgét

Département : Charente Maritime  
Commune(s) : Saintes  
Quartier : Bellevue - Boiffiers

Quartier prioritaire de la politique de la ville  
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie

Carte au 1/4 000 visée à l'article 1 du décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014



Source : © IGN – Octobre 2014 - CGET

Le quartier prioritaire est délimité par un polygone de couleur bleu  
La limite communale est délimitée par un trait de couleur rouge

## **Annexe 2 : Quartier vécu 2015**

Cette liste est actualisable annuellement.

Pour l'année 2015, les associations et les établissements pouvant bénéficier des financements spécifiques du programme 147 de l'État au titre du quartier vécu sont les suivants :

- toute association mettant en œuvre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes des actions qui bénéficient prioritairement aux habitants du quartier prioritaire Bellevue-Boiffiers de Saintes et qui sont en cohérence avec les orientations du protocole d'intention du contrat de ville signé le 29 janvier 2015 et les priorités de l'État ;
- l'établissement public administratif (actuellement le CCAS de Saintes) qui sera la structure juridique porteuse du Programme de Réussite Éducative.

Les règles à respecter pour délimiter le périmètre définitif du quartier prioritaire n'ont pas permis d'adjoindre des équipements présents en limite du contour proposé. Sont précisés ci-après, ces équipements éducatifs, sportifs ou sociaux :

- écoles élémentaires Roger Pérat, Jean Jaurès, Saint-Exupéry ;
- écoles maternelles Roger Pérat, Jean Jaurès, Saint-Exupéry ;
- collège Edgar Quinet ;
- gymnase Stève Jannière ;
- salle de gymnastique des Boiffiers ;
- maison des jeunes de l'association Boiffiers–Bellevue.

## **Annexe 3 : Diagnostic**

Il est composé du document présenté et validé lors du comité de pilotage du 19 décembre 2014 et des compléments apportés par les différents partenaires.



### CONTRAT DE VILLE 2015-2020 Etat des lieux en vue d'un diagnostic partagé

### DOCUMENT DE TRAVAIL

Version du 19 décembre 2014

## Sommaire

Présentation générale .....	3
<b>Pilier 1 « Cohésion sociale » .....</b>	<b>5</b>
1. Principales caractéristiques .....	5
2. Education/enfance/jeunesse .....	7
3. Culture/Sport/Loisirs .....	10
4. Santé .....	11
5. Ressources dans le quartier et accès aux services .....	12
<b>Pilier 2 « cadre de vie et renouvellement urbain » .....</b>	<b>13</b>
1. Mobilité /transports .....	13
2. Habitat / Logement /Rénovation urbaine .....	14
3. Sécurité et prévention de la délinquance .....	17
<b>Pilier 3 « développement de l'activité économique et de l'emploi » .....</b>	<b>20</b>
1. Activité économique .....	20
2. Emploi/Formation/Insertion .....	22

## Présentation générale

La Politique de la Ville a fait l'objet d'une réforme (loi de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine » du 21 février 2014) qui vise entre autres à concentrer les moyens sur un nombre limité de quartiers. Jusqu'à présent, quatre quartiers de la ville de Saintes relevaient de la géographie prioritaire : La Fenêtre, Le Vallon, Les Boiffiers et Bellevue (zone urbaine sensible).

La loi a redéfini la géographie prioritaire sur la base d'un critère objectif et transparent : la concentration urbaine de pauvreté, exprimée par le taux de bas revenus (ressources inférieures à 60% du revenu fiscal médian de référence). Aujourd'hui, seuls les quartiers de Boiffiers et Bellevue de Saintes restent prioritaires. Ils sont regroupés au sein d'un grand quartier « Boiffiers/Bellevue », quartier cible. Les territoires sortants pourront faire l'objet d'une veille active au sein du contrat de ville dès lors que le président de l'EPCI et le maire concernés le demandent.

En remplacement du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), la réforme prévoit le lancement d'un nouveau contrat de ville défini et piloté à l'échelle intercommunale. Il a pour objectif d'être unique et global, d'intégrer les enjeux de cohésion sociale, de développement urbain, de développement économique et de développement durable.

Une circulaire relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville 2014-2020 a été adressée aux préfets le 15 octobre dernier (cf ci-joint). Le cadre et les objectifs stratégiques des contrats de ville devront être élaborés avant la fin de l'année 2014, avec les services de l'Etat, les collectivités locales et les services publics.

A cette fin, l'état des lieux ci-après est le fruit du croisement des travaux de la Communauté d'Agglomération de Saintes, de la Ville de Saintes et des services de l'Etat. Ce premier document a pour objectif de fournir une base de travail qui a vocation à être enrichie par les partenaires. Il s'appuie le plus souvent sur des indicateurs « à l'IRIS<sup>1</sup> » qui doivent être interprétés avec prudence car le périmètre de la géographie prioritaire ne coïncide pas avec celui des IRIS. La part de la surface du nouveau quartier prioritaire dans les IRIS de Bellevue et Les Boiffiers est respectivement la suivante : 48,2% et 49,5%.

Il se structure autour des trois piliers des nouveaux contrats de ville : un pilier "cohésion sociale", un pilier "cadre de vie et renouvellement urbain" et un pilier "développement de l'activité économique et de l'emploi". Les besoins éventuels en matière de lutte contre les discriminations, d'égalité entre les femmes et les hommes et la jeunesse seront déclinés de façon transversale.

L'état des lieux sera susceptible d'ajustements en fonction :

- des données qui doivent être fournies par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) au cours du 1er trimestre 2015 ;
- des informations à disposition des services du Conseil Général, de la CAF, de Pôle Emploi et des autres partenaires du contrat dans le cadre d'un diagnostic partagé.

---

<sup>1</sup> « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique » : l'IRIS constitue l'unité de base en matière de diffusion de données infra-communales

Nombre d'habitants (Insee 2010)

	Femmes	Hommes	Total	Part habitants commune (en %)
Bellevue	1270	1094	2364	9,1
Boiffiers	941	819	1760	6,8
Le Vallon (St Sorlin La Récluse à l'IRIS)	1614	1486	3100	11,9
La Fenêtre (IRIS)	1049	901	1950	7,3
Commune Saintes	13920	12091	26011	
CDA Saintes	30552	26346	58898	

Le quartier cible de Boiffiers/Bellevue concerne une population de 2 140 habitants soit 8,4% de la population de la ville de Saintes et 3,6% de l'agglomération (INSEE population 2011).



**PILIER 1**  
**COHESION SOCIALE**

**1. Principales caractéristiques :**

**1.1 Part de population à bas revenu :**

- Le seuil de bas revenus de l'unité urbaine de Saintes est fixé pour l'année 2011 à 11 400 € annuel. Le revenu médian par unité de consommation annuel 2011 pour le quartier prioritaire est de 7 100 €.
- En 2011, la médiane mensuelle des revenus fiscaux est de 1 494,4€ par unité de consommation sur la ville de Saintes, contre 1 021,5€ pour l'IRIS de Bellevue (ZUS Bellevue 2010 : 626€) et 963,7 € pour l'IRIS des Boiffiers. En France métropolitaine, cette médiane en 2011 était de 1 601€ et 1 542€ pour la CDA de Saintes. Le seuil de pauvreté (60% du revenu médian de la France métropolitaine) en 2011 s'élevait à 977€ par mois. Ce sont donc plus de 40% de l'IRIS de Bellevue et plus de 50% des habitants de l'IRIS des Boiffiers qui vivent sous le seuil de pauvreté.

**1.2 Minima sociaux**

- Parmi les IRIS de Saintes, le taux de couverture de la population par la CAF est le plus élevé dans celui de Bellevue (CAF 2011 : IRIS Bellevue 57,9% ; IRIS Boiffiers : 50,3% ; Saintes 40,4%).
- La part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 50% par des prestations CAF est la plus élevée dans l'IRIS de Bellevue (IRIS 2011 : 39,9%) puis dans celui des Boiffiers (IRIS 2011 : 37,4%). Celle de la commune de Saintes est de 30,5% en 2011.
- Le taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle est plus élevé sur les IRIS de Bellevue et Les Boiffiers que dans les autres IRIS de la commune (2011 : IRIS Bellevue 28% ; IRIS Boiffiers 26,9% ; Saintes 17,7%).

Territoires	Nombre allocataires CAF (+MSA)	Nombres allocataires RSA global (dont % RSA socle)		Nombres allocataires dont le revenu = 100% de prestations	
Bellevue (IRIS)	612 (NC)	217	79,3 %	161	26,3%
Boiffiers (IRIS)	407 (NC)	133	77,4%	88	21,6%
Le Vallon (St Sorlin La Récluse à l'IRIS)	456 (NC)	119	(72,3%)	282	
La Fenêtre (IRIS)	293 (NC)	74	(78,4%)	190	
Centre ville	929 (NC)	194	78,4%	189	20,3%
Ville de Saintes	5157 (+ 409)	1263 (+ 69)	76,5%	1170	21%
Agglomération	9367 (+1023)	1874 (+147)	70,9%	1632	15,7%

Sources : CAF et MSA des Charentes 2012

**1.3 Structures familiales** (Source : Insee, Recensement de la population 2006 et 2010 exploitations principale et complémentaire)

- familles monoparentales : les IRIS de Bellevue et Les Boiffiers comptent une part importante de familles monoparentales dépassant les 30% (IRIS Bellevue : 30,3% ; IRIS Boiffiers : 31,9% ; Saintes : 17,6% ; CA de Saintes : 12,3% ; INSEE 2010).
- indice de jeunesse (rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus) : les IRIS de Bellevue et Les Boiffiers connaissent la plus forte concentration de jeunes sur Saintes et l'agglomération.

Les jeunes de moins de 20 ans en 2010 (Insee, RP 2010 exploitations principales et complémentaires)

	Nombre	part en % parmi la population du secteur	Moins de 3 ans	3-10 ans	11-17 ans	Indice de jeunesse
Bellevue (IRIS)	618	26,1%	132	236	217	107,1
Boiffiers (IRIS)	438	24,9%	129	173	137	78,4
St Sorlin La Recluse dont le Vallon (IRIS)	619	20,0%	88	203	206	58,7
La Fenêtre (IRIS)	260	13,3%	41	88	130	36
Centre ville	558	17,2%	98	147	219	58,1
Ville de Saintes	5196	17,0%	887	1791	1961	63,2
Agglomération	13127	17,8%	1738	5118	4827	79,7

- familles nombreuses : le nombre de familles nombreuses (3 enfants et plus) est plus important sur l'IRIS de Bellevue que sur l'IRIS des Boiffiers (IRIS Bellevue : 58 ; IRIS Les Boiffiers : 42 ; INSEE 2010). Les deux IRIS représentent 23,5% des familles nombreuses de Saintes.

Territoires	Familles en 2010	Familles monopa.		Poids des familles monopa. en % (parmi les familles)		Familles nombreuses		Poids des familles nombreuses en %	
		2006	2010	2006	2010	2006	2010	2006	2010
Bellevue (IRIS)	664	236	201	37,3%	30,3%	95	58	15,0%	8,7%
Boiffiers (IRIS)	486	168	155	31,1%	31,9%	60	42	11,1%	8,6%
St Sorlin Recluse IRIS	882	108	120	7,6%	13,6%	46	36	5,6%	4,1%
La Fenêtre (IRIS)	546	80	71	13,7%	13,0%	20	16	3,4%	2,9%
Centre ville	690	138	149	18,1%	21,6%	52	41	6,8%	5,9%
Ville Saintes	7144	1300	1126	18,2%	15,8%	479	425	6,7%	6,2%
Agglomération	16765	2078	2099	12,4%	12,5%	1143	1140	6,8%	6,7%

- immigration : sur l'agglomération, la part de la population immigrée est plus importante sur les IRIS de Bellevue et Les Boiffiers mais elle est inférieure à la moyenne nationale. L'offre en habitat social explique la part plus importante de population immigrée.

Territoires	Population en 2010	Population immigrée en 2010	Part en 2010
Bellevue (IRIS)	2364	142	6,0%
Boiffiers (IRIS)	1760	102	5,8%
St Sorlin/recluse (I)	3100	93	3,0%
La Fenêtre (IRIS)	1950	52	2,7%
Centre ville	3254	128	3,9%
Ville de Saintes	26011	861	3,3%
Agglomération	58898	1507	2,6%
France métropolitaine	62 765 236	5 405 754	8,6%

*Une personne immigrée est née étrangère à l'étranger et réside en France. Un immigré peut donc être de nationalité étrangère ou française (par acquisition)*

## 2. Education/Enfance/Jeunesse

### 2.1 Les structures d'accueil petite-enfance

- Plusieurs outils sont présents sur le quartier prioritaire en matière de petite enfance (crèche collective, La Passerelle, actions du centre social) mais leur adéquation aux besoins est à évaluer (horaires atypiques, flexibilité, etc.).
- Les assistantes maternelles indépendantes constituent le premier mode d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la CDA de Saintes (1330 places agréées en 2012 sur l'agglomération et 691 enfants de moins de 3 ans gardés). Il existe 145 places ouvertes en accueil collectif.
- Les structures d'accueil permettent aux familles de Boiffiers et Bellevue de trouver un accompagnement à la fonction parentale, en particulier pour les familles les plus en difficultés. Le centre social Boiffiers-Bellevue porte un accueil parents/enfants qui s'inscrit dans le contrat enfance jeunesse de la CDA (Galipettes) et d'autres projets liés à la parentalité (p'tites canailles, CLAS...).
- L'accueil des enfants des quartiers de Boiffiers et Bellevue ne cesse de diminuer au sein des 3 structures petite enfance. 28,5 % des enfants inscrits étaient en effet domiciliés sur ces deux secteurs en 2011. Ils ne représentent plus que 20,6 % en 2013. L'ouverture de la classe pour les moins de 3 ans de Boiffiers et Bellevue explique en partie cette baisse de l'accueil en 2013, en particulier au sein de la structure Passerelle. En effet, la classe des moins de 3 ans à l'école maternelle Jean Jaurès accueille 20 enfants.

Territoires	Nombre d'enfants inscrits crèche collective			Nombre d'enfants inscrits crèche familiale			Passerelle		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Bellevue	16	8	5	8	6	5	24	19	18
Boiffiers	9	13	8	4	1	1	6	9	7
Ville de Saintes	80	70	58	42	40	33	52	46	50
Agglomération	21	22	24	7	9	13	23	21	29
Hors CDA	5	6	3	5	3	4	0	0	0
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>98</b>	<b>85</b>	<b>54</b>	<b>52</b>	<b>50</b>	<b>75</b>	<b>67</b>	<b>79</b>

La halte garderie "à petit pas", implantée en centre ville, accueille également des enfants de 3 mois à 4 ans ayant besoin d'un mode de garde afin de favoriser l'activité professionnelle ou la reprise

d'activité des mères. En 2013, 7 enfants des Boiffiers et 18 de Bellevue ont bénéficié de cet accueil, soit 31,65% des familles inscrites dans la structure. Cet établissement bien que situé hors quartier cible, accueille les mères, majoritairement domiciliées aux Boiffiers et à Bellevue, bénéficiant de cours de langue.

## 2.2 Education

- Trois écoles (élémentaires et maternelles) ainsi qu'une classe pour les moins de 3 ans et un collège d'enseignement public sont présents sur le quartier Bellevue-Boiffiers.
- Sur l'agglomération la population scolaire reste stable mais les écoles situées sur Les Boiffiers voient leurs effectifs baisser. Sur l'école St Exupéry (maternelle) une classe a été fermée à la rentrée de septembre 2012. Sur Bellevue, l'évitement scolaire est possible (23 demandes de dérogation ont été formulées à la rentrée 2014, dont 11 en maternelle). Ces demandes n'ont pas été satisfaites permettant un maintien des effectifs sur l'école Roger Pérat.

LES BOIFFIERS					BELLEVUE				
	MATERNELLE		ELEMENTAIRE		TOTAL	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	TOTAL	
	Jean Jaures	St Exupéry	Jean Jaures	St Exupéry		Roger Pérat			
2011	61	55	91	102	309	2011	74	100	174
2012	58	56	77	100	291	2012	55	111	166
2013	76	43	82	93	294	2013	80	100	180

- Bellevue : un poste d'enseignant supplémentaire a été affecté sur Roger Pérat dans le cadre du dispositif "plus de maîtres que de classes" en septembre 2013 (ce dispositif permet ainsi de mettre en place de nouvelles modalités d'organisation pédagogique pour aider les élèves les plus en difficulté à progresser).
- Dans le premier degré, la maîtrise des compétences dans le domaine des apprentissages fondamentaux est à assurer. Une grande difficulté scolaire est repérée en lecture/écriture et langue orale. Des incivilités verbales sont parfois repérées en milieu scolaire. Le climat scolaire manque de sérénité. Les relations école/familles sont parfois sous tension. Des familles se mobilisent peu pour accompagner la scolarité de leurs enfants. Un isolement familial et une part importante de familles monoparentales avec enfants sont notés. Des relations de travail ont été développées avec les animateurs enfance du centre social (accueil population scolaire cosmopolite).
- La présence du dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » pilotée par les services de l'Éducation Nationale permet de favoriser l'apprentissage du français, la découverte des valeurs de la République et du fonctionnement du système scolaire par les parents d'élèves immigrés.
- Le collège Edgar Quinet présente des indicateurs révélant une concentration des difficultés d'un certain nombre d'élèves. Une partie des élèves cumule de grandes difficultés sociales,

éducatives et scolaires. La quasi-totalité de ces élèves provient de Boiffiers/Bellevue. Le pourcentage de CSP (catégories socio-professionnelles) défavorisées à l'entrée en 6<sup>ème</sup> est supérieur à la moyenne départementale. Des évaluations à l'entrée en 6<sup>ème</sup> montrent de réelles difficultés en lecture/écriture et mathématiques, tout particulièrement pour les élèves provenant des trois écoles du quartier.

Le collège Edgar Quinet présente une mixité sociale plus faible que les autres établissements de la Ville de Saintes et souffre d'un certain déficit d'attractivité (reflété par un nombre de demandes de dérogations deux fois inférieur à Caillé ou Agrippa d'Aubigné).

Le taux de passage de la 3<sup>ème</sup> à la seconde générale est passé de 52,8% en 2011 à 70,9% en 2013. Ce taux est supérieur à la moyenne départementale (58,8%). Le taux de redoublement en 3<sup>ème</sup> est de 6,3% en 2013, contre une moyenne de 3,7% en Charente-Maritime.

### 2.3 Dispositif d'accompagnement à la scolarité

Un accompagnement à la scolarité est mis en oeuvre par le centre social en relation avec l'Education Nationale et la CAF (contrat locaux d'accompagnement à la scolarité, CLAS) : 4 CLAS en élémentaire et 2 pour les élèves de collège pour l'année scolaire 2014/2015.

### 2.4 Dispositif de réussite éducative

En 2014, le « programme de réussite éducative » (PRE) propose aux enfants et leurs familles qui résident majoritairement sur les anciens quartiers prioritaires, un accompagnement ciblé et sur mesure tout en prenant en compte la globalité de leur environnement. Il vise les enfants âgés de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité. Le nombre de parcours individuels est en augmentation :

- 2012 : 110 parcours
- 2013 : 137 parcours
- 2014 : 153 parcours

Le repérage des enfants est effectué par trois équipes pluridisciplinaires sur le grand quartier Boiffiers/Bellevue à partir des écoles primaires, et par une équipe pluridisciplinaire à l'échelle du collège du quartier. La mise en place de parcours individualisés dans le cadre du PRE passe par l'intervention de vacataires (parcours d'aide au travail personnel sur l'année scolaire) et/ou le versement d'aides financières pour favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports. Le PRE rassemble un large partenariat et s'est structuré avec l'apport de référents de parcours.

En 2014, les parcours sont majoritairement orientés sur l'aide individualisée au travail personnel (44%) et les aides financières (42%). La thématique de la santé est sous représentée jusqu'à ce jour (seulement 4% contre 56 % pour le sport) alors qu'elle est l'une des priorités du PRE et un axe du futur contrat de Ville.

### 2.5 Accueil périscolaire

- Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les trois écoles des Boiffiers et de Bellevue ont le taux de participation le plus faible aux activités périscolaires (moins de 50% des effectifs scolarisés en fin d'année scolaire). Les enfants sortent donc plus tôt de l'école, certains sont pris en charge dans le cadre du programme de réussite éducative, d'autres sur les contrats locaux d'accompagnement scolaire ou les activités pédagogiques

complémentaires (portées par les enseignants). Le nombre d'enfants qui ne fréquentent pas ces différents dispositifs est à évaluer.

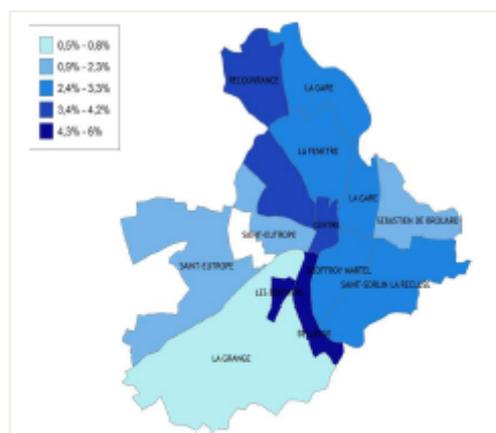
- Un accueil périscolaire a été créé à l'école Roger Péroat depuis septembre 2013 (initialement ce quartier ne bénéficiait que d'un accueil extra scolaire pour les 3/6 ans, porté par la CDA). Il accueille, le mercredi après-midi les enfants scolarisés dans trois groupes scolaires du grand quartier Boiffiers-Bellevue. La participation est en moyenne de 45 enfants (2 à 12 ans) par après-midi.

### 3. Culture/Sport/Loisirs

- Des actions artistiques et culturelles sont menées dans les écoles et le collège grâce au soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du département de la Charente-Maritime et de partenaires locaux (Gallia théâtre, conservatoire...): « École et Cinéma », « Collège au Cinéma », « Théâtre au Collège », « Chant'écoles » à Jean Jaurès et parcours culturels artistiques à l'école élémentaire Roger Péroat (théâtre).
- Des actions culturelles ponctuelles ont été menées dans le cadre de l'accompagnement du Programme de Rénovation Urbaine.
- Des événements culturels ponctuels sont proposés sur le grand quartier (Oreilles en Éventail,...) ainsi que des animations organisées par le centre social seul ou en partenariat (« Le Plateau s'offre un chapiteau », concerts Maison des Jeunes, fête de la Saint-Jean...).
- Des associations sportives mènent des actions pour favoriser la pratique par des enfants ou jeunes du quartier cible : «Saintes Volley Ball » (financée dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale) ; « Sport Boules Saintes » proposant une pratique peu connue (boules lyonnaises) mais qui a mené un travail régulier en partenariat avec le centre de loisirs du centre social Bellevue-Boiffiers.
- Une médiathèque, seul équipement culturel du plateau, est implantée à Bellevue.
- Un potentiel de ressources en matière culturelle et sportive existe sur la commune de Saintes. Il reste à évaluer la part de la population du quartier prioritaire qui accède aux pratiques culturelles et sportives sur la ville de Saintes. Pas d'éléments disponibles sur l'accès aux pratiques culturelles (par exemple, fréquentation du conservatoire municipal de musique et de danse, fréquentation des bibliothèques, etc.).

#### 4. Santé

- Le taux de couverture des 25-59 ans par la CMU-C (couverture médicale universelle complémentaire) est plus élevé dans les IRIS de Bellevue et des Boiffiers que dans les autres IRIS de la commune (CNAM 2012 : Bellevue 29% ; Les Boiffiers 25,7% ; Saintes 12% ; CDA Saintes : 7,5%).



- De même, le taux de couverture des moins de 18 ans par la CMU-C est plus élevé dans les IRIS de Bellevue et des Boiffiers que dans les autres IRIS de la commune (CNAM 2012 : Bellevue 55,3% ; Les Boiffiers 51,4% ; Saintes 26,1%). Les IRIS de Bellevue-Boiffiers représentent 47,3% de la population des moins de 18 ans couverte par la CMU-C à Saintes
- Une absence de médecins généralistes dans le périmètre du quartier prioritaire est constatée. En janvier 2013, sur les deux IRIS de Boiffiers et Bellevue (IRIS) 1 seul médecin est implanté (Saintes : 49). Source : Insee, Base permanente des équipements 2013
- Une pharmacie est implantée à Bellevue et sur Les Boiffiers.
- La thématique « santé » est peu développée dans les différents projets (programme de réussite éducative, Contrat Urbain de Cohésion sociale...). Toutefois, dans le cadre du programme national nutrition santé (PNNS), un travail sur la nutrition est réalisé avec les écoles du quartier. La pause méridienne est portée à 1h 45 pour permettre aux enfants de prendre le temps de déjeuner et d'apprécier le repas équilibré qui leur est proposé ; la construction de selfs (R. Pérat, Jean Jaurès) permet à chaque enfant de composer lui-même son repas et d'apprendre ainsi les différentes composantes d'un menu équilibré ; une diététicienne intervient sur le temps scolaire ou périscolaire...
- Des actions santé sont également portées par la Mission Locale de Saintonge (prévention SIDA, formation 1<sup>er</sup> secours...) et le centre social Boiffiers-Bellevue (ateliers cuisine, alimentation équilibrée...).

Ces informations sont à préciser en s'appuyant sur les informations des services du Conseil Général (par exemple, bilans santé de tous les enfants de 4 ans à l'école effectués par le médecin de PMI).

Dans l'hypothèse où un contrat local de santé serait élaboré, le diagnostic pourrait réaliser un focus sur la situation dans le quartier cible.

#### 5. Ressources dans le quartier et accès aux services

- Des permanences de la Délégation Territoriale sont présentes sur les deux parties du quartier prioritaire ;
- un centre social est présent sur le quartier ;
- une association « Le Tremplin 17 » dispose de nouveaux locaux en limite du périmètre et est signataire d'une convention avec la SEMIS (accompagnement des personnes dans le logement) ;
- une antenne du CIDFF 17 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) est implantée en limite du quartier prioritaire ;
- une régie de quartiers Eréquasol est implantée à Bellevue et un tissu dense en structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) existe sur le territoire ;
- plusieurs associations - implantées ou non dans le quartier - sont en capacité de proposer des actions bénéficiant aux habitants de Boiffiers/Bellevue (Les petits débrouillards, l'ADIE, Episol, Restaurants du cœur, etc.).

Il est difficile d'évaluer le non-recours aux droits et aux services. Au vu du faible niveau de vie d'une part importante de la population du quartier, ce point est à travailler avec les partenaires.

## PILIER 2

### CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

#### 1. Mobilité/ transports

- Trois lignes de transport urbain desservent les quartiers de la Ville de Saintes dont la ligne A pour Bellevue-Boiffiers, cadencée toutes les 20 mn. Elle relie entre eux les principaux pôles et services de la ville : centre ville, hôpital, gare SNCF et zones commerciales.
- Les modes de déplacement utilisés dans les trajets domicile-travail par les actifs de Bellevue et de Boiffiers montrent que le recours à la voiture reste prédominant (respectivement 76% et 74%). Le taux d'utilisation du transport collectif pour les déplacements domicile-travail est cependant le plus élevé de la ville (12,20% pour Boiffiers et 8% pour Bellevue).
- Sur tous ces transports, des tarifs réduits sont appliqués pour les jeunes ou les personnes à faibles revenus. La Communauté d'Agglomération de Saintes a notamment mis en œuvre un tarif réduit qui correspond à une prise en charge de 50% des abonnements mensuels en fonction du niveau de ressources : Pass'Buss (cible élargie par rapport aux obligations réglementaires, en raison du partenariat avec la Mission Locale et le CCAS de Saintes, qui abonde par ailleurs à hauteur de 37,20% au dispositif).
- La ville de Saintes compte 380 bénéficiaires de cette tarification réduite, dont 41% vivent dans les quartiers Boiffiers ou Bellevue.
- La Ville de Saintes dispose depuis juin 2013 d'un service de prêt de 90 vélos adultes et de 10 vélos enfants gratuits à disposition des usagers, dans des stations/partenaires dont l'association Boiffiers-Bellevue, cours Pierre-Henri Simon.
- Un projet de garage solidaire est porté par l'association Saint-Fiacre.
- Mobilité des jeunes : mise en place d'aides financières par la CDA de Saintes (dispositif de bourse au permis : environ 40% des aides sont attribuées à des jeunes du quartier cible), le Conseil Régional (apprentissage) et le Conseil Général (Fonds d'Aide aux Jeunes), pour financer l'accès au permis de conduire ou le BSR (Brevet de Sécurité Routière). Le centre social Boiffiers-Bellevue met également en place un service de location de scooters (LocaMob). Enfin, des dispositifs d'aides financières (bons carburants) sont mis en place par la Mission Locale de la Saintonge.

## 2. Habitat/ Logement / Rénovation urbaine

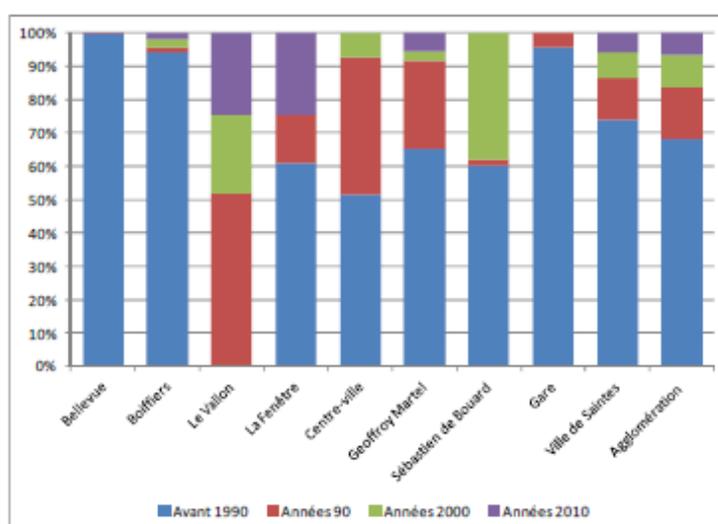
- Allocations logement (sources: CAF et MSA des Charentes 2012) : la part des allocataires CAF percevant une allocation logement sur le quartier cible est de : 83,8% en 2012.

Territoires	Nombre allocataires CAF en 2012 (+MSA)	Nombre allocataires AAL
Bellevue (IRIS)	612 (NC)	518
Boiffiers (IRIS)	407 (NC)	336
Le Vallon (St Sorlin La Récluse)IRIS)	456 (NC)	282
La Fenêtre (IRIS)	293 (NC)	190
Centre ville	929 (NC)	761
Ville de Saintes	5157 (+ 409)	3751 (+ 104)
Agglomération	9367 (+1023)	4033 (+ 144)

- Plus de 90% de l'offre locative sociale de l'agglomération se situe à Saintes et le quartier cible est celui qui regroupe la plus grande part de logements sociaux notamment sous la forme de grands ensembles.

Territoires	Logements sociaux en 2015 (hors foyers d'hébergement)			
	Collectifs	Individuels	Total	Part de l'offre sur Saintes
Bellevue	604	1	605	23%
Boiffiers	707	28	735	28%
Le Vallon St Sorlin	75	106	181	7%
La Fenetre	185	24	209	8%
Centre-ville	76	19	95	4%
<b>Ville de Saintes</b>	<b>2180</b>	<b>412</b>	<b>2592</b>	<b>91%</b>
Agglo.hors Saintes	63	194	257	9%

- Age du parc social public (le graphique ci-dessous ne tient pas compte des réhabilitations et restructurations du parc locatif des Boiffiers dans le cadre du PRU (150 démolitions, 539 réhabilitations)



Le quartier cible Boiffiers/Bellevue, sur lequel se situe une grande partie des logements anciens du parc, propose de fait des niveaux de loyer plus faibles et donc accessibles aux ménages les plus précaires. Jusqu'au début des années 90, le parc social était quasi exclusivement concentré sur la ville de Saintes. Depuis, un processus de déconcentration lié à des objectifs de mixité sociale a été enclenché. Dans les années 2010, la production de nouveaux logements n'a porté quasiment que sur la reconstitution de l'offre de logements déconstruits dans le cadre du PRU, et donc essentiellement à Saintes.

Dans le cadre des orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2011-2017 de la Communauté d'Agglomération de Saintes, la réalisation de 197 logements par an sur 6 ans à compter de 2011 était prévue pour la ville de Saintes. Ce nombre comprenait la production de 40 logements sociaux par an en plus des constructions du PRU. En 2012, 90 logements ont été autorisés et en 2013 234 logements (dont environ 140 logements du PRU). *Source : Sit@del 2012 ET 2013.*

Le PLH est en cours de révision pour proposer une politique de l'habitat à l'échelle de l'agglomération.

- Programme de Rénovation Urbaine (PRU) : suite à la signature en 2007 de la convention pluriannuelle, la Ville de Saintes a mis en œuvre un PRU qui concerne 4 quartiers : Les Boiffiers, Bellevue, Le Vallon et La Fenêtre. Le PRU est en cours d'achèvement, les dernières mises en service de logements auront lieu en 2015. La particularité du PRU de Saintes est qu'il a été axé essentiellement sur les logements et les aménagements et très peu sur les équipements publics.

Evolution du parc locatif public dans le cadre du PRU

Territoires	Nombre de logements sociaux en 2014	Démolitions	Réhab / Résidentiel	Logements neufs	Logements nouveaux par restructuration	Diversification	Nombre de logements avant/ après PRU
Bellevue	605	0	604	0	0	0	0
Boiffiers	735	150	539	15	15	30	-90
Le Vallon – St Sorlin	181	80	0	30	0	0	-50
La Fenêtre	209	80*	166	35	0	0	-45
Sébastien de B.	190	0		0			+ 30
Ville de Saintes	2595	310	1159	205	15	30	-60
Agglomération	2854	310	1159	265	15	30	0

- Relogements des ménages concernés par la démolition de logements :

	Démolitions	Relogements
Boiffiers	150	80
Le Vallon	80	44
La Fenêtre	80	55

Le delta entre le nombre de démolitions et les relogements correspond aux départs spontanés. Pour le quartier des Boiffiers, plus de la moitié des relogements se sont faits vers des quartiers « politique de la ville », et quasiment exclusivement au sein de la Ville de Saintes. L'évaluation du PRU souligne que les logements neufs n'étaient pas toujours accessibles aux ménages relogés, le nouveau loyer étant trop élevé.

- Typologie des logements : la réhabilitation des logements a eu un impact sur la typologie des logements du parc social aux Boiffiers.

BOIFFIERS OUEST / OPH				
	T2	T3	T4	T5
AVANT PRU	15	55	75	5
APRES PRU	61	65	33	6

- En 2012-2013, le PRU a fait l'objet d'une évaluation qui a permis de dégager plusieurs constats, parmi lesquels (*extraits de la synthèse du rapport 9 octobre 2013*) :
  - Une inclusion urbaine des sites en PRU traduite dans le PLU. Une stratégie dont il reste à vérifier la faisabilité à l'aune du marché de l'habitat.
  - Une mixité sociale qui devrait être renforcée par la stratégie d'un grand quartier, en particulier sur « le Plateau » et qui passera principalement par les équipements qui demandent à être requalifiés.
  - Une mise en concordance du PLH avec les orientations du PRU, mais un PLH dont les objectifs tiennent insuffisamment compte des besoins en logements à bas loyer.
  - Des relogements, pour ce qui est des démolitions, qui ont contribué plus à la mobilité qu'à la mixité sociale, car l'accès au neuf a été d'autant plus fréquent que les ressources des ménages étaient plus élevées.
  - Un manque d'observation de la composition sociale des logements sociaux qui s'avère d'autant plus nécessaire que les acteurs locaux se trouvent dans un contexte très contraint s'agissant de la demande de logements sociaux.
  - Une réhabilitation largement appréciée, avec quelques nuances variables selon les quartiers.
  - La qualification de l'espace résidentiel est largement appréciée. Le travail d'individualisation des caves, comme des balcons se traduit par une grande satisfaction.
  - Un mode de résidentialisation ouvert apprécié, qui fonctionne et peut servir de bonne pratique pour les résidentialisations à venir.
  - Des aménagements et transformations du quartier d'autant plus perçus que de transformations significatives y ont été apportées : La Fenêtre : une métamorphose ; Les Boiffiers : vers un quartier résidentiel ; Bellevue : un quartier en voie de désaffectation ; Saint Sorlin : un quartier en attente.
  - Une GUP qui fonctionne plutôt bien s'agissant de la propreté, de l'entretien et des chantiers.
  - Une image des quartiers qui évolue du fait des transformations et la perception positive des stratégies adoptées, mais parfois des préjugés qui demeurent.
  - Un processus de relogement globalement apprécié rétrospectivement.
  - Une clause d'insertion efficace : une clause qui génère des parcours et pas seulement des heures.
  - Une clause appréciée, vue du côté des structures d'insertion, et une Régie de quartier considérée comme un plus.
- Un Plan Stratégique Local (PSL) est en cours d'élaboration. C'est un document cadre qui redéfinit ou réaffirme la vocation des quartiers au sein de la ville et de l'agglomération à l'horizon 10 ou 15 ans. Pour les quartiers maintenus dans la géographie prioritaire de la politique de la ville, Boiffiers, Bellevue, la démarche PSL menée en 2014 participera à la

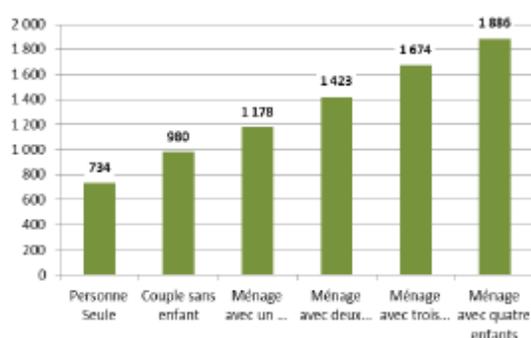
préparation du futur contrat de ville en alimentant en particulier le volet « urbain/habitat/cadre de vie ».

Pour les quartiers sortants (La Fenêtre, St Sortin), la démarche PSL permettra de préserver le partenariat et d'organiser la mobilisation des politiques de droit commun dans ces quartiers, notamment en matière de gestion urbaine et sociale.

- Ménages occupant le parc social public (Filocom 2009-2001 Exploitation : Bers – ACT – CF GEO)

- les ménages occupant le parc sont pour 53% des personnes seules, pour 26% des familles monoparentales, et pour seulement 10% des couples avec enfants. Les nouvelles attributions de logements ont renforcé la part de familles monoparentales accueillies, puisque 38% d'entre elles concernent cette typologie de ménages. A Bellevue, 33% des logements sont occupés par des familles monoparentales.
- Le parc social public accueille en priorité un public précarisé. Les attributions récentes (des 2 dernières années) renforcent ce phénomène.

**Revenus mensuels correspondants à 40% du plafond HLM**



En matière de revenus, 52% des occupants du parc vivent avec des ressources inférieures à 40% des plafonds HLM.

Dans le quartier Bellevue, ce constat est encore plus marqué : 64% des ménages ne dépassent pas ce plafond de revenus, et c'est également le cas pour 77% des nouveaux ménages accueillis.

### 3. Sécurité et prévention de la délinquance

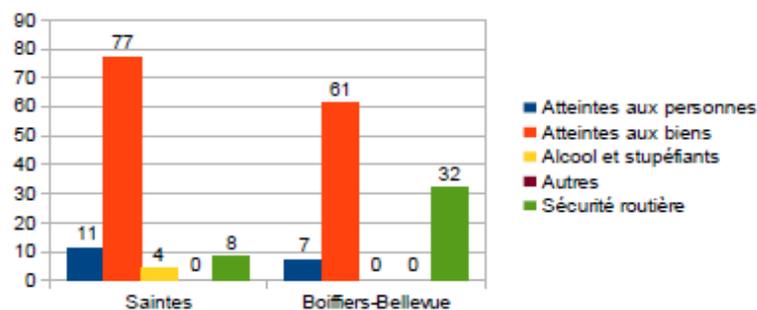
- Données police nationale pour le 1<sup>er</sup> semestre 2014

- Sur les 13 secteurs<sup>2</sup> composant la circonscription de sécurité publique de Saintes, celui de Bellevue ne représente que 2,94 % du total des faits constatés (FC) de la délinquance générale et 5,04 % de ceux de voie publique.
- Les atteintes aux biens sur le secteur représentent 3,42 % du total des faits constatés sur la circonscription. Ce sont les « dégradations volontaires » (6,67 % du total des FC) qui impactent le plus les statistiques de ce secteur.
- En termes de statistiques, le secteur des BOIFFIERS est plus touché que son voisin. Le total des faits constatés de la délinquance générale est évalué à 7,54 % et monte

<sup>2</sup> Le découpage des secteurs par la police nationale sur la circonscription de Saintes ne correspond pas à celui des IRIS de Saintes. A l'inverse du périmètre IRIS, le secteur « police » des Boiffiers est plus large que celui de Bellevue. Le nombre d'infractions constatées est à rapporter au nombre d'habitants.

jusqu'à 7,99 % pour les faits de voie publique. Dans le détail de ces derniers, ce sont les « vols à la roulotte et accessoires » et les « dégradations volontaires » qui représentent les plus gros contingents de faits constatés (respectivement 12,12 % et 6,22 % des totaux de la circonscription). Il convient de souligner que les atteintes à l'intégrité physique sont à un niveau important avec 11,45 % du total des AVIP de la CSP de SAINTES (3,01 % pour Bellevue).

Comparaison en pourcentage des chiffres Bellevue/Boiffiers et circonscription de Saintes



- Des renseignements solides font état de l'existence d'une activité conséquente dans le domaine des stupéfiants en provenance de Bellevue avec des ramifications sur les Boiffiers, sans pour autant que cela ne soit apparent dans les chiffres du premier semestre 2014. L'infraction la plus constatée est la conduite sous l'emprise d'un état alcoolique, avec 9 infractions<sup>3</sup>.
  - Un décalage entre le recensement effectif des actes de délinquance dans ces quartiers et la perception de la délinquance sur ces quartiers. Toutefois, nous ne disposons pas des données concernant la domiciliation des personnes mises en cause ni le nombre de mains-courantes enregistrées sur le quartier cible.
- Autres données (diagnostic stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance 2013) :

Police municipale :

- Sur la période 2007/2012, les principaux motifs de mains courantes de la police municipale sur Saintes sont : les dépôts sur la voie publique (42%) ; les nuisances (30%) ; les dégradations (19%).
- Le centre-ville de Saintes est un point de fixation des différents phénomènes : y surviennent 55% des dépôts sur voie publique, 48% des dégradations, 46% des feux et 35% des nuisances.
- Les quartiers de la politique de la ville (dont Boiffiers et Bellevue) ne sont statistiquement que peu affectés par ces phénomènes : seulement 2% des dégradations et 6% des dépôts de voie publique y surviennent. Cet aspect est cependant à nuancer :

<sup>3</sup> Le nombre de délits routiers constatés sur un secteur est à mettre en relation avec le nombre d'interventions des services de police, en comparaison avec d'autres secteurs de la circonscription.

une part importante des incivilités n'est pas signalée à la police, ce qui ne signifie pas une absence d'occurrence. Le témoignage des acteurs de terrains, gardiens d'immeubles ou agents d'entretien, fait état d'une recrudescence relative des dégradations et dépôts sauvages en particulier sur Bellevue.

- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD):

- Plusieurs groupes de travail thématiques sont à l'origine des actions portées par le CISPD. Depuis son lancement, ils se réunissent ponctuellement et associent un périmètre variable d'acteurs, selon les thématiques prioritaires du moment. Ils peuvent être complétés par des « réunions de coordination territoriale » qui centrent leur action sur certains sites jugés prioritaires, sujets à la commission répétée d'actes de délinquance ou d'incivilités. Ces réunions permettent de faire dialoguer les acteurs concernés (Parquet, polices, associations, bailleurs...) et trouver des solutions concertées. Le secteur de Bellevue a notamment été concerné suite à des dégradations, des rassemblements de jeunes en soirée et des suspicions de trafics de stupéfiants. De l'avis des gardiens d'immeuble, la situation tend à se dégrader depuis quelques années à Bellevue (*source : diagnostic sécurité 2013 CDA*).

Hors de ce cadre, il existe peu de concertation partenariale sur la sécurité et la prévention de la délinquance sur le quartier cible.

- Intervenant social en commissariat et en gendarmerie (ISCG) : employé par la CDA de Saintes. Ce poste est financé pour plus d'un tiers par l'Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance). Il prend en charge les situations de détresse sociale ou familiale rencontrées par les services de police et de gendarmerie. Son action s'adresse aux victimes, aux « mis en cause » et peut concerner des situations hors champ pénal.

L'ISCG partage son temps entre le commissariat de police et la compagnie de gendarmerie.

En moyenne, 10% des saisines sur le secteur Police concernent des usagers domiciliés sur le quartier cible. Les principaux thèmes d'interventions concernent les situations intrafamiliales (43%) et les conflits de voisinage (23%). Il n'y a pas de spécificité particulière sur les quartiers en comparaison avec les autres secteurs.

## PILIER 3

### DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

La formation, l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi pour les habitants du quartier sont à penser à une échelle plus large que le quartier prioritaire qui ne dispose que de peu de ressources en matière de création d'emplois.

#### 1. Activité économique

Boiffiers et Bellevue bénéficie chacun d'une galerie marchande située au cœur des grands ensembles collectifs. Les deux galeries ont évolué avec leur environnement, avec une période faste dans les années 70/80, les premières difficultés avec les premières vacances sont apparues dans les années 90. Commercialement, ces deux sites sont considérés comme des pôles de proximité qui répondent à une demande locale. La Ville de Saintes a engagé une réflexion sur la réhabilitation de ces deux sites, elle a donné lieu à différentes études.

##### Galerie de Bellevue :

En 2009 : étude réalisée le cabinet TETRAC : les propositions étaient soit de rénover la galerie, soit de reconstruire en intégralité. L'EPARECA, saisi en 2010, n'a pas souhaité s'engager sur le projet car les potentialités, pour un développement commercial semblaient trop faibles. La création d'un pôle de services était préconisée.

En Juin 2010 la supérette alimentaire a cessé son activité, le site a été réhabilité par la SEMIS pour y implanter une antenne.



<p><i>Commerces présents :</i> Pharmacie, Epicerie orientale, Boulangerie, Salon de coiffure, Presse /Restaurant vietnamien. Sur 12 locaux : 3 friches 1 marché de 10 à 12 étals tous les jeudis</p>	<p><i>Services :</i> Antenne de la SEMIS/ Bibliothèque municipale/ Poste</p> <hr/> <p><i>Statut :</i> Copropriété privée-publique</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

##### Galerie des Boiffiers :

En 2011 : L'EPARECA propose une délocalisation des commerces sur le site de l'Intermarché, avec création d'un bâtiment accolé à l'Intermarché existant avec un niveau R+1 dédié au commerce avec accès direct sur le parking et un R de C dédié à des équipements publics.

Le cabinet ALAP a proposé 2 scénarios : une réhabilitation du pôle commercial existant ou un déplacement des commerces sur le pôle de l'Intermarché. La seconde solution a été abandonné vu les coûts engendrés.



<p><i>Commerces présents :</i> Bertin Electroménager/Salon de coiffure/Presse-tabac/Snack-Bar/boulangerie  Sur 10 locaux : 3 friches</p>	<p><i>Services :</i> Crèche/centre social/ADMR Présence Intermarché et pharmacie (à 140 m)</p> <hr/> <p><i>Statut :</i> Copropriété privée-publique</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Galerie de Bellevue

### Situation actuelle des commerces (diagnostic CCI/EPARECA) :

Les 6 commerces connaissent majoritairement une baisse d'activité liée à plusieurs facteurs : vétusté du bâtiment, présence de locaux vacants, sentiment d'insécurité, travaux de voirie.

### Aspect extérieur :

Galerie large et claire mais vieillissante et qualité moyenne à médiocre selon les locaux (peinture défraîchie...). 3 locaux vacants totalement dégradés. 1 local d'un aspect très qualitatif, mais en fond de galerie, aujourd'hui occupé par les bureaux de l'antenne de la SEMIS.

### Environnement :

Situation au cœur d'un quartier résidentiel anciennement classé en ZUS doté de logements sociaux vieillissants

Rénovation de la voirie devant la galerie en cours.

L'accessibilité est facilitée avec un nombre de parkings suffisant.

Signalétique inexistante

### Fréquentation:

Clientèle de proximité uniquement.

### Concurrence :

Proximité de l'avenue Salvador Allende avec l'implantation de commerces de proximité : 2 boulangeries, supérette VIVAL, bar-tabac-journaux, cave, restauration rapide.

Ces commerces profitent du trafic de flux (axe structurant qui marque l'entrée de la ville auquel s'ajoute le flux inhérent au lycée Bellevue).

Ils accueillent également des consommateurs des deux quartiers cibles.

### Constats

Certaines rénovations de la galerie structurantes  
Un aménagement récent en façade  
Un bâtiment vieillissant  
Des commerces qui fonctionnent mal face à une offre dynamique av .Salvador Allende  
Des locaux vacants

## Galerie des Boiffiers :

### Situation actuelle des commerces (diagnostic CCI/EPARECA) :

Les 4 activités paraissent en bonne santé financière.

Travail en vue de compléter l'offre commerciale existante.

### Aspect extérieur :

Modèle architectural dépassé.  
Ce centre manque de visibilité car toutes les activités sont tournées vers l'intérieur.

La rénovation du quartier intensifie l'aspect vieillissant de la galerie.

### Environnement :

Proximité immédiate Intermarché et pharmacie qui drainent des consommateurs.

Présence de différents services (dans la galerie et à proximité) et centre social Boiffiers/Bellevue, salle du Camélia...

Bonne desserte en voiture et par le bus avec des places de stationnement en nombre suffisants. Signalétique refaite récemment.

Fréquentation : résidents du quartier pour le café, les journaux-tabacs. Clientèle beaucoup plus large pour Bertin et salon de coiffure. Présence de la crèche et des écoles à proximité développe le potentiel de clientèle.

Intermarché : clientèle composée pour les 2/3 de « plus de 60 ans » qui se rendent sur site à pied, pour une consommation sur un panier moyen faible (20,67€ en 2013, la moyenne sur les Intermarché étant de 33,62 €).

Zone de chalandise primaire : Boiffiers, quartiers La Grange et l'Ormeau de Pied. Zone secondaire : Bellevue, Chermignac, Pessines, Les Gonds. Zone tertiaire : 7 communes de l'agglomération + quartiers de Recourrance, St Eutrope et La Fenêtre.

### Concurrence :

3 hypermarchés à moins de 10 mn mais qui nécessitent des déplacements en voiture.

### Constats :

Des commerces dynamiques qui profitent de la proximité du supermarché  
Présence de services et équipements structurants  
Un quartier entièrement rénové  
Une galerie vieillissante plus du tout adaptée  
Des locaux vacants

## 2. Emploi/formation/insertion

- Indice de chômage (source : INSEE 2010, DEFM 2011, traitement CDA Saintes) :
  - pour les 15-64 ans : en 2010, l'indice est nettement plus élevé sur le quartier cible : 28,5% contre une moyenne de 19,7% sur la ville de Saintes et de 16,2% sur l'agglomération. Il existe une représentation plus forte des femmes au chômage sur Bellevue. Toutefois, il faut noter que le quartier cible accueille davantage de femmes que d'hommes (une moyenne de 55% de femmes en 2010).
  - pour les jeunes de moins de 25 ans : en 2010, l'indice de chômage est élevé sur l'IRIS des Boiffiers (28,6% contre 24,7% sur la CDA) et largement supérieur sur l'IRIS de Bellevue : 35,3%.
- La demande d'emplois en 2011 (source : Pôle emploi 2011, traitement INSEE et CDA Saintes) :

Territoires	Total des DEFM ABC	DEFM ABC				DEFM A (2011) dans la population active de 15-64 ans (2010)	
		Hommes		Femmes		Total	%
		nb DEFM	%	nb DEFM	%		
Bellevue (IRIS)	268	128	47,8%	140	52,2%	185	19,3%
Bellevue (ZUS)	202	94	46,5%	108	53,5%	139	
Boiffiers (IRIS)	182	92	50,5%	90	49,5%	126	20,3%
St Sorlin La recluse (IRIS)	187	93	49,7%	94	50,3%	123	10,1%
La Fenêtre (IRIS)	141	61	43,3%	80	56,7%	92	11,2%
Centre-ville	374	210	56,1%	164	43,9%	275	18,1%
Ville de Saintes	2153	1062	49,3%	1091	50,7%	1452	13,3%
Agglomération	6380	1905	47,2%	2126	52,8%	2716	10,3%

DEFM : demandeurs d'emploi en fin de mois A : sans emploi B : ayant exercé une activité réduite courte dans le mois  
C : ayant exercé une activité réduite longue dans le mois

### A fin septembre 2014 : Source : Pôle emploi Saintes 2014 : données ciblées sur le territoire prioritaire

- 16% des demandeurs d'emploi A,B,C de la ville de Saintes résident sur le quartier de Boiffiers/Bellevue (384 personnes/2397).
- Les jeunes demandeurs d'emploi A,B,C de Boiffiers/Bellevue sont plus faiblement représentés que sur la ville de Saintes (11,2% contre 16,7%).
- La représentation des femmes en demande d'emploi sur le quartier prioritaire est très légèrement supérieure à celle des hommes (194 femmes/190 hommes)

En 2011, sur Les Boiffiers, plus de la moitié des demandeurs d'emploi ont une ancienneté supérieure à un an (contre 40,7 % sur Bellevue et 39,5 % sur la ville de Saintes. En septembre 2014, les femmes représentent 52% (contre 50,47% sur la ville de Saintes) des demandes d'emploi de longue durée (96/184).

- Contrats précaires et temps partiel (Source : INSEE 2010) :
  - les personnes qui résident sur le quartier cible sont particulièrement concernées par des emplois précaires et des contrats à temps partiel.

Territoires	Salariés de 15 ans ou plus	Salariés en contrat précaires (CDD, Interim, emplois aidés, apprentissage)	Salariés à temps partiel
		%	%
Bellevue (IRIS)	641	25,4%	30,1%
Boiffiers (IRIS)	425	24,7%	38,8%
St Sorlin La Recluse (IRIS)	966	11,8%	15,4%
La Fenêtre (IRIS)	649	16,5%	21,3%
Ville de Saintes	8216	18,3%	19,9%
Agglomération	20061	15,7%	20,1%

- Une part des salariés à temps partiel (INSEE 2010) plus élevé sur Bellevue-Boiffiers avec des femmes particulièrement touchées (43 % et 54%).

	Part Femmes (en %)	Part Hommes (en %)
Bellevue	43,6	14,7
Les Boiffiers	54,2	25,8
Commune Saintes	29,9	9,2
CA Saintes	32	7,6

- Qualification et niveaux de formation des demandeurs d'emploi :
  - Le quartier cible à forte concentration d'habitat social porte la représentation la plus forte des personnes les moins qualifiées parmi les DEFM ABC : 33,65% d'employés non qualifiés et de manœuvres contre 24,8% sur la ville de Saintes (au 31/12/2011 : source pôle emploi, traitement INSEE).
  - Fin septembre 2014, les demandeurs d'emploi A,B,C de Boiffiers/Bellevue ont des niveaux de formation plus faibles que ceux qui résident sur Saintes. 75,52% ont un niveau inférieur ou égal au niveau V contre 61,23% pour la ville de Saintes.  
Source : Pôle emploi Saintes 2014 : données ciblées sur le territoire cible
  - En complément du niveau de formation, les personnes les plus diplômées résident principalement hors du quartier cible. On note le poids important des sorties de formation avant le niveau 3<sup>ème</sup> collège (source INSEE, RP 2010).

Territoires	Total des DEFM ABC	Aucun diplôme, CEP, BEPC, brevet collèges		Niveau BAC		Bac +2 et plus	
		Bas niveaux de formation (dont % sortie avt 3ème)	Poids des bas niveaux de formation en %	Nbre de personnes	Poids des bacheliers en %	hauts niveaux de formation	Poids des hauts niveaux de formation en %
Bellevue (IRIS)	268	210 (22,4%)	78,4%	34	12,7%	24	9,0%
Boiffiers (IRIS)	182	151 (22,5%)	83,0%	19	10,4%	12	6,6%
St Sorlin La Recluse	187	111 (12,6%)	59,4%	38	20,3%	38	20,3%
La Fenêtre (IRIS)	141	91 (15,4%)	64,5%	26	18,4%	24	17,0%
Centre-ville	374	226 (12,8%)	60,4%	75	20,1%	73	19,5%
Ville de Saintes	2153	1368 (15,6%)	63,5%	414	19,2%	371	17,2%

- En 2010, la part des femmes à bas niveaux de formation est plus importante dans les quartiers cible (entre 80,1 et 83,6% à Bellevue et Boiffiers, contre une moyenne de 62,6% sur l'agglomération).
- Il existe des actions dans le domaine des compétences clés qui bénéficient en partie aux habitants du quartier prioritaire.

- Les secteurs d'emploi (pôle emploi - janvier à septembre 2014) :

Les métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi de la ZUS (catégories A,B,C) correspondent en partie à ceux existants dans les offres enregistrées en emploi durable sur les derniers mois pour la CDA de Saintes (nettoyage de locaux et assistance auprès d'adultes). Mais d'autres métiers offrant le plus d'emplois durables sur la CDA de Saintes (personnel de cuisine, personnel polyvalent et personnel de service en restauration) sont peu demandés par les demandeurs d'emploi de la ZUS.

Les secteurs qui recrutent sur l'agglomération :

#### LES METIERS LES PLUS RECHERCHES dans les offres déposées à Pôle emploi

Métiers bruts source : Pôle emploi

Niveau : Cdc/Cda Saintes

Cumul de Janvier à Septembre 2014

	Part dans le total des offres	Répartition par type d'offre <sup>(1)</sup>		
		emploi durable	emploi temporaire	emploi occasionnel
Aide agricole de production légumière ou végétale	11,2 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %
Magasinage et préparation de commandes	8,1 %	7,8 %	2,1 %	90,3 %
Arboriculture et viticulture	5,7 %	2,0 %	95,1 %	2,9 %
Aide agricole de production fruitière ou viticole	5,3 %	0,0 %	95,8 %	4,2 %
Personnel de cuisine	3,4 %	67,7 %	25,8 %	6,5 %
Service en restauration	2,6 %	60,9 %	34,8 %	4,3 %
Assistance auprès d'adultes	2,4 %	70,5 %	25,0 %	4,5 %
Nettoyage de locaux	2,3 %	31,7 %	34,1 %	34,1 %
Accueil et services bancaires	2,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %
Maçonnerie	1,7 %	16,7 %	63,3 %	20,0 %

- Les métiers recherchés par les demandeurs d'emplois sur l'agglomération :

**LES METIERS LES PLUS RECHERCHES** par les demandeurs d'emploi  
Inscrits en catégories A, B, C

	Part dans le total des DEFN catégories A, B, C
Assistance auprès d'enfants	5,4 %
Services domestiques	3,7 %
Nettoyage de locaux	2,9 %
Assistance auprès d'adultes	2,8 %
Secrétariat	2,7 %
Vente en habillement et accessoires de la personne	2,6 %
Mise en rayon libre-service	2,4 %
Magasinage et préparation de commandes	2,2 %
Entretien des espaces verts	2,1 %

- Les métiers les plus recherchés en septembre 2014 par les DEFM ABC sur la ZUS de Bellevue (source : Pôle emploi)

Saintes					
Métier	N° ordre	Nb DE	Part dans la DEFM	Evol/a-1	N° ordre a-1
Nettoyage de locaux 	1	17	8,5%	-5,6%	2
Services domestiques	2	15	7,5%	-31,8%	1
Assistance auprès d'adultes 	3	11	5,5%	-21,4%	3
Peinture en bâtiment	4	9	4,5%	-18,2%	4
Assistance auprès d'enfants	5	9	4,5%	12,5%	6
Maintenance des bâtiments et des locaux	6	7	3,5%	75%	12
Aide agricole de production fruitière ou viticole 	7	6	3,0%	20%	7
Personnel polyvalent en restauration	8	6	3,0%	200%	30
Mise en rayon libre-service	9	5	2,5%	25%	11
Préparation du gros œuvre et des travaux publics	10	5	2,5%	-37,5%	5

 Métier également présent parmi les métiers les plus recherchés dans les offres enregistrées sur les 12 derniers mois

- Focus sur les jeunes (moins de 26 ans) suivis par la Mission locale de Saintonge :
- Sur 756 jeunes suivis en 2013 par la Mission locale à Saintes, les jeunes domiciliés sur le quartier cible représentent 22% de l'activité. Les jeunes hommes sont davantage concernés sur Les Boiffiers.
- La majorité des jeunes issus de ces quartiers sont sous qualifiés (niveau Vbis et VI : sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale). Ces mêmes jeunes ont peu d'appétence pour l'accès à la formation, alors qu'ils sont moins qualifiés que sur d'autres secteurs.

- Au 15 décembre 2014, 13 jeunes de la ZUS de Bellevue ont bénéficié d'un Emploi d'Avenir depuis la mise en œuvre du dispositif dont 8 jeunes en 2014.

Territoires	Nombre jeunes suivis en 2013	Dont % de premier accueil en 2013	Dont 22-25 ans	Part des hommes	Nbre de jeunes suivis ayant un bas niveau de formation (Vbis et VI)	Part de jeunes avec permis de conduire	Nombre de jeunes bénéficiaires CIVIS en 2013
Bellevue (IRIS)	122	40,2%	32,0%	50,0%	45	27,0%	16
Bellevue (ZUS)	99	37,4%	30,3%	51,5%	37	21,0%	14
Boiffiers (IRIS)	65	41,5%	35,4%	60,0%	23	31,0%	7
St Sorlin (IRIS)	59	37,3%	23,7%	49,2%	19	30,5%	3
La Fenêtre (IRIS)	42	50,0%	31,0%	50,0%	7	52,0%	10
Centre-ville	136	39,7%	44,9%	48,5%	44	29,0%	20
Ville de Saintes	756	42,1%	37,3%	51,3%	234	33,0%	93
Agglomération	1241	45,0%	37,3%	50,7%	336	42,0%	152

- La majorité des jeunes issus de ces quartiers sont sous qualifiés (*niveau Vbis et VI : sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale*). Ces mêmes jeunes ont peu d'appétence pour l'accès à la formation, alors qu'ils sont moins qualifiés que sur d'autres secteurs.
  - Au 15 décembre 2014, 13 jeunes de la ZUS de Bellevue ont bénéficié d'un Emploi d'Avenir depuis la mise en œuvre du dispositif dont 8 jeunes en 2014.
  - Proportionnellement, les jeunes du quartier Boiffiers/Bellevue sont moins titulaires du permis de conduire que les autres jeunes suivis.
  - Concernant la formation et l'alternance, la répartition se fait sans spécificité flagrante selon les quartiers. Une marge de progression existe cependant sur les secteurs de Boiffiers et Bellevue, compte tenu du nombre de jeunes non qualifiés. Les dispositifs "emplois d'avenir" et "clauses d'insertion" favorisent l'emploi des jeunes des quartiers PRU.
  - Enfin, si les jeunes de Boiffiers et Bellevue sont les plus en difficultés, ils sont essentiellement demandeurs d'accompagnement renforcé, à l'inverse des jeunes du centre-ville qui sont plus en recherche d'aides financières.
  - Beaucoup de jeunes résident chez leurs parents à Boiffiers/Bellevue.
- Insertion
- Une régie de quartiers et des ressources en structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont présents sur le territoire de la CDA de Saintes dont le SAS, Saint Fiacre, ADEF, ADEF + et le CCAS Saintes. 2 SIAE « espaces verts » et 1SIAE « entretien du patrimoine bâti ».
  - Le rôle de facilitateur et l'expertise de la Mission Locale pour les clauses d'insertion sont reconnus par l'évaluation du PRU.
  - Les femmes sont sous-représentées dans les parcours d'insertion effectués dans les SIAE. En octobre 2013, sur le territoire du service public de l'emploi local de Saintes, 20,5% des personnes accueillies en SIAE étaient des femmes. Ce constat est à mettre en lien avec la thématique des chantiers.

## Contributions complémentaires au diagnostic

### Pilier 1 cohésion sociale

#### Éducation enfance jeunesse et Santé

Données Département, délégation territoriale Saintonge Romane :

- Données PMI Ville de Saintes

<b>Données statistiques 2013 - Service PMI DT Saintonge Romane</b>		
<b>Nombre de célarations de grossesses reçues</b>	<b>201</b>	
Nombre de déclarations tardives	1	
Nombre de mineures	1	
<b>Nombre de naissances</b>	<b>189</b>	
Bellevue	47	
Boiffiers	11	
Recouvrance - Centre ville	31	
Centre ville - La Fenêtre	30	
Rive droite	70	
<b>Consultations de nourrissons</b>	<b>Nombre de séance</b>	<b>Enfants vus</b>
Bellevue	40	534
Boiffiers	26	200
Brémond d'Ars	23	178
BelleRive	17	118
<b>TOTAL</b>	<b>106</b>	<b>1130</b>
<b>Bilans de santé en écoles</b>	Nombre d'écoles	Enfants vus
	<b>11</b>	<b>216</b>

- Informations préoccupantes

Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 1<sup>er</sup> décembre 2014, la délégation a enregistré 80 informations préoccupantes pour près d'une centaine de mineurs en danger, sur la seule ville de Saintes.

#### Ressources dans le quartier et accès aux services

Permanences de proximité DT Saintonge Romane

SECTEURS	LIEUX ET JOURS DE PERMANENCE
Quartier de Bellevue (voir liste des rues)	Bellevue – Maison de Quartier – Rue des Câtives – T° 05 46 74 08 06 ☐ le MARDI de 9 h à 12 h <u>sur</u> rendez- vous
Quartier de Bellevue (voir liste des rues)	Bellevue – Maison de Quartier – Rue des Câtives – T° 05 46 74 08 06 ☐ Le MARDI et JEUDI de 9 h à 12 h <u>sur</u> rendez-vous
Quartier des Boiffiers (voir liste des rues)	Centre Social des Boiffiers – 15 bis, Cours Pierre Henri Simon T° 05 46 93 40 43 ☐ Le MARDI APRES-MIDI de 14 h à 17 h <u>sur</u> rendez-vous ☐ Le VENDREDI de 9 h à 12 h <u>sur</u> rendez-vous
Quartier des Boiffiers (voir liste des rues)	Centre Social des Boiffiers – 15 bis Cours Pierre Henri Simon

T° 05 46 93 40 43

- Le MARDI APRES-MIDI de 14 h à 17 h sur rendez-vous
- Le VENDREDI de 9 h à 12 h sur rendez-vous

## Pilier 2 Cadre de vie et renouvellement urbain

Complément fourni par la SEMIS : nombre de logements sociaux dans le quartier prioritaire : sur BELLEVUE, 604 logements, sur BOIFFIERS, sur le périmètre « quartier prioritaire » il y a 469 logements après PRU..

## Pilier 3 Emploi et développement économique

### Insertion :

Les SIAE du territoire accueillent en leur sein une part importante d'habitants du quartier prioritaire. En 2013, 44% des bénéficiaires sont issus de celui-ci. En 2014, ce sont 41,5% des bénéficiaires qui proviennent de Bellevue – Boiffiers. Les SIAE constituent donc des outils précieux pour la mise en place de parcours d'insertion en direction de la population du quartier prioritaire concernée. Cependant, les femmes demeurent sous-représentées dans les parcours d'insertion : 26,7% des bénéficiaires en 2013 ; 22,4% en 2014.

SIAE	Année	Nombre total de personnes accueillies en parcours d'insertion	Dont moins de 26 ans	Dont plus de 50 ans	Dont femmes	Dont hommes	Dont nombre de personnes résidant sur le quartier Bellevue – Boiffiers à Saintes*
Total SIAE	2013	75	23	8	20	55	33
	2014	147	44	21	33	114	61

La variation des effectifs entre 2013 et 2014 est principalement due à l'arrivée sur le territoire d'ADEF et ADEF+ porteuses de deux agréments (AI et ETTI) qui n'étaient pas ou plus présents suite à la cessation d'activité de l'association ACTIF.

## **Annexe 4 : Composition du comité de pilotage**

<b>SIGNATAIRES</b>
Préfète de la Charente-Maritime ou son représentant
Président de la Communauté d'agglomération de Saintes ou son représentant
Maire de la commune de Saintes ou son représentant
Président du Conseil Régional ou son représentant
Président du Conseil Départemental ou son représentant
Recteur représenté par le DASEN de la Charente-Maritime
Procureur de la République du TGI de Saintes
Délégué Territorial de l'ARS ou son représentant
CAF de la Charente-Maritime
Caisse des dépôts et consignations
CPAM de la Charente-Maritime
Pôle Emploi
SEMIS
Chambre de commerce et d'industrie Rochefort et Saintonge
ERDF : Directeur territorial d'ERDF en Charente-Maritime
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime
<b>PARTICIPERONT AUX TRAVAUX</b>
Représentants du conseil citoyen (2 membres titulaires ou suppléants en cas d'indisponibilité)
Directeur DDCCS ou son représentant
Directeur DDTM ou son représentant
Responsable UT-DIRECCTE 17 ou son représentant
Délégué du Préfet de la Charente-Maritime dans les quartiers prioritaires
Directeur général des services Communauté d'Agglomération et commune de Saintes
Directrice du pôle Solidarité et Proximité de la Communauté d'Agglomération, DGS du CCAS
Directrice aménagement et urbanisme commune Saintes
Directrice service éducation-enfance-jeunesse Communauté d'Agglomération de Saintes
Service économique Communauté d'Agglomération de Saintes
Directrice service politique de la ville Communauté d'Agglomération de Saintes

## Annexe 5 :

### 1. Liste nominative des référents techniques « contrat de ville »

État	TGI de Saintes DSDEN 17 DDCS 17 DDTM 17 UT-DIRECCTE 17 DRAC Délégué du Préfet	M. COINDEAU M. PROUST Mme LAVOCAT-MAILHOS Mme PEYRAUD M. ROUAULT Mme Gwenaëlle DUBOST M. LE GUILLOUX
Services mutualisés de la Communauté d'agglomération de Saintes et de la commune de Saintes		M. LALEU, Directeur Général des Services Communauté d'agglomération et ville de Saintes Mme MUNOS-LALEU, Directrice Générale Adjointe Communauté d'Agglomération, Directrice Générale des Services CCAS Mme JOUSSEMET Directrice Service Politique de la Ville Communauté d'Agglomération
Conseil Régional		Mme REAU
Conseil Départemental		Mme LECOQ-LEVENEZ
Caisse des dépôts et consignations		M. Alain PAQUIN, Directeur Territorial Mme Zora MARCAUD, Chargée de Développement
CPAM de la Charente-Maritime		Mme Henriette NOUZILLE et Mme Françoise MONTAUBIN
CAF de la Charente-Maritime		Mme LAMOTTE
Pôle Emploi		Mme ARDILOUZE
ARS Poitou-Charentes		Mme Dominique TEXIER
SEMIS		Mme Armel THOZET
Chambre de commerce et d'industrie Rochefort et Saintonge		Mme Marie-Laure ARTAUD
ERDF		Mr Philippe TOUCHERON
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime		Mme Christel MENANTEAU

### 2. Moyens humains et organisation mobilisés par l'État

Sous-Préfet de l'arrondissement de Saintes

Délégué du Préfet de la Charente-Maritime dans les quartiers prioritaires de La Rochelle et Saintes.

Référent technique dans chaque service de l'État.

Équipe interministérielle départementale.

### 3. Composition de l'équipe projet de la Communauté d'Agglomération de Saintes et organigramme fonctionnel

Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération et de la ville de

Saintes

Directrice du pôle solidarité et proximité de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Directrice du Service de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Référent du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Référent technique dans chaque service de la Communauté d'Agglomération de Saintes concerné par le contrat de ville

Référent technique dans chaque service de la ville de Saintes concerné par le contrat de ville

## Signatures

La Préfète de la Charente Maritime



Béatrice ABOLLIVIER

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération de Saintes



Jean-Philippe MACHON

P/Le Maire de la ville de Saintes



Marcel GINOUX  
Maire Adjoint

P/Le Président du Conseil  
Départemental de la Charente  
Maritime



Michel DOUBLET  
Vice-président

P/Le Président du Conseil Régional



Jacky EMON  
Conseiller Régional

**P/La Directrice Territoriale de Pôle Emploi**

Catherine MATHIVET  
Directrice Territoriale Déléguée

**Le Directeur Académique des services de l'éducation nationale de la Charente Maritime**

Gilles GROSDÉMANGE

**Le Procureur de la République**

Philippe COINDEAU

**P/Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé**

Edwige DELHEURE  
Déléguée Territoriale

**La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente Maritime**

Malika ANGER-BOURESSAM

**P/Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente de Maritime**

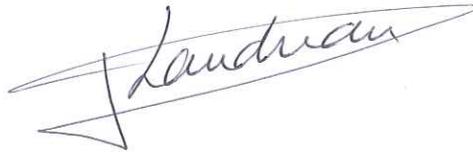
Gilles VEILLET  
Attaché de direction

**P/Le Directeur Régional de la  
Caisse des dépôts et consignations  
Poitou Charentes**



Alain PAQUIN  
Adjoint au Directeur

**P/Le Président de la SEMIS**



Jean-Claude LANDREAU  
Vice-président

**Le Président de la Chambre  
de commerce et d'industrie  
Rochefort et Saintonge**



Jean-Claude DELAUNE

**Le Directeur Territorial d'ERDF**



Hervé HUOT

**Le Président de la Chambre  
des Métiers et de l'artisanat  
de la Charente Maritime**



Jean DOIGNON